

LA COMMISSION D'ENQUÊTE SUR L'OCTROI  
ET LA GESTION DES CONTRATS PUBLICS  
DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE FRANCE CHARBONNEAU, J.C.S., présidente  
M. RENAUD LACHANCE, commissaire

AUDIENCE TENUE AU  
500, BOUL. RENÉ-LÉVESQUE OUEST  
MONTRÉAL (QUÉBEC)

LE 30 JANVIER 2014

VOLUME 165

**CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON**  
**Sténographes officiels**

RIOPEL GAGNON LAROSE & ASSOCIÉS  
215, rue Saint-Jacques, Bureau 110  
Montréal (Québec) H2Y 1M6

COMPARUTIONS

POUR LA COMMISSION :

Me SONIA LeBEL,  
Me KEITH RITI

INTERVENANTS :

Me ANDRÉ RYAN pour le Fonds de solidarité et M.  
Michel Archambault  
Me LAURENT THEMENS pour le Fonds de solidarité  
Me BENOIT BOUCHER pour le Procureur général du  
Québec  
Me ESTELLE TREMBLAY pour le Parti québécois  
Me MÉLISSA CHARLES pour l'Association de la  
construction du Québec  
Me DENIS HOULE et Me SIMON LAPLANTE pour  
l'Association des constructeurs de routes et grands  
travaux du Québec  
Me JOSÉANE CHRÉTIEN pour le Barreau du Québec  
Me FÉLIX RHÉAUME pour le Parti libéral du Québec  
Me ROBERT LAURIN pour la FTQ Construction  
Me PIERRE POULIN pour le Directeur des poursuites  
criminelles et pénales  
Me MICHEL DÉCARY pour le Parti libéral du Québec

---

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	4
PRÉLIMINAIRES	8
 MICHEL ARSENAULT	
INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL	10
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE	114
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY	167
CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY	218

---

LISTE DES ENGAGEMENTS

	PAGE
114E-65 Engagement de Michel Arsenault de fournir les renseignements concernant le condo à Tremblant, propriété de SOLIM, en date du 15 février 2009	84
114E-66 Engagement de Michel Arsenault de fournir la preuve de paiement de la chambre d'hôtel le weekend suivant le 24 mars 2009	93

---

LISTE DES PIÈCES

	PAGE
114P-1357.1: Écoute électronique 08-0459_2435 du 25 février 2009	13
114P-1357.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_2435 du 25 février 2009	13
114P-1358.1: Écoute électronique 08-0459_2500 du 26 février 2009	14

114P-1358.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_2500 du 26 février 2009	14
114P-1359.1: Écoute électronique 08-0459_2219 du 19 février 2009	52
114P-1359.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_2219 du 19 février 2009	52
114P-1360.1: Écoute électronique 08-0459_2082 du 15 février 2009	69
114P-1360.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_2082 du 15 février 2009	69
114P-1361.1: Écoute électronique 08-0459_04218 du 3 avril 2009	87
114P-1361.2: (RÉSERVÉE) Transcription de l'écoute électronique 08-0459_04218 du 3 avril 2009	87
114P-1362.1: Écoute électronique 08-0459_3724 du 24 mars 2009	91

114P-1362.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_3724 du 24 mars 2009	92
114P-1363.1: Écoute électronique 08-0459_02370 du 23 février 2009	95
114P-1363.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_02370 du 23 février 2009	95
114P-1364.1: Écoute électronique 08-0459_02452 du 25 février 2009	95
114P-1364.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_02452 du 25 février 2009	95
114P-1365.1: Écoute électronique 08-0459_00875 du 8 janvier 2009	113
114P-1365.2: Transcription de l'écoute électronique 08-0459_00875 du 8 janvier 2009	113
114P-1366 : Radio-Canada (A. Gravel) - Michel Arsenault à nouveau sur la sellette, 3 novembre 2013	187

114P-1367 :	Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés, au coût (non vérifié) au 30 novembre 2009	271
114P-1368 :	Prospectus Capital BLF inc. du 17 mai 2007	272
114P-1369 :	Répertoire de la quote-part du Fonds dans les investissements effectués par les fonds spécialisés au coût (non vérifié) au 30 novembre 2010	281

---

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce trentième (30e)  
2 jour du mois de janvier,

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Bon matin à tous. Est-ce que les avocats peuvent  
8 s'identifier, je vous prie?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Alors, bon matin, Madame la Présidente, Monsieur le  
11 Commissaire. Sonia LeBel pour la Commission.

12 Me KEITH RITI :

13 Bonjour. Keith Riti pour la Commission.

14 Me ANDRÉ RYAN :

15 Bonjour. André Ryan pour le Fonds de solidarité et  
16 le témoin.

17 Me LAURENT THEMENS :

18 Bonjour. Laurent Themens pour le Fonds de  
19 solidarité.

20 Me BENOIT BOUCHER :

21 Bonjour. Benoit Boucher pour le Procureur général  
22 du Québec.

23 Me ESTELLE TREMBLAY :

24 Bonjour. Estelle Tremblay pour le Parti québécois.

25



1 Me MÉLISSA CHARLES :

2 Bon matin. Mélissa Charles pour l'Association de la  
3 construction du Québec.

4 Me DENIS HOULE :

5 Bonjour, Madame, Monsieur. Denis Houle pour  
6 l'Association des constructeurs de routes et grands  
7 travaux du Québec.

8 Me SIMON LAPLANTE :

9 Bonjour à vous. Simon Laplante pour l'Association  
10 des constructeurs de routes et grands travaux du  
11 Québec.

12 Me JOSÉANE CHRÉTIEN :

13 Bonjour. Joséane Chrétien pour le Barreau du  
14 Québec.

15 Me FÉLIX RHÉAUME :

16 Bonjour. Félix Rhéaume pour le Parti libéral du  
17 Québec.

18 Me ROBERT LAURIN :

19 Robert Laurin, FTQ Construction. Bonjour.

20 Me PIERRE POULIN :

21 Et Pierre Poulin pour le Directeur des poursuites  
22 criminelles et pénales. Bonjour.

23 LA GREFFIÈRE :

24 Si vous voulez vous lever debout pour être  
25 assermenté, s'il vous plaît.

1 L'AN DEUX MILLE QUATORZE (2014), ce trentième (30e)  
2 jour du mois de janvier,

3

4 A COMPARU :

5

6 MICHEL ARSENAULT, retraité

7

8 LEQUEL, affirme solennellement ce qui suit :

9

10 INTERROGÉ PAR Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[1]** Alors, bonjour, Monsieur Arsenault.

12 R. Bonjour.

13 Q. **[2]** On a entendu beaucoup de conversations  
14 d'écoutes électroniques ensemble dans la journée  
15 d'hier et il y a eu beaucoup de sujets également  
16 qui ont été abordés. Il y a un sujet que j'aimerais  
17 peut-être compléter avec vous ce matin, c'est  
18 l'histoire qu'on a entendue concernant la question  
19 de l'Autoroute 30 et les PPP. Dans une des  
20 conversations... Et vous nous avez bien répondu et  
21 j'ai compris de votre réponse que vos actions  
22 étaient basées sur l'intérêt et le bien commun et  
23 non pas sur l'intérêt particulier de monsieur  
24 Accurso.

25 Ceci étant dit, dans une des conversations,

1 vous avez également mentionné que d'autres  
2 partenaires du Fonds vous avaient téléphoné, vous  
3 avaient appelé pour justement cette question-là  
4 qui... qui était d'intérêt pour eux également. Qui  
5 sont ces autres personnes-là qui vous ont  
6 téléphoné?

7 R. Je me souviens pas.

8 Q. **[3]** Vous vous souvenez pas?

9 R. Je sais que ça faisait partie des discussions. Je  
10 pense, j'en ai discuté soit au Conseil consultatif  
11 du travail et de la main-d'oeuvre ou au conseil  
12 d'administration de la CSST. Comme je vous ai  
13 expliqué, là où on rencontrait des gens du côté  
14 patronal, des avocats du côté patronal ainsi que la  
15 Chambre de commerce, ainsi que le Conseil du  
16 patronat. Et ça a fait l'objet de discussions, par  
17 exemple, à la CSST. Après le conseil  
18 d'administration, on a toujours un lunch et là on  
19 parle des activités, l'activité économique du  
20 Québec. Moi, je suis... le président de la FTQ est  
21 directement relié aux activités économiques du  
22 Québec parce qu'on a six cent mille (600 000)  
23 membres au travail. Et comme je disais hier, on a  
24 un Fonds de neuf... à l'époque, il était peut-être  
25 huit milliards de dollars (8 G\$). Donc, on a des

1           intérêts communs avec les représentants patronaux,  
2           c'est-à-dire faire en sorte que le monde soit au  
3           travail, que le monde soit au travail, que l'emploi  
4           soit au Québec. Et je discutais de ces dossiers-là  
5           à chaque fois que j'en avais l'opportunité avec la  
6           Chambre de commerce, le Conseil du patronat, et  
7           caetera, là, ces gens-là.

8           Q. **[4]** O.K. Donc, dans des discussions d'affaires où  
9           j'imagine que plusieurs sujets sont abordés dont  
10          celui-là, c'est ça?

11          R. Celui-là et bien d'autres.

12          Q. **[5]** O.K.

13          R. On parle d'économie du Québec en général. Ce qu'on  
14          veut, c'est un Québec prospère, je veux dire. Il y  
15          a rien d'antisyndical à souhaiter que le Québec  
16          soit prospère économiquement. Et lorsque tu vas  
17          négocier des conventions collectives, lorsque le  
18          Québec est prospère économiquement, t'es capable  
19          d'avoir des meilleures conditions pour tes membres.

20          Q. **[6]** O.K. De façon personnalisée, est-ce que des  
21          gens vous ont téléphoné particulièrement, et non  
22          pas lors de rencontres générales où on a des  
23          discussions sur l'avenir du Québec, est-ce que des  
24          gens vous ont téléphoné concernant cette question-  
25          là?

1 R. Je me souviens pas.

2 Q. **[7]** Madame Blanchette, est-ce qu'on pourrait faire  
3 jouer l'onglet 29, s'il vous plaît. Il s'agit d'un  
4 message téléphonique... d'un message qui a été  
5 laissé sur votre boîte vocale en date du vingt-cinq  
6 (25) février deux mille neuf (2009). Coté sous la  
7 cote, Madame?

8 LA GREFFIÈRE :  
9 1357.1, .2.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Merci.  
12 (09:38:08)

13  
14 114P-1357.1: Écoute électronique 08-0459\_2435 du 25  
15 février 2009

16  
17 114P-1357.2: Transcription de l'écoute électronique  
18 08-0459\_2435 du 25 février 2009

19  
20 ÉCOUTE D'UN MESSAGE SUR BOÎTE VOCALE

21  
22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[8]** Est-ce que vous vous souvenez de cet appel,  
24 Monsieur Arsenault?

25 R. Non.

1 Q. [9] Non.

2 R. Je me souviens pas de ça.

3 Q. [10] Y avez-vous donné suite?

4 R. Je m'en souviens pas non plus.

5 Q. [11] Parfait. Onglet 32, s'il vous plaît, une  
6 conversation que vous avez avec monsieur Accurso le  
7 vingt-six (26) février deux mille neuf (2009),  
8 toujours dans la foulée de l'histoire de  
9 l'Échangeur et de l'Autoroute 30. La cote, Madame,  
10 s'il vous plaît.

11 LA GREFFIÈRE :

12 1358.1, .2.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Merci.

15

16 114P-1358.1: Écoute électronique 08-0459\_2500 du 26  
17 février 2009

18

19 114P-1358.2: Transcription de l'écoute électronique  
20 08-0459\_2500 du 26 février 2009

21

22 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

23

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. [12] Monsieur Arsenault, est-ce que Bernard Poulin

1           était partenaire du Fonds?

2           R. Non.

3           Q. **[13]** Bernard Poulin, vous le savez, est un ami très  
4           proche de Tony Accurso, c'est exact?

5           R. C'est des gens qui font des affaires ensemble.

6           Bernard poulin est ingénieur-conseil, monsieur  
7           Accurso était entrepreneur, contracteur.

8           Q. **[14]** Et à votre connaissance, est-ce que ça va au-  
9           delà d'une relation d'affaires?

10          R. À ma connaissance, ce ne sont pas des amis intimes.

11          Q. **[15]** « J'avais jamais eu de discussion avec Jean  
12          Lapierre à l'effet qu'il voulait inviter Tony  
13          Accurso à souper pour le consoler de ce qui se  
14          passait au niveau médiatique et que lui et Bernard  
15          Poulin étaient bien désolés de ce qui lui  
16          arrivait » qui fait en sorte qu'il le considérait  
17          plus comme un ami que comme une relation  
18          d'affaires, monsieur Poulin?

19          R. Bien écoutez, Jean Lapierre et Bernard Poulin sont  
20          des... des vrais amis, des gens qui se connaissent  
21          depuis le début de la vingtaine. Monsieur Poulin,  
22          de mémoire, est originaire de Sherbrooke et  
23          monsieur Lapierre a été député dans la région de  
24          Granby pendant des années et ils se sont connus  
25          lorsqu'ils militaient ensemble dans le Parti

1 Libéral fédéral. C'est l'histoire que j'ai sue.  
2 Monsieur Lapierre voulait convaincre Tony Accurso  
3 de faire une grande entrevue à TVA. C'était ça, de  
4 ma souvenance, la raison que Jean Lapierre était  
5 là. On voulait à cette époque-là... Tony Accurso  
6 commençait à être sur la place publique, c'était le  
7 plus gros entrepreneur au Québec, l'histoire du  
8 bateau puis tout ça et vous savez comment ça va...  
9 bien, les médias, les deux grands médias, Radio-  
10 Canada puis TVA. Et moi, Jean Lapierre, de mémoire,  
11 essayait de convaincre Tony Accurso de donner une  
12 grande entrevue.

13 Q. **[16]** O.K. Moi, la question était par rapport à la  
14 relation entre Bernard Poulin et Tony Accurso.  
15 Cette discussion-là prend place avec Jean Lapierre  
16 mais le propos de la discussion est à l'effet que  
17 Bernard Poulin est bien désolé pour son ami de ce  
18 qu'il vit publiquement puis qu'ils vont l'inviter à  
19 souper pour le consoler. Est-ce que... et vous avez  
20 pris part à cette conversation-là. Est-ce que vous  
21 vous souvenez de cette conversation-là?

22 R. Non. Puis j'ai pas participé à ce souper-là non  
23 plus s'il a eu lieu.

24 Q. **[17]** O.K. Vous vous souvenez pas de cette  
25 conversation-là?



1 R. Non. C'est en quelle année, ça, deux mille neuf  
2 (2009)? Qui se souvient de ce qu'il a dit au  
3 téléphone en deux mille neuf (2009) sur cette  
4 terre, là? Demandez à n'importe qui dans cette  
5 salle le vingt-huit (28)... vingt-six (26) février  
6 deux mille neuf (2009) à neuf heures (9h00) le  
7 matin, vous avez parlé à qui. Voyons donc, je me  
8 souviens pas de ça certain.

9 (09:50:59)

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Q. **[18]** C'est pas ce qu'on vous demande, on vous  
12 demande...

13 R. Elle me demande si je me souviens de cette  
14 conversation-là, ma réponse est non.

15 Q. **[19]** On vous... parfait. On vous demande si vous  
16 vous rappelez d'avoir eu une conversation à cet  
17 effet-là. Votre réponse est non?

18 R. C'est ça.

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[20]** Parfait.

21 R. Puis là, faites-la moi jouer puis je vais vous  
22 confirmer si c'est ça.

23 Q. **[21]** On va y revenir.

24 R. On peut jouer à ça pendant des mois. Allez-y.

25 Q. **[22]** On va y revenir. Concernant les... les PPP,

1 compte tenu de la conversation qu'on vient  
2 d'entendre et si on sort du principe général de  
3 l'intérêt du Québec et de l'intérêt que vous  
4 défendiez à ce moment-là, au niveau de l'économie  
5 de façon légitime, je crois, si on parle de  
6 l'échangeur Turcot en particulier, compte tenu de  
7 la conversation qu'on vient d'entendre, là, vous  
8 continuez à nous dire que vous n'avez pas agi dans  
9 ce dossier-là directement, appelé monsieur Charest,  
10 les ministres, et caetera, dans l'intérêt de  
11 monsieur Accurso?

12 R. Je l'ai fait dans l'intérêt du Québec, dans  
13 l'intérêt des Montréalais et ceux qui se rendent à  
14 Montréal tous les jours, ça tombe en morceaux, ça,  
15 ce... mais on... tout le monde on écoute les mêmes  
16 nouvelles, là, les... les blocs de ciment tombent  
17 de Turcot, moi je pensais qu'à ce moment-là que ça  
18 devrait être fait vite puis ça devrait être fait  
19 par des Québécois et... et c'était dans l'intérêt  
20 général du Québec. Et je le répète encore, ce que  
21 j'ai dit hier puis je le dis aujourd'hui, moi je  
22 crois au développement économique du Québec puis je  
23 crois qu'on devrait faire travailler notre monde  
24 avant de venir... charité bien ordonnée commence  
25 par soi-même.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [23] O.K. Alors Monsieur Arsenault...

3 R. Bien, c'est ça la réponse.

4 Q. [24] ... vous... après avoir entendu cette  
5 conversation-là...

6 R. Oui.

7 Q. [25] ... vous maintenez que ça n'était pas  
8 l'intérêt personnel de monsieur Accurso et que  
9 monsieur Accurso n'avait pas d'intérêt personnel  
10 dans ce PP là...

11 R. Madame...

12 Q. [26] ... à faire valoir à travers vous?

13 R. Moi ce que je vous dis, à ce moment-là, le contrat  
14 de Turcot n'était pas donné.

15 Q. [27] Oui.

16 R. Donc c'était difficile pour moi de prévoir que  
17 monsieur Accurso... c'est sûr qu'il aurait appliqué  
18 dessus, mais peut-être que Pomerleau aurait  
19 appliqué dessus, peut-être un autre, peut-être  
20 qu'il l'aurait même pas eu.

21 Q. [28] La question est pas là. Est-ce qu'après avoir  
22 entendu cette écoute-là au cours de laquelle vous  
23 participez, vous maintenez que monsieur Accurso  
24 n'avait pas d'intérêt personnel dans ce contrat-là?

25 R. Il aurait eu l'intérêt d'appliquer dessus mais ça

1           garantissait pas qu'il aurait été choisi. Ça  
2           garantissait pas qu'il aurait été choisi, à ma  
3           connaissance.

4           Q. **[29]** C'est pas vous qui auriez décidé de ça.

5           R. Non.

6           Q. **[30]** La question c'est, est-ce que vous estimez  
7           qu'il avait un intérêt personnel ou pas?

8           R. Moi j'estime que monsieur Accurso, monsieur Poulin  
9           et les autres ingénieurs-conseils, le conseil du  
10          patronat, la Chambre de commerce souhaitaient que  
11          le Turcot se fasse par Québec inc.

12          Q. **[31]** Alors vous ne voulez pas répondre à la  
13          question?

14          R. Bien je veux répondre, c'est sûr qu'il aurait eu  
15          l'opportunité d'appliquer dessus, mais c'était pas  
16          garanti qu'il l'aurait eu.

17          Q. **[32]** Non, mais avait-il un intérêt personnel dans  
18          ce contrat-là?

19          R. Ses compagnies, certainement, avaient l'intérêt que  
20          ça se fasse ici. C'est sûr, c'est sûr.

21          Q. **[33]** Bon, merci. Continuez Maître LeBel.

22          R. Mais j'insiste, Madame, j'insiste sérieusement là.  
23          Ça veut pas dire... il l'avait pas dans sa poche de  
24          fesse, ce contrat-là. Il fallait qu'il sorte, il  
25          fallait qu'il applique dessus...

1 Q. **[34]** Il fallait qu'il ait des appuis...

2 R. C'est ça.

3 Q. **[35]** ... et il fallait que des gens parlent pour  
4 lui, n'est-ce pas?

5 R. Il fallait que le contrat se fasse au Québec par  
6 des Québécois.

7 Q. **[36]** Oui.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[37]** Autrement qu'en PPP?

10 R. Autrement qu'en PPP, qui est une politique de la  
11 FTQ adoptée, on est contre les PPP.

12 Q. **[38]** Parfait. Une fois cela dit, croyez-vous que  
13 monsieur Accurso s'est servi de vous et a tiré  
14 avantage de sa relation d'amitié avec vous pour  
15 faire valoir cet intérêt personnel auprès des  
16 gouvernements?

17 R. Monsieur Accurso partageait une opinion que  
18 d'autres entrepreneurs partageaient, que des firmes  
19 d'ingénieurs-conseils partageaient, que le conseil  
20 du patronat partageait, ainsi que la Chambre de  
21 commerce, à ma connaissance. Et d'ailleurs, c'est  
22 ce que madame Forget confirme dans l'article que  
23 vous m'avez lu hier, où elle dit que tout le monde  
24 s'était allié contre elle parce qu'ils ne voulaient  
25 pas de PPP. Donc, il n'y a pas juste monsieur

1           Accurso là-dedans puis moi. C'était une mouvance  
2           d'intérêt commun, québécoise, que Turcot se fasse  
3           au plus vite par des gens d'ici. C'est d'ailleurs  
4           l'accusation que madame Forget parle dans son  
5           article qu'on nous a lu hier.

6           Q. **[39]** On remarque aussi dans la conversation qu'on  
7           vient d'entendre et qui se situe au vingt-six (26)  
8           février deux mille quatorze (2014), que monsieur  
9           Accurso mentionne peut-être un prochain voyage sur  
10          le bateau. Est-ce que ce prochain voyage...  
11          Naturellement, on s'entend que, en février deux  
12          mille quatorze (2014)... pas deux mille quatorze  
13          (2014), deux mille neuf (2009), pardon, vous vous  
14          exclamez, là, on comprend pourquoi, qu'il n'en est  
15          pas question pour l'instant. Et ce que vous  
16          précisez c'est que « si j'ai à refaire un autre  
17          voyage sur le bateau, ce ne sera sûrement pas avec  
18          Johnny ». Ma question est la suivante, plutôt :  
19          Est-ce que vous avez refait un voyage avec monsieur  
20          Accurso?

21          R. Je l'ai dit en entrée de jeu la première journée  
22          que j'étais allé une fois sur le Touch.

23          Q. **[40]** Oui. Ma question est la suivante : avez-vous  
24          refait un autre voyage avec monsieur Accurso, tous  
25          genres confondus?

1 R. Quel genre de voyage vous parlez?

2 (09:56:10)

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. **[41]** N'importe lequel.

5 R. Aller au restaurant ensemble?

6 Q. **[42]** N'importe lequel. Un voyage avec monsieur

7 Accurso.

8 R. Non, non, non.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Q. **[43]** Non?

11 R. Je suis pas allé dans des cures d'amaigrissement

12 puis je suis jamais retourné dans le Sud, puis j'ai

13 jamais été sur le Touch non plus avec monsieur

14 Accurso.

15 Q. **[44]** Êtes-vous allé en Allemagne?

16 R. Non.

17 Q. **[45]** Est-ce qu'il a été question d'aller en

18 Allemagne?

19 R. J'ai été invité et j'ai refusé d'y aller.

20 Q. **[46]** Pour quelle raison vous avez refusé?

21 R. Parce qu'éthiquement, c'était rendu plus

22 acceptable.

23 Q. **[47]** O.K. Parce que ça s'est fait toujours, cette

24 invitation-là s'est faite dans la période où...

25 R. Bien, on l'a vu hier, là, il m'a invité puis il a

1 dit : « Je te garde une chambre. »

2 Q. **[48]** Voilà.

3 R. Moi je vous jure aujourd'hui, là, sous serment, que  
4 j'ai jamais été en Allemagne avec Tony Accurso,  
5 j'ai jamais retourné sur le Touch, puis j'ai jamais  
6 été dans le Sud avec Tony Accurso.

7 Q. **[49]** O.K.

8 R. O.K.? C'est clair, là? C'est ça, là.

9 Q. **[50]** C'est une des réponses les plus claires,  
10 effectivement. Est-ce que vous avez eu d'autres  
11 cadeaux de monsieur Accurso?

12 R. Personnellement, non.

13 Q. **[51]** Alors, définissez personnellement, parce que  
14 je pense que les mots sont importants avec vous,  
15 Monsieur Arsenault.

16 R. Bien, écoutez, on circule depuis quatre ans, là,  
17 que j'aurais eu un bijou de monsieur Accurso.  
18 Radio-Canada parle d'une montre Rolex. Je n'ai pas  
19 de montre Rolex. Il y en a d'autres qui parlent  
20 d'un stylo de douze mille piastres (12 000 \$).  
21 C'est faux.

22 Q. **[52]** Alors, écoutez, avez-vous déjà reçu, vous, ou  
23 quelqu'un d'autre de votre entourage, un tel cadeau  
24 de monsieur Accurso?

25 R. Oui. Mon épouse a reçu un bijou de monsieur Accurso



1 suite à un échange de cadeaux.

2 Q. [53] Un échange de cadeaux?

3 R. Oui.

4 Q. [54] On parle d'une pige, là? Vous avez mis votre  
5 nom dans le chapeau...

6 R. Non, non.

7 Q. [55] ... puis monsieur Accurso a pigé votre épouse  
8 ou quoi?

9 R. Lorsqu'on est revenus de vacances, le fameux voyage  
10 qui a fait la manchette à tous les mois pendant  
11 cinq ans, on a été invités à souper chez monsieur  
12 Accurso, et mon épouse, par délicatesse, m'a dit :  
13 « Regarde, je vais aller chercher un cadeau pour  
14 monsieur Accurso et son épouse, pour les remercier  
15 de l'invitation. » Elle est allée dans une boutique  
16 de vin puis elle a acheté un tire-bouchon identifié  
17 à un sommelier, là, ça vaut trois (300 \$), quatre  
18 cents dollars (400 \$), je ne me souviens plus,  
19 Laguiole, quelque chose de même, avec un décanteur  
20 en forme de cygne. Ça valait peut-être six (600 \$),  
21 sept cents piastres (700 \$) en tout. Et on est  
22 allés souper chez monsieur Accurso et on leur a  
23 offert ça, pour les remercier du voyage. La semaine  
24 d'après, monsieur Accurso a fait livrer à mon  
25 épouse une paire de boucles d'oreilles.

1 Q. **[56]** O.K. Quel type de boucles d'oreilles?

2 R. C'est assez incroyable. Les boucles d'oreilles  
3 venaient de chez Birks et elles étaient... il y  
4 avait un défaut de manufacture. Je n'ai jamais  
5 porté de boucles d'oreilles, là, mais mon épouse  
6 m'a dit que la « pin » était trop courte, elle ne  
7 pouvait pas les porter. Ça fait qu'entre Noël et le  
8 jour de l'An, et vous avez ça sur enregistrement,  
9 mon épouse est allée chez Birks pour faire... pour  
10 voir ce qui se passait, et tout bonnement elle  
11 aurait dit : « C'est un cadeau que j'ai eu de Tony  
12 Accurso, ça ne fonctionne pas. »

13 Q. **[57]** Je comprends qu'elle n'était pas en mesure de  
14 les porter parce que la « pin » était trop courte,  
15 c'est ça?

16 R. C'est ça.

17 Q. **[58]** O.K.

18 R. Et finalement, Birks sur la rue Sainte-Catherine,  
19 ils ont dit : « Ça ne vient pas d'ici. La seule  
20 chose qu'on a dans nos registres, monsieur Accurso,  
21 c'est un Mont-Blanc de douze mille dollars  
22 (12 000 \$). » C'était entre Noël et le jour de  
23 l'An, il y avait une tempête de neige, moi  
24 j'attendais dehors. Et là, mon épouse m'a appelé  
25 pour me dire : « Regarde », de mémoire, « ça ne

1 vient pas d'ici, la seule chose qu'il y a c'est un  
2 stylo de douze mille dollars (12 000 \$). » Bon,  
3 bien, j'ai dit, « ramasse tes affaires puis viens-  
4 t'en ». J'étais assez impatient parce que j'étais  
5 stationné, ça je me souviens de ça, j'étais  
6 stationné où je ne devais pas être stationné, puis  
7 la charrue passait, puis...

8           Finalement, mon épouse y est retournée pour  
9 les faire réparer, de mémoire. Et là, on lui a dit  
10 que ça ne se réparait pas, mais en même temps, elle  
11 a demandé, elle a questionné la valeur du bijou, et  
12 c'était une valeur, tant qu'à moi, exagérée versus  
13 le cadeau qu'on lui a donné. Ça n'a pas de bon  
14 sens.

15 Q. [59] C'était quoi cette valeur exagérée là versus  
16 le cadeau?

17 R. Écoutez, c'était entre huit (8000 \$) puis douze  
18 mille dollars (12 000 \$). C'était dans ces prix-là.  
19 Lorsque j'ai appris ça, j'ai demandé à mon épouse  
20 de rendre les boucles d'oreilles. J'étais  
21 inconfortable avec ça. À Noël, comme tout le monde,  
22 je reçois des cadeaux, j'en donne. Moi, dans ma  
23 tête, un cadeau de trois (300 \$), quatre cents  
24 piastres (400 \$), c'est acceptable, cinq cents  
25 piastres (500 \$), mais un cadeau de douze mille

1 dollars (12 000 \$), je n'étais pas confortable avec  
2 ça, et j'ai demandé à mon épouse de les rendre, et  
3 elle m'a dit qu'elle les avait rendues. En tout  
4 cas, je ne les ai jamais revues.

5 Q. [60] O.K. Donc, ça votre épouse aurait reçu ça, le  
6 souper, là, a eu lieu à peu près vers... avant  
7 Noël, après Noël, le souper?

8 R. Je dirais vers le vingt (20) décembre.

9 Q. [61] Vers le vingt (20) décembre. Vous dites  
10 qu'elle les aurait reçues dans la semaine qui suit  
11 à peu près, les boucles d'oreilles de la part de  
12 monsieur Accurso?

13 R. Je me souviens pas, là.

14 Q. [62] O.K.

15 R. Je sais que ça a traîné une couple de mois, là,  
16 parce que ça a resté chez Birks une secousse puis à  
17 un moment donné j'ai dit, regarde, va lui rendre  
18 ça, là.

19 Q. [63] O.K. Disons que c'est le vingt-sept (27)  
20 décembre, aux alentours de la semaine du vingt-sept  
21 (27), là, entre Noël puis le Jour de l'an?

22 R. Entre Noël puis le Jour de l'an, oui.

23 Q. [64] O.K. Moi si je vous dis que j'ai effectivement  
24 une conversation entre vous et votre épouse du  
25 vingt-sept (27) décembre où elle est chez... au

1 Birks et elle est en train d'essayer de trouver la  
2 facture des boucles d'oreilles, en tout cas pour  
3 faire faire...

4 R. C'est ça.

5 Q. [65] ... la réparation...

6 R. C'est ça que je viens de dire.

7 Q. [66] ... ça correspond?

8 R. Oui.

9 Q. [67] Donc ça correspond. Donc si je vous dis que  
10 c'est le vingt-sept (27) décembre, ça a de  
11 l'allure?

12 R. Oui. C'est entre Noël puis le Jour de l'an.

13 Q. [68] Puis vous êtes stationné, là, devant le La  
14 Baie.

15 R. Hum.

16 Q. [69] Donc on se situe, là, on est dans la même  
17 histoire, vous et moi, là?

18 R. Hum.

19 Q. [70] O.K. Parfait. Et si je vous dis  
20 qu'effectivement, probablement que ce que vous,  
21 vous appelez la confusion, là, médiatique c'est  
22 qu'effectivement, ce qu'elle dit dans la  
23 conversation, c'est qu'ils trouvent pas les boucles  
24 d'oreilles mais qu'il y a au nom de Tony Accurso  
25 plusieurs plumes Mont-Blanc?

1 R. Non, pas plusieurs.

2 Q. [71] Bien, il y a des plumes Mont-Blanc.

3 R. Pas « des ». Ma souvenance c'est qu'elle m'aurait  
4 dit, la seule chose qu'il y a ici c'est une plume  
5 Mont-Blanc de douze mille dollars (12 000 \$) qui a  
6 été achetée par Tony Accurso, qui était pas là,  
7 mais elle a dit, ils ont regardé le dossier de  
8 mémoire, là, puis il y a une plume Mont-Bblanc de  
9 douze mille dollars (12 000 \$).

10 Q. [72] Bon. J'ai pas l'intention de faire jouer la  
11 transcription... la conversation, là, mais si vous  
12 voulez, je peux vous lire la transcription,  
13 Monsieur Arsenault. Alors elle vous dit, elle est  
14 au Birks et elle vous dit... naturellement il y a  
15 une discussion, est-ce que c'est le bon Birks, il a  
16 peut-être acheté ça dans les Îles Vierges, ça, ça  
17 va. Et elle vous dit, il y en a, mais il y en a...  
18 Monsieur Accurso a vraiment un compte ici parce  
19 qu'il y a des plumes Mont-Blanc. Il y a aucune  
20 mention du prix à ce moment-là. Et c'est très  
21 important...

22 R. De mémoire, moi c'est à ce moment-là.

23 Q. [73] Vous allez voir, c'est pas parce que je suis  
24 en train de couper les cheveux en quatre...

25 10:02:33

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [74] Est-ce que vous mettez en doute le fait que  
3 votre épouse...

4 R. Non.

5 Q. [75] ... ait dit qu'il y avait des plumes Mont-  
6 Blanc?

7 R. Non, Madame, mais ce que je vous dis, quand je vous  
8 ai dit tout à l'heure sous serment, ma mémoire  
9 disait qu'il y en avait une. Mais là...

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. [76] O.K.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Q. [77] O.K. Est-ce que vous mettez en doute ça?

14 R. Non, non, non, non.

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. [78] Non. Parfait...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [79] Mettez-vous en doute la fiabilité de  
19 l'enregistrement et de la traduction? De la  
20 transcription plutôt.

21 R. Je vous l'ai dit hier et avant-hier que je ne  
22 mettais pas en doute vos traductions... vos  
23 transcriptions.

24

25 Me SONIA LeBEL :

1 Q. [80] Parfait. Parfait.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. [81] O.K.

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. [82] Et vous nous dites que, c'est à quel moment  
6 que votre épouse, parce que quand même vous  
7 convenez que les boucles d'oreilles valaient autour  
8 de huit à douze mille dollars (8 000 \$-12 000 \$),  
9 c'est exact?

10 R. De mémoire, oui.

11 Q. [83] Bien en tout cas, plusieurs milliers de  
12 dollars. On s'entend là-dessus?

13 R. Oui. Hum.

14 Q. [84] Parfait. Et ça, vous dites que c'est à quel  
15 moment qu'elle aurait appris ça, plusieurs...  
16 quelques semaines plus tard? Quelques mois plus  
17 tard?

18 R. Je me souviens pas. Je me souviens pas. Écoutez,  
19 moi, l'histoire des boucles d'oreilles, là,  
20 l'histoire du bijou, ça s'est passé deux mille...  
21 fin deux mille huit (2008), début deux mille neuf  
22 (2009) et ça m'a été rapporté par Radio-Canada dans  
23 le temps des Fêtes deux mille dix (2010), je pense,  
24 que j'ai entendu ça, là. J'avais complètement  
25 oublié ça cette histoire-là.



1 Q. [85] Et le cadeau, là, se situe dans la semaine du  
2 vingt-sept (27) décembre. Le vingt-sept (27)  
3 décembre, elle est chez Birks pour essayer de  
4 trouver la facture pour faire faire la réparation.

5 R. Exact.

6 Q. [86] Et vous dites que c'est quelques semaines plus  
7 tard probablement que vous apprenez la valeur?

8 R. Je me souviens pas.

9 Q. [87] Mais c'est pas cette journée-là en tout cas,  
10 c'est ce que vous nous dites?

11 R. Bien là vous venez de me corri... Moi dans ma  
12 mémoire, c'est cette journée-là, mais c'est...

13 Q. [88] Ça serait cette journée-là que vous apprenez  
14 la valeur des boucles d'oreilles?

15 R. Je me souviens pas.

16 Q. [89] O.K.

17 R. Moi j'ai dans ma... De mémoire, je pensais que  
18 c'était cette journée-là, mais là vous me dites que  
19 les transcriptions ne disent pas ça.

20 Q. [90] Non, non, j'ai pas dit ça. J'ai pas fait  
21 référence aux transcriptions. Vous nous avez dit  
22 tantôt qu'elle avait, qu'elle est allée chez Birks.

23 R. Oui.

24 Q. [91] Vous nous avez dit tantôt qu'ils avaient  
25 trouvé une plume Mont-Blanc à douze mille dollars

1 (12 000 \$) et que c'est quand elle avait fait faire  
2 la réparation plus tard qu'elle avait appris que  
3 c'était entre huit et douze mille dollars (8 000 \$-  
4 12 000 \$) et que par la suite vous aviez eu une  
5 discussion puis que vous étiez mal à l'aise et  
6 qu'elle vous a dit qu'elle les avait remis à  
7 monsieur Accurso. C'est ça que vous avez dit.

8 R. Hum.

9 Q. [92] Maintenant je vous demande : vous vous  
10 souvenez pas que cette journée-là, les boucles  
11 d'oreilles en particulier aient été trouvées dans  
12 les factures? C'est possible que oui, c'est  
13 possible que non. Je vous demande votre souvenir.

14 R. Mon souvenir c'est non.

15 Q. [93] Parfait. Moi si je vous dis que dans la même  
16 conversation qui suit, il y a une deuxième  
17 conversation où votre épouse vous dit, bon  
18 écoute... je vais vous lire les transcriptions.  
19 Michel Arsenault... euh! Francine : « J'arrive.  
20 T'es-tu encore là? » Michel Arsenault : « Oui, tu  
21 vas me voir, je suis devant La Baie au coin de la  
22 rue. » Quelques minutes plus tard, Francine : « Oui  
23 c'est ça. Moi je suis en face du parc puis  
24 finalement ils ont trouvé. Ils ont trouvé le numéro  
25 puis tout ça. Il y a quatre point six (4,6) carats,

1 douze mille cinq cents dollars (12 500 \$) » et là  
2 elle rit de façon étonnée, effectivement, bon. Ça  
3 fait que... et finalement elle vous rejoint puis  
4 vous allez vous quitter. Est-ce que c'est à ce  
5 moment-là que vous avez décidé de faire remettre  
6 les boucles d'oreilles parce que c'est à ce moment-  
7 là que le prix a été découvert, là?

8 R. Non.

9 Q. [94] Non?

10 R. Non.

11 Q. [95] Pourquoi?

12 R. Parce que j'ai réfléchi à ça puis à un moment  
13 donné, ça me ruminait, j'ai dit... je me souviens  
14 pas exactement mais c'est certainement pas à ce  
15 moment-là.

16 Q. [96] O.K. Quand?

17 R. Moi je suis comme... C'est lors de la réparation.  
18 Je me souviens, c'est vague dans mon esprit mais je  
19 crois que mon épouse est allée une deuxième fois  
20 pour les faire réparer, pour voir tout ça et  
21 finalement, ils ont dit ça se répare pas, puis là  
22 ça me fatiguait cette histoire-là puis on en a  
23 discuté puis, j'ai dit, regarde, j'aimerais ça que  
24 tu les remettes, là. Ça a pas de bon sens cette  
25 histoire-là. J'ai pas pris la décision

1           immédiatement.

2           Q. [97] Moi si je vous suggère, Monsieur Arsenault,  
3           qu'elles ont jamais été remises les boucles  
4           d'oreilles? En date du dix-huit (18) février deux  
5           mille neuf (2009), votre femme se présente chez  
6           Birks, se présente pas, appelle chez Birks pour  
7           faire réparer les boucles d'oreilles...

8           R. C'est exact. C'est ça que je vous dis.

9           Q. [98] ... il y a des discussions avec un dénommé  
10          James. Les boucles d'oreilles sont même envoyées,  
11          sont réparées et en date du onze (11) mars deux  
12          mille neuf (2009), votre femme prend rendez-vous  
13          chez Birks pour aller essayer les boucles  
14          d'oreilles dont la « pin » a été allongée et aller  
15          récupérer son bien.

16          R. C'est pas l'histoire que j'ai entendue. Moi je suis  
17          convaincu que ma femme a rendu ces boucles  
18          d'oreilles là à Tony Accurso. Ça s'est passé au  
19          Sheraton Centre à Montréal et je lui ai dit,  
20          regarde, tu vas prendre rendez-vous avec, tu vas  
21          lui rendre les boucles d'oreilles puis c'est ça qui  
22          s'est passé.

23          Q. [99] Donc vous me dites qu'entre le vingt (20)...  
24          Est-ce que vous... Je vous dis que j'ai une  
25          conversation du onze (11) mars deux mille neuf

1 (2009) où elle prend rendez-vous parce qu'on lui a  
2 téléphoné que la réparation était faite, qu'elle  
3 devait venir voir les boucles d'oreilles et aller  
4 les chercher. Donc vous me dites que ce serait  
5 après le onze (11) mars deux mille neuf (2009)  
6 qu'elle les aurait remises?

7 R. Moi je vous dis que ma femme, sous serment, ma  
8 femme a rendu les boucles d'oreilles à Tony  
9 Accurso.

10 Q. [100] O.K.

11 R. Sous serment. J'ai pas tous les détails. Ça a été  
12 long, il y a eu des conversations, j'étais pas  
13 content de ça et ma femme a des problèmes de santé,  
14 est suivie pour un cancer, elle a été opérée pour  
15 un cancer, j'aurais aimé éviter ça ici  
16 aujourd'hui...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Q. [101] C'est pour ça qu'on fait pas... Non, non, je  
19 m'excuse, Monsieur Arsenault, mais c'est pour ça  
20 qu'on fait pas jouer les conversations...

21 R. Elle est encore en traitement à l'heure actuelle,  
22 là...

23 Q. [102] ... et si... Non, non, Monsieur Arsenault,  
24 Monsieur Arsenault, c'est pour ça, par respect, on  
25 savait pas que votre épouse avait le cancer...

1 R. Votre procureure le savait.

2 Q. [103] ... mais c'est par re... Bon, très bien, mais  
3 c'est par respect que les conversations ne sont pas  
4 jouées. Sauf qu'elles sont là.

5 R. Moi, je vous dis, Madame, sous serment, que ma  
6 femme a rendu ces boucles d'oreilles là à Tony  
7 Accurso.

8 Q. [104] Elle devait...

9 R. À ma demande. À ma demande, j'étais pas content et  
10 ça a pris quelque temps pour d'autres raisons puis,  
11 à un moment donné, j'ai dit : « Moi je suis pas à  
12 l'aise avec ça puis j'aimerais ça que tu lui  
13 rendes. » Puis une journée elle m'a appelé puis  
14 elle m'a dit... ou je suis arrivé à la maison, je  
15 me souviens, puis elle a dit : « Regarde, c'est  
16 fait, je lui ai rendues. »

17 Q. [105] Et vous... Monsieur Arsenault, c'est peut-  
18 être pas agréable mais le fait que monsieur Accurso  
19 ait donné un bijou d'une valeur de douze mille cinq  
20 cents dollars (12 500 \$) à votre épouse, avec  
21 des... le trois carats point vingt-trois et... où  
22 ce sont des diamants exceptionnels...

23 Me SONIA LeBEL :

24 Selon la conversation.

25 LA PRÉSIDENTE :

1 Q. **[106]** Selon la conversation de l'individu de chez  
2 Birks. Il me semble que c'est certainement très  
3 pertinent.

4 R. J'ai exigé de mon épouse qu'elle rende les boucles  
5 d'oreilles et elle l'a fait.

6 Me SONIA LeBEL :

7 Q. **[107]** Parfait.

8 R. Moi, c'est ça ma version, là, puis...

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Q. **[108]** On le sait pas.

11 R. Mais, moi, je le sais, Madame. Je le sais et...

12 Q. **[109]** Mais l'idée, Monsieur Arsenault...

13 R. Six cents piastres (600 \$), pour moi, c'est comme  
14 douze mille piastres (12 000 \$) pour Tony Accurso.  
15 Souvent, ces gens-là, ils ont pas la proportion.  
16 Puis j'ai dit à mon épouse : « Regarde, c'est entre  
17 toi puis eux - lui puis sa femme - je suis pas  
18 confortable avec ça. » Et je suis allé avec plus de  
19 doigté, là, à cause de sa situation...

20 Q. **[110]** L'idée, Monsieur Accurso... Monsieur...

21 R. Moi, c'est Arsenault.

22 Q. **[111]** Arsenault... On peut confondre. Alors,  
23 l'idée, Monsieur Arsenault, c'est que vous ayez  
24 reçu un cadeau d'une telle valeur après avoir été  
25 sur... reçu un cadeau d'une plus grande valeur, qui

1           était d'aller sur le Touch, et que ce n'est  
2           qu'après plusieurs mois de réflexion que vous dites  
3           avoir demandé à votre épouse de remettre les... les  
4           boucles d'oreilles en question.

5           R. Et après avoir offert un cadeau à monsieur Accurso  
6           aussi, entre-temps.

7           Me SONIA LeBEL :

8           Q. **[112]** Quel autre cadeau que la carafe, là, qui  
9           précédait?

10          R. Bien, c'est ça, c'est parce que madame fait l'ordre  
11          chronologique...

12          Q. **[113]** Non, mais c'est parce que la carafe est venue  
13          avant...

14          R. Oui.

15          Q. **[114]** ... les boucles d'oreilles sont arrivées par  
16          la poste par la suite et, après le onze (11) mars,  
17          parce que la conversation du onze (11) mars elle va  
18          récupérer les boucles d'oreilles, donc il faut  
19          déduire que c'est après le onze (11) mars.

20          R. Oui.

21          Q. **[115]** Les boucles d'oreilles sont remises.

22          R. C'est ça.

23          Q. **[116]** C'est ça. Et, moi, je vous suggère, Monsieur  
24          Arsenault, que votre réflexion a été grandement  
25          aidée par le fait que l'histoire du bateau est



1           justement sortie publique au début mars et que, si  
2           cette histoire-là n'était pas devenue publique,  
3           peut-être que les boucles d'oreilles seraient  
4           encore en la possession de votre femme aujourd'hui?

5       R. Moi, je vous dis que j'étais inconfortable avec ça  
6           puis j'ai demandé à mon épouse de rendre le cadeau  
7           en question.

8       Q. **[117]** Et votre inconfort venait-il du fait qu'une  
9           fois... encore une fois, c'était devenu public?

10      R. Non.

11      Q. **[118]** Non?

12      R. J'ai eu des discussions, vous savez comment est-ce  
13           que c'est dans un couple, il y a eu des discussions  
14           en janvier, février à ce sujet-là et...

15      Q. **[119]** Parfait.

16      R. Là je vous amènerai pas dans ma... j'espère que  
17           vous viendrez pas dans ma chambre à coucher, là. Ça  
18           c'est (inaudible).

19      LA PRÉSIDENTE :

20      Q. **[120]** Ça nous intéresse pas du tout, du tout, du  
21           tout, Monsieur Arsenault.

22      R. Tant mieux.

23      Me SONIA LeBEL :

24      Q. **[121]** Outre les boucles d'oreilles, avez-vous...  
25           aviez-vous commencé ou reçu d'autres avantages de

1 la part de monsieur Arsenault... Accurso?

2 R. Non.

3 Q. **[122]** Vous avez fait faire des rénovations sur  
4 votre maison en deux mille neuf (2009)?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[123]** Oui?

7 R. Oui.

8 Q. **[124]** Qui était le contracteur pour ces  
9 rénovations?

10 R. C'était mon épouse et le... pas une styliste, là,  
11 mais... une décoratrice.

12 Q. **[125]** O.K.

13 R. J'ai... Allez-y.

14 Q. **[126]** Oui, continuez, allez-y. « J'ai »?

15 R. J'ai été questionné là-dessus, ces rénovations-là,  
16 le vingt-deux (22)... vers le vingt (20) mai par la  
17 police. J'ai eu la visite de la police qui m'ont  
18 dit que j'étais sous... j'avais été sous écoute,  
19 ils m'ont fait jouer des conversations et,  
20 finalement, on m'a dit : « On a des raisons de  
21 croire que monsieur Accurso a payé ou a fait faire  
22 des rénovations chez toi. » À ce moment-là, j'ai  
23 expliqué au policier que j'avais payé mes  
24 rénovations de la première à la dernière « cenne ».  
25 Et là, la semaine d'après, par pur hasard, Radio-

1 Canada m'appelle, m'écrivent (sic) les mêmes  
2 questions que la police. Je sais pas comment ça se  
3 fait que... Là c'est pas moi qui ai conté ça à  
4 Radio-Canada. Et là je me suis dit... Dans un  
5 premier temps il faut se souvenir qu'en deux mille  
6 neuf (2009), on avait une déduction fiscale de dix  
7 mille dollars (10 000 \$) pour des rénovations dans  
8 nos maisons. Je pense que c'est la seule année  
9 qu'on en a eu une. Et, mon épouse et moi, on a  
10 décidé de faire faire des rénovations, qu'on a  
11 payées entièrement.

12 Lorsque j'ai vu que la... la police me  
13 demandait ça mais quand les policiers sont partis,  
14 ils semblaient satisfaits de mes réponses. La  
15 semaine d'après, Radio-Canada demandait la même  
16 chose. À ce moment-là, j'ai engagé un évaluateur  
17 indépendant et je lui ai présenté toutes mes  
18 factures, TPS, TVQ, le salaire des gens qui sont  
19 venus travailler chez nous. Et il est venu chez  
20 nous examiner les travaux. Et là j'ai en ma  
21 possession, mes avocats ont ça puis si vous voulez  
22 qu'ils partagent ça avec vous autres, j'ai pas de  
23 problème, j'ai une attestation d'un évaluateur  
24 professionnel qui dit, ce que j'ai payé c'est ce  
25 que ça représente. J'ai également payé une partie

1 de ça avec de l'argent que j'avais dans mon compte  
2 de banque, mes économies, et l'autre partie on a  
3 pris une petite hypothèque. Ça se montait à quatre-  
4 vingt-dix-sept (97 000), quatre-vingt-dix-huit  
5 mille dollars (98 000 \$), en tout.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[127]** Pourquoi vous avez fait faire une estimation  
8 par un professionnel pour...

9 R. Parce que je voulais pas...

10 Q. **[128]** ... établir que ce que vous avez payé est ce  
11 que ça vaut?

12 R. Vous me demandez ça, Madame?

13 Q. **[129]** Oui.

14 R. Pourquoi?

15 Q. **[130]** Oui.

16 R. Les cinq dernières années, j'ai été sali, moi,  
17 justement, dans les journaux, puis souvent, selon  
18 les journalistes, selon de l'information policière.  
19 Et je voulais me prémunir contre de la fausse  
20 information sur la place publique.

21 Q. **[131]** Mais est-ce que c'est parce que ce que vous  
22 aviez payé pouvait paraître...

23 R. Ça a été payé avant, Madame.

24 Q. **[132]** ... moins cher...

25 R. Non. Non.

1 Q. **[133]** ... que ce que c'était pour (inaudible)?

2 R. Je voulais me protéger sur la place publique, j'ai  
3 une réputation, moi, Madame. Encore dernièrement.  
4 Encore dernièrement à la première page du Journal  
5 de Montréal. C'est marqué que Diligence, j'étais la  
6 principale cible visée par le crime organisé, par  
7 la police. Vous le savez très bien, Madame, c'est  
8 pas vrai, vous l'avez dit vous-même ici que j'ai  
9 rien à faire avec le crime organisé. C'est ça que  
10 vous avez dit ici. Je vous en remercie, en passant.

11           Moi je voulais... je voulais faire en sorte  
12 que si jamais ces calomnies-là sortaient sur la  
13 place publique, que j'étais capable de dire: « Un  
14 instant, un instant j'ai payé mes affaires » puis  
15 mes affaires ont été payées avant que la police  
16 vienne me voir. Ça fait que c'est pas un « scheme »  
17 d'après, ça s'est fait avant que la police... une  
18 hypothèque ça ment pas, ça, les chèques certifiés  
19 ça ment pas puis des factures TPS, TVQ, là, j'ai un  
20 dossier complet de ça, mes avocats l'ont, j'ai...  
21 on a ici l'évaluation et, Madame, je mets ça à  
22 votre disposition. En plus de ça, en plus de ça,  
23 Revenu Canada m'ont écrit puis ils ont dit... ils  
24 m'ont remboursé le fameux dix mille piastres  
25 (10 000 \$) que j'avais. Ils m'ont écrit puis ils

1 ont dit: « Monsieur Arsenault, votre dossier est à  
2 l'étude. » Mon dossier a été dix (10) mois à Revenu  
3 Canada et Revenu Canada m'a écrit pour me dire:  
4 « Monsieur Arsenault, tout est conforme, on  
5 s'excuse » bon... pas on s'excuse mais « Bonjour ».  
6 Et ça, j'ai ça à la disposition de la Commission.  
7 (10:15:19)

8 Me SONIA LeBEL :

9 Q. **[134]** Superbe. Alors tenons pour fins de discussion  
10 qu'effectivement vous avez payé vos rénovations  
11 puis le juste prix.

12 R. C'est pas supposition, j'ai payé mes rénovations.

13 Q. **[135]** Parfait, mais j'ai quand même autre chose à  
14 vous demander là-dessus. Le bateau, dans vos rangs,  
15 on a établi hier que dans vos rangs et non pas de  
16 façon publique, le fait que votre voyage en bateau  
17 commençait à être connu dans vos rangs date du  
18 début février, on s'entend, on a entendu des  
19 conversations par rapport à ça?

20 R. Hum hum.

21 Q. **[136]** O.K. Début février, vous avez l'impression  
22 que c'est Jean Lavallée, selon les conversations et  
23 dans vos rangs commencent à circuler le fait que  
24 vous êtes allé en bateau avec Tony Accurso.

25 R. Hum hum.

1 Q. **[137]** Le... aux alentours du dix-neuf (19), dix-  
2 huit (18), dix-neuf (19), vingt (20) février, vous  
3 avez, un peu avant ça, vous avez des conversations  
4 le sept (7) février, vous avez une conversation  
5 avec Yvon Bolduc où vous lui racontez que Ken  
6 Pereira vous a expliqué que Gravel enquête et  
7 enquête sur les personnes qui sont allées sur le  
8 bateau. Je peux faire jouer la conversation mais je  
9 vous dis qu'en date du sept (7) février deux mille  
10 neuf (2009), le bout qui m'intéresse de cette  
11 conversation est le fait que vous expliquez à Yvon  
12 Bolduc que Ken Pereira est en contact avec monsieur  
13 Gravel, que le journaliste Gravel lui a expliqué  
14 qu'il était en train de faire enquête sur la FTQ et  
15 qu'entre autres, ils enquêtent aussi sur tous ceux  
16 qui ont été sur le bateau d'Accurso. Est-ce que  
17 c'est possible?

18 R. Bien, certainement c'est possible.

19 Q. **[138]** Parfait. Et que dans la foulée de tout ça, il  
20 y a d'autres discussions et qu'aux alentours du  
21 dix-neuf (19), vingt (20) février, dans une  
22 conversation avec monsieur Audette, vous conf...  
23 vous vous confirmez mutuellement que là, les  
24 journalistes savent pour le bateau et vous  
25 commencez justement, dans les conversations qu'on a

1 entendues, à préparer ou à voir comment vous allez  
2 pouvoir répondre à ça si jamais ça devient public.  
3 Est-ce que c'est possible?

4 R. Oui.

5 Q. **[139]** Parfait.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[140]** Je vais au-delà de « Est-ce que c'est  
8 possible ». Est-ce que vous vous rappelez de ça?

9 R. Oui.

10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[141]** Oui?

12 R. Oui, oui.

13 Q. **[142]** Donc...

14 R. On savait que ça s'en venait puis on a dit, comment  
15 qu'on fait pour envisager ce problème-là puis...

16 Q. **[143]** Puis vous étiez à même de voir l'impact que  
17 ça aurait à tout le moins au niveau médiatique, on  
18 s'entend?

19 R. Disons que c'est pas le meilleur coup de ma vie  
20 d'avoir été sur ce bateau-là.

21 Q. **[144]** O.K. Mais vous étiez capable d'anticiper ça,  
22 je comprends ça, là, vous avez anticipé le fait que  
23 ça serait peut-être pas jugé comme étant le  
24 meilleur coup de votre vie, c'est exact?

25 R. C'est clair.



1 Q. **[145]** Parfait.

2 R. Ça a été une erreur qui, en même temps, a amené un  
3 code d'éthique à la FTQ.

4 Q. **[146]** En décembre deux mille dix (2010)?

5 R. C'est ça puis j'ai présidé puis j'étais d'accord.

6 Q. **[147]** Oui, et voilà.

7 R. Tout ça dans l'évolution de nos moeurs qui sont pas  
8 comme elles étaient dans les années quatre-vingt  
9 (80), quatre-vingt-dix (90).

10 Q. **[148]** Encore une fois, une conversation que j'ai  
11 pas l'intention de faire jouer puis je vous l'avais  
12 annoncé à l'avance, Monsieur Arsenault, les  
13 conversations où vous discutez avec votre épouse,  
14 bien qu'il y ait dans ces conversations-là des  
15 passages d'intérêt pour la Commission, j'ai pas  
16 l'intention de les faire jouer. Je vais quand même  
17 vous les relater de façon verbale et vous me direz  
18 si vous vous en souvenez ou non, d'accord?

19 R. Hum hum.

20 Q. **[149]** Alors on vient d'établir que le bateau  
21 commence à circuler dans vos rangs.

22 R. Hum hum.

23 Q. **[150]** Au début février. On vient d'établir que  
24 le... entre le sept (7) et le vingt (20) février,  
25 vous comprenez que médiatiquement le bateau va

1 sortir et que c'est peut-être pas le meilleur coup  
2 de votre vie.

3 R. Hum hum.

4 Q. **[151]** Je vous indique qu'en date du dix-neuf (19)  
5 février deux mille neuf (2009), vous avez une  
6 conversation avec votre épouse où elle s'inquiète  
7 pour vous, elle vous dit que vous avez pas l'air de  
8 « feeler » et vous dites, vous la rassurez, vous  
9 dites que vous avez ruminé tout ça, que vous allez  
10 faire un chèque au contracteur de dix mille dollars  
11 (10 000 \$) pour avance sur les travaux, donc tout  
12 va être correct. Qui est le contracteur?

13 R. Bon, ce qui est arrivé, au départ, lorsque j'ai  
14 demandé... quand j'ai décidé de faire faire des  
15 rénovations, j'ai demandé à monsieur Accurso s'il  
16 accepterait de faire les rénovations chez nous puis  
17 vous avez ça là-dedans, là, « Je t'ai envoyé ton  
18 chèque puis je te dois cent piastres (100 \$) » et  
19 finalement, il m'a dit « Oui ». Lorsque la  
20 décoratrice est arrivée chez nous, je me suis  
21 aperçu que monsieur Accurso avait rien à... et je  
22 lui ai dit: « Regarde, je veux pas de cadeau, je  
23 vais te faire un chèque, une avance sur... » et ça  
24 aussi vous... je suis capable de vous produire ça.  
25 J'ai dit: « Je vais vous faire une avance », je

1           crois que c'était Louisbourg, de dix (10 000) ou  
2           douze mille dollars (12 000 \$). Et finalement,  
3           parce que je voulais pas être aux prises avec des  
4           travaux faits puis on m'envoie jamais de facture,  
5           j'ai déjà entendu ça dans d'autres histoires, et  
6           finalement, lorsque je me suis rendu compte que la  
7           décoratrice et ma femme étaient en train de faire  
8           tout l'ouvrage puis que Louisbourg avait rien à  
9           faire là-dedans, je l'ai appelé ou je l'ai  
10          rencontré puis j'ai dit: « Regarde, moi là, j'ai  
11          pas besoin de toi là-dedans, là, ma femme et la  
12          décoratrice sont capables de faire ça tout seules,  
13          rends-moi mon argent. » Donc on a brisé notre  
14          contrat, il m'a rendu l'argent et là j'ai payé tout  
15          le monde et ce dossier-là, effectivement, est à  
16          votre disposition.

17        Q. **[152]** Madame Blanchette, l'onglet 23, s'il vous  
18        plaît. Pardon?

19        LA GREFFIÈRE :

20        Texte ou audio?

21        Me SONIA LeBEL :

22        Audio. Est-ce qu'on peut coter?

23        LA GREFFIÈRE :

24        1359.1, .2.

25        (10:20:18)

1 114P-1359.1 : Écoute électronique 08-0459\_2219  
2 du 19 février 2009

3  
4 114P-1359.2 : Transcription de l'écoute  
5 électronique 08-0459\_2219 du 19  
6 février 2009

7  
8 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

9  
10 Me SONIA LeBEL :

11 Q. **[153]** Monsieur Arsenault, si je vous suggère qu'en  
12 date du dix-neuf (19) février deux mille neuf  
13 (2009), la conversation signifie, surtout quand  
14 vous employez les mots « ils sont en train de faire  
15 une enquête là-dessus et j'aime autant te faire une  
16 avance dans les circonstances », que c'est plutôt  
17 pour avoir une trace, justement, documentaire, et  
18 que vous êtes en train de réaliser que peut-être  
19 que vous ne pouvez pas rattraper le bateau, mais  
20 qu'on peut peut-être rattraper les rénovations,  
21 non?

22 R. À cette époque-là, les rénovations étaient à peine  
23 commencées et j'ai insisté pour lui donner une  
24 avance. Maintenant, je le répète, mes rénovations,  
25 j'ai... mon épouse et moi on les a payées de la

1 première à la dernière « cenne ». Et j'ai des  
2 documents qui corroborent ça.

3 Q. [154] Alors, si je vous suggère justement qu'en  
4 date du dix-neuf (19) février, les rénovations  
5 étaient effectivement engagées, et que compte tenu  
6 des circonstances de l'enquête médiatique et de  
7 l'histoire du bateau qui allait ressortir, vous  
8 avez décidé à partir de ce moment-là justement de  
9 payer vos rénovations et d'en avoir une trace?

10 R. J'ai décidé d'user de prudence. Je voulais pas  
11 qu'on vienne fouiller chez nous, qu'il y avait des  
12 gens qui étaient en train de faire des rénovations  
13 et que j'avais pas donné d'avance sur les  
14 rénovations, pour moi c'était important mais quand  
15 je me suis rendu compte, que ma femme m'a informé  
16 qu'il y avait personne des compagnies à Tony  
17 Accurso là, j'ai dit regarde, bien rends-moi mon  
18 argent puis je vais « dealer » ça direct avec la...  
19 la styliste, là, la décoratrice puis ma femme.

20 10:26:20

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [155] Donc je comprends que le chèque de dix mille  
23 dollars (10 000 \$) que vous aviez fait à la  
24 compagnie Louisbourg, Tony Accurso vous l'a remis?

25 R. Plus tard la compagnie m'a envoyé un chèque. Et moi

1 j'ai payé directement la sty... Je me suis rendu  
2 compte qu'il y avait un entre deux de trop et ça me  
3 donnait rien, je pouvais « dealer » directement  
4 avec Annie je me souviens plus de son nom de  
5 famille mais comme je vous dis Madame, le dossier  
6 est à votre disposition, avec l'évaluation d'un  
7 évaluateur agréé, mon rapport d'impôts de cette  
8 année-là si vous voulez est à votre disposition  
9 également et la lettre de Revenu Canada qui dit  
10 qu'ils sont satisfaits de la vérification qui a  
11 duré une dizaine de mois.

12 Me SONIA LeBEL :

13 Q. [156] Donc vous dites que monsieur Accurso donc,  
14 l'essence de votre réponse c'est que de toute  
15 façon, monsieur Accurso était pas impliqué dans les  
16 rénovations, que c'est votre femme et la  
17 décoratrice Annie, la designer Annie qui ont géré  
18 les travaux, on s'entend?

19 R. Mais monsieur Accurso m'avait conseillé par exemple  
20 la sorte de tuiles prendre (inaudible).

21 Q. [157] O.K. Il vous avait fait...

22 R. Je lui avais demandé des conseils.

23 Q. [158] Bien de façon générale parce que je comprends  
24 qu'il n'est pas décorateur, O.K.

25 R. Oui, non.

1 Q. [159] Mais que à la base, c'est votre femme et la  
2 fameuse Annie en question qui a géré les  
3 rénovations et que de toute manière, l'implication  
4 de monsieur Accurso étant tout à fait marginale...

5 R. Bah! j'étais pas pour lui donner un cinq, dix pour  
6 cent (5 %-10 %) parce qu'il m'a présenté une  
7 décoratrice, là, t'sais.

8 Q. [160] Et voilà. Alors, j'ai une conversation,  
9 Monsieur Arsenault, que j'ai pas l'intention de  
10 faire jouer, qui se situe entre vous et votre  
11 épouse en date du vingt-trois (23) février deux  
12 mille neuf (2009) après que vous ayez fait, là, le  
13 fameux chèque de dix mille dollars (10 000 \$).

14 R. Hum.

15 Q. [161] Je vais en faire une lecture du mieux que je  
16 peux. Alors vous êtes... il est six heures (18 h)  
17 le soir. Vous discutez avec votre femme. Vous êtes  
18 à l'onglet 25 de votre cahier Madame la Présidente.  
19 Vous demandez à votre épouse :

20 Michel Arsenault : Les gars sont-tu  
21 venus aujourd'hui?

22 Francine : Oui, ils ont fait une  
23 partie. Je vais te montrer ça tantôt.

24 Michel Arsenault : O.K.

25 Francine vous répond plus tard :

1 Hey! En tout cas, je t'en parlerai du  
2 plancher. Le gars y va chez Tony. Y  
3 dit ça fait deux, trois fois dans ma  
4 vie que je fais un plancher de même. Y  
5 sont très dispendieux. Hey! Ché pas  
6 combien ça doit coûter c't'estie de  
7 plancher-là.

8 Michel Arsenault : Ouan.

9 Francine répond :

10 En tout cas on verra bien. C'est Tony  
11 qui nous a dit de prendre ça. Ben  
12 coudon, y'payera c'est tout.

13 Michel Arsenault : Non, non, non. On  
14 payera O.K.?

15 Francine : Han?

16 Michel Arsenault : On payera.

17 R. C'est ça.

18 Q. [162] C'est pas ce que je viens de vous dire  
19 qu'effectivement monsieur Accurso vous faisait  
20 faire vos rénovations puis rendu au vingt-trois  
21 (23) février, là, on constate qu'il faut commencer  
22 à « backtracker »?

23 R. Non, ma femme était choquée de voir... Tony Accurso  
24 peut être contrôlant des fois et il avait pris un  
25 plancher plus dispendieux que nous on voulait



1 mettre dans le sous-sol et moi finalement j'avais  
2 dit, regarde, on va le prendre et on avait des  
3 économies, mais on voulait pas toucher à nos REÉR,  
4 puis on avait des économies pour faire les  
5 rénovations. Et ce plancher-là a fait en sorte que  
6 ça coûtait plus cher. Et là il a fallu prendre une  
7 hypothèque parce que moi, une discussion de couple,  
8 je voulais pas toucher à mes REÉR parce qu'un jour  
9 j'avais le goût de prendre ma retraite et c'est là  
10 que j'ai dit regarde, Tony paiera rien, là, on va  
11 payer nos affaires et on va, rendus à maison, je  
12 vais prendre une hypothèque puis mon épouse à ce  
13 moment-là venait de prendre sa retraite. Elle  
14 travaillait demi-temps, elle commençait à avoir des  
15 problèmes de santé et elle était pas très... elle  
16 était insécure du fait qu'on prenait une petite  
17 hypothèque. De mémoire, tout ça coûtait en tout et  
18 partout quatre-vingt-dix-sept mille piastres  
19 (97 000 \$) et encore une fois, mon épouse et moi,  
20 on a payé cent pour cent (100 %) des rénovations  
21 qui ont été faites dans notre maison en deux mille  
22 neuf (2009), cent pour cent (100 %) des rénovations  
23 de notre maison qui ont été faites en deux mille  
24 neuf (2009), tout ça corroboré par un évaluateur  
25 professionnel et on a payé selon les factures qui

1 nous ont été présentées. Pas de travail au noir,  
2 TPS, TVQ, et caetera.

3 Q. [163] Et là vous nous dites que, malgré le fait que  
4 c'est votre femme qui a géré ça avec la décoratrice  
5 Annie, on s'est retrouvé avec un plancher beaucoup  
6 plus dispendieux qu'on voulait parce que monsieur  
7 Accurso s'est pas mêlé de ses affaires, c'est ça?

8 R. C'est pas qu'il s'est pas mêlé de ses affaires.  
9 Monsieur Accurso, la valeur de l'argent de monsieur  
10 Accurso puis la mienne est différente. Moi je  
11 gagnais cent quarante mille piastres (140 000 \$)  
12 par année comme président de la FTQ. Monsieur  
13 Accurso c'est un millionnaire. Et...

14 Q. [164] Et vous pensez qu'il est pas conscient de ça  
15 lui en vous envoyant un plancher plus cher, du  
16 fardeau économique, peut-être financier qu'il vous  
17 mettait?

18 R. Moi je peux vous dire sous serment que c'est pas  
19 lui qui l'a payé, c'est moi.

20 Q. [165] C'est pas la question.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [166] La conversation que vous avez eue  
23 relativement au chèque, là, le dix mille dollars  
24 (10 000 \$) que vous voulez absolument donner à  
25 monsieur Accurso, a lieu le dix-neuf (19) février

1           deux mille neuf (2009)...

2           R. Hum, hum.

3           Q. [167] ... alors que la conversation où semble  
4           s'étonner votre conjointe date du vingt-trois (23)  
5           février deux mille neuf (2009).

6           R. Hum, hum. Puis c'est quoi votre question?

7           Q. [168] Bien c'est après. Alors donc, malgré que vous  
8           avez payé...

9           R. Hum, hum.

10          Q. [169] ... ou demandé, insisté auprès de monsieur  
11          Accurso pour...

12          R. La preuve Madame dans cette conversation-là avec  
13          mon épouse que c'est nous qui payons, puis là  
14          j'apprends ça, ma conversation... c'est que ma  
15          femme dit : « Ça a pas de bon sens, il va payer  
16          parce qu'il a choisi puis c'est trop cher. » C'est  
17          la preuve que c'est nous qui payait, ça.

18          Q. [170] Mais, pourquoi semblait-elle surprise que  
19          vous allez payer le plancher?

20          R. Elle ne semblait pas surprise que j'allais payer le  
21          plancher, elle était pas d'accord avec le choix des  
22          matériaux du plancher. Elle, elle trouvait que  
23          c'était trop dispendieux. Elle dit : « Il nous a  
24          embarqué là-dedans, ça pas de bon sens, mais - elle  
25          dit - regarde, il va payer » - « il paiera pas,

1 c'est nous autres qui va payer, arrête, là. » C'est  
2 ça qui s'est passé.

3 (10:32:23)

4 Me SONIA LeBEL :

5 Q. [171] C'est parce que vous nous dites que votre  
6 femme a géré les travaux, puis elle semble  
7 effectivement... Je vais vous dire, là, à l'écoute  
8 de la conversation, elle semble plus surprise du  
9 fait que vous allez payer que du coût du plancher.

10 R. Bien...

11 Q. [172] Maintenant, ceci étant dit, vous nous dites  
12 que c'est pas le cas?

13 R. Moi, je vous dis que, ma femme et moi, on a payé  
14 nos rénovations.

15 Q. [173] C'est pas la question, j'en ai aucun doute,  
16 Monsieur Arsenault, c'est exactement le...

17 R. Bon. Bien, pourquoi... c'est quoi vous voulez  
18 savoir? Si vous avez pas de doute, c'est quoi vous  
19 voulez savoir? Je vous dis que j'ai payé mes  
20 rénovations. Mon épouse et moi, on est conjoint là-  
21 dedans, on a payé nos rénovations. On a fait  
22 évaluer les travaux, c'est conforme avec les  
23 chèques qu'on a faits. Et vous avez à votre  
24 disposition les chèques, l'hypothèque, ça ment pas,  
25 ça, une hypothèque, un chèque, ça ment pas non

1 plus, puis tout ça a été fait avant que la police  
2 vienne me voir le vingt-deux (22) mai. Ça, je peux  
3 vous dire ça.

4 Q. **[174]** Et, là, moi, je vous suggère que, malgré le  
5 fait que vous avez effectivement payé vos  
6 rénovations et que vous en ayez une trace  
7 documentaire pour en faire la preuve, la raison,  
8 l'unique raison pour laquelle vous avez payé vos  
9 rénovations et que vous avez fait virer ce train de  
10 bord-là, c'est parce que l'histoire du bateau  
11 allait sortir et que vous étiez tout à fait  
12 conscient qu'en tant que président de la FTQ  
13 Construc... de la FTQ et du Fonds de solidarité, il  
14 était inapproprié pour vous d'aller sur ce bateau  
15 et d'accepter un tel... un cadeau d'une telle  
16 valeur de Tony Accurso, y incluant les boucles  
17 d'oreille.

18 R. Moi, je vous dis que j'ai exigé de mon épouse  
19 qu'elle rende les boucles d'oreille et j'ai payé  
20 mes rénovations.

21 Q. **[175]** Et vous me dites que jamais monsieur Accurso  
22 devait payer ces rénovations-là, à tout le moins,  
23 en faire... vous faire un prix d'ami pour quelque  
24 chose d'une plus grande valeur.

25 R. Je vous dis que j'ai payé mes rénovations de la

1 première à la dernière cent.

2 Q. [176] Parfait. Si je vous suis...

3 R. Et j'ai toujours exigé - et vous l'avez vu dans  
4 les... les enregistrements, j'ai toujours exigé,  
5 même à un moment donné dans un enregistrement, j'ai  
6 dit à monsieur Accurso : « Envoie-moi les  
7 factures », puis il les envoyait pas, puis c'est de  
8 là j'ai dit : « Tiens, je vais te donner dix mille  
9 piastres (10 000 \$) tout de suite. » Je voulais pas  
10 que ça monte, ça monte, puis je voulais pas non  
11 plus un jour pas avoir de facture parce que ça  
12 m'est déjà arrivé. J'ai déjà fait des réparations  
13 chez nous, les gens m'envoyaient pas de facture,  
14 puis j'ai rappelé trois, quatre fois puis  
15 finalement ils l'ont envoyée. J'ai insisté pour  
16 avoir une facture puis payer, je paye mes affaires.

17 Q. [177] O.K. Superbe. On se retrouve au vingt-trois  
18 (23) février deux mille neuf (2009). Si je vous  
19 suggère encore une fois qu'en date du sept (7)  
20 avril deux mille neuf (2009), il y a une  
21 conversation qui prend place entre vous et votre  
22 épouse toujours. Et là on est quand même plusieurs  
23 semaines plus tard selon ce que vous dites. Et, là,  
24 ce qu'on voit, monsieur Accurso est complètement  
25 sorti du dossier et votre femme - en tout cas, si

1 elle est comme moi - habituellement elle devrait  
2 tenir son budget serré, gère les rénovations avec  
3 la fameuse Annie. Vous avez, en date du sept (7)  
4 avril deux mille neuf (2009), une conversation qui  
5 dit la chose suivante...

6 LA PRÉSIDENTE:

7 À quel onglet?

8 Me SONIA LeBEL :

9 L'onglet, pour vous, Madame et Monsieur le  
10 Commissaire, 49, je m'excuse.

11 Q. [178] C'est la conversation numéro 4323 de la ligne  
12 0459 que je n'ai pas l'intention ni de produire ni  
13 de faire entendre, mais dont je vais vous faire la  
14 lecture du mieux que je peux, Monsieur Arsenault.  
15 Michel :

16 Regarde, il va parler à Annie demain.

17 C'est Annie qui va nous biller.

18 Qui va parler à Annie demain?

19 R. Aucune idée.

20 Q. [179] Précédemment, vous dites :

21 J'ai eu un bon dîner.

22 Francine, elle dit :

23 Oui, avec qui?

24 Michel Arsenault :

25 Avec qui? Avec tu sais qui.

1 Francine dit :

2 O.K.

3 Il s'agit de Tony Accurso, là, on jouera pas au  
4 chat et à la souris.

5 R. Bien, vous avez mes agendas, là, regardons dans nos  
6 agendas.

7 Q. **[180]** Est-ce que c'est possible qu'il s'agisse de  
8 Tony Accurso? C'est lui qui vous a mis en relation  
9 avec Annie.

10 R. C'est possible.

11 Q. **[181]** Parfait. On est le sept (7) avril.

12 R. Hum, hum.

13 Q. **[182]** Il va parler à Annie demain. C'est  
14 Annie qui va nous biller.

15 Francine :

16 Ah! O.K.

17 Michel Arsenault :

18 C'est tout arrangé, mais elle le sait  
19 pas, elle va le savoir demain.

20 Ça, c'est Annie qui est supposée, depuis le vingt-  
21 trois (23) février, de gérer tout ça avec votre  
22 femme.

23 R. C'est Annie gérât ça avec ma femme depuis le tout  
24 début.

25 Q. **[183]** Mais, elle savait pas qu'elle allait vous



1 biller?

2 R. Ça, je présume que c'est le moment où j'ai dit à  
3 Accurso « regarde, rend-moi mon argent, puis je  
4 vais dealer avec Annie », puis, lui, il m'a dit :  
5 « Bon. Bien, vu que c'est moi qui ai a embarqué  
6 Annie, je vais lui dire demain : arrange-toi avec  
7 eux autres ».

8 Q. [184] O.K.

9 R. Je présume que c'est ça, là.

10 Q. [185] Alors, on continue. Et, là, on est depuis  
11 le... il faut pas oublier que depuis le vingt-trois  
12 (23) février, vous avez dit à votre femme « on  
13 paiera ce que ça coûtera » et vous nous dites que  
14 c'est votre femme qui gérât ça.

15 R. Bien, je voulais récupérer mon dix mille piastres  
16 (10 000 \$) d'Accurso, là.

17 Q. [186] Ça, ça me va. Ça fait que vous répondez :

18 Ça va être moins compliqué de même.

19 Francine :

20 O.K. J'ai pas hâte de voir le montant.

21 C'est un peu étonnant, non, le sept (7) avril.

22 R. Bien, c'est sûr. On commandait, puis on renovait  
23 puis les factures rentraient pas aller jusque...

24 Q. [187] Mais, Monsieur Arsenault, là...

25 R. Hein!

1 Q. **[188]** ... je veux dire, on va chercher du plancher,  
2 là, on sait combien ça coûte au pied carré, là. On  
3 est capable de faire des calculs de notre maison,  
4 on connaît la céramique.

5 R. Madame, j'ai pas... j'ai pas... j'ai pas... Moi, à  
6 cette époque-là, j'ai pas eu le temps de m'occuper  
7 de ces rénovations-là. La maison était, bien sûr,  
8 conjointement mon épouse et moi, on est marié.

9 Q. **[189]** Parfait.

10 R. C'est elle qui gérait ça. Puis combien de fois  
11 j'entends ça, moi, des gens qui se bâtissent une  
12 maison puis qui disent : « Bien, j'ai arrêté de  
13 calculer » - « Comment qu'elle a coûté ta maison? »  
14 - « J'ai arrêté de calculer, j'ai pas hâte d'avoir  
15 le bill final. » On entend ça régulièrement, là.

16 Q. **[190]** Oui. En tout cas...

17 R. Des fois, on va au restaurant, on va dire « ça va  
18 être quoi la facture? » - « J'ai pas hâte d'avoir  
19 la facture à la fin de la soirée » ou dans un bar.  
20 Je trouve rien de scandaleux là-dedans que ma femme  
21 dise « j'ai pas hâte d'avoir la facture ».

22 Q. **[191]** O.K. Michel Arsenault :

23 On paiera ce que ça coûte.

24 Francine :

25 O.K.

1 Michel Arsenault, sept (7) avril :

2 C'est pas un problème, puis je vais  
3 réclamer l'avance que j'ai donnée. Je  
4 vais y envoyer une à soir, on va y  
5 écrire une petite lettre, puis je vais  
6 y réclamer disant que c'est un bris de  
7 contrat.

8 Francine :

9 O.K.

10 Michel :

11 Ça fait qu'il va me redonner mon  
12 argent parce qu'il a rien fait, puis  
13 on le donnera à Annie pour ça.

14 ...

15 O.K. Le cash-down.

16 ...

17 On réglera le reste quand l'ouvrage  
18 sera fini.

19 Francine :

20 O.K. Ça fait que, c'est ça, elle le  
21 sait pas encore mais ils vont y dire  
22 demain. Ça va être parfait.

23 Francine :

24 As-tu à peu près une idée comment ça  
25 va coûter?

1                                   Entre quarante (40) et cinquante (50).  
2                                   On paiera ce que ça coûte. On est  
3                                   capable, on est capable.

4           Michel Arsenault :

5                                   C'est ça, avec ça, ça va être réglé.  
6                                   J'chu bin content, je respire.

7           Qu'est-ce que ça veut dire ça?

8           R. Je me souviens pas.

9           Q. **[192]** C'est juste parce que vous n'étiez plus dans  
10                                  la poussière, là, ou c'est parce que vous aviez  
11                                  enfin votre trace documentaire complétée?

12           R. C'est parce que ma femme a fini par accepter qu'il  
13                                  fallait prendre une hypothèque puis qu'on  
14                                  toucherait pas à nos REER, de mémoire.

15           Q. **[193]** Ou c'est parce que votre femme a plutôt fini  
16                                  par accepter que vous allez payer les rénovations  
17                                  puis que ça sera pas Tony Accurso? Il y a un point  
18                                  d'interrogation...

19           R. Il a jamais été question...

20           Q. **[194]** ... à la fin de ma phrase.

21           R. Non, non, non, il a jamais été question avec ma  
22                                  femme qu'Accurso paierait les rénovations chez  
23                                  nous. Et, encore une fois, j'ai tous les documents  
24                                  pertinents pour vous prouver que c'est nous qui les  
25                                  avons payées. De A à Z. Et ces documents sont à la

1 disposition de la Commission, si vous avez le  
2 moindre doute sur mon témoignage.

3 Me SONIA LeBEL :

4 Je vais vous demander, Madame Blanchette, de faire  
5 jouer, s'il vous plaît, l'onglet 19, la  
6 conversation 2082.

7 LA GREFFIÈRE :

8 1360.1, point 2.

9 Me SONIA LeBEL :

10 Merci.

11

12 114P-1360.1 : Écoute électronique 08-0459\_2082  
13 du 15 février 2009

14

15 114P-1360.2 : Transcription de l'écoute  
16 électronique 08-0459\_2082 du 15  
17 février 2009

18

19 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

20

21 Me SONIA LeBEL :

22 Q. **[195]** Il y a beaucoup d'éléments dans cette  
23 conversation-là, Monsieur Arsenault. On va peut-  
24 être commencer par la fin, simplement pour m'aider  
25 à identifier, est-ce que vous savez de quel dossier

1 il s'agit quand on parle de l'équipement qu'ils ne  
2 sont pas capables de justifier le financement,  
3 qu'on parle de notion de blanchiment d'argent? Est-  
4 ce qu'on parle du dossier de Carboneutre, à votre  
5 connaissance?

6 R. Probablement.

7 Q. **[196]** Parce qu'il y a Jocelyn Dupuis qui semble  
8 impliqué là-dedans, dans le cadre de la  
9 conversation?

10 R. Probablement.

11 Q. **[197]** Donc, c'est possible, donc, que ce soit  
12 comme...

13 R. C'est très possible.

14 Q. **[198]** Dans la foulée des étapes où vous vouliez  
15 que... où vous espérez, en tout cas, que Gaétan  
16 Morin puisse le refuser, compte tenu de la présence  
17 de monsieur Arcuri et de monsieur Desjardins, c'est  
18 exact?

19 R. Oui.

20 Q. **[199]** Parfait. Si on revient un peu plus haut dans  
21 la conversation, la ligne 113, Madame Blanchette,  
22 là où je me questionne, Monsieur Arsenault, et  
23 j'espère que vous allez pouvoir m'éclairer, c'est,  
24 bon, un peu plus haut dans la conversation, on dit  
25 que : Gaétan Morin, il n'a jamais dit non, qu'on

1 n'embarquait pas là-dedans. Puis là, Tony semble  
2 avoir de l'anxiété par rapport à une question  
3 particulière. C'était quoi, ce dossier-là?

4 R. Bien, j'ai toujours soupçonné, monsieur Accurso  
5 était avec quelqu'un d'autre dans ce genre de  
6 compagnie-là, qui étaient des compétiteurs. Et j'ai  
7 toujours soupçonné que monsieur Accurso essayait de  
8 nous décourager d'embarquer dans une compagnie qui  
9 faisait de la compétition.

10 Q. [200] Mais là, je ne comprends pas, parce que ce  
11 qu'il semble, et c'est mon interprétation, à la  
12 ligne 117, quand Louis Bolduc dit :

13 C'est ça que j'ai dit à Tony. Je ne le  
14 sais pas ce que tu t'es fait dire,  
15 mais il n'y a jamais eu de réponse  
16 non, il y a juste eu des exigences  
17 puis ils ont pas rempli les exigences.  
18 Puis eux autres ont décidé que ça  
19 retardait.

20 - C'est en plein ça, c'est en plein  
21 ça.

22 C'est plus le fait que le dossier n'était pas  
23 accepté qui semblait préoccuper Tony Accurso, en  
24 tout cas, c'est ce que je comprends.

25 R. Moi je peux vous dire que Tony Accurso, les

1 conversation à bâtons rompus, lorsqu'on a parlé de  
2 Carboneutre, Tony Accurso trouvait que c'était une  
3 mauvaise affaire, puis que... Il me disait :  
4 « Regarde, c'est gratuit, si tu veux mon opinion,  
5 moi je toucherais pas à ça. »

6 Q. **[201]** Ça c'est celui qui a des business en  
7 compétition avec ça, là. C'est ce que vous nous  
8 dites?

9 R. Bien oui, mais moi je parle à bien du monde. Mais  
10 je vous dis, ce n'est pas monsieur Accurso qui a  
11 décidé qu'on ne faisait pas affaire avec  
12 Carboneutre, comme vous le savez. Mais je me  
13 souviens d'avoir eu une conversation avec monsieur  
14 Accurso, qui était au courant que... du dossier de  
15 Carboneutre. Puis lui, il m'avait découragé  
16 d'embarquer là-dedans.

17 Q. **[202]** Vous ne pensiez pas que monsieur Accurso,  
18 outre le fait, là, que vous aviez probablement  
19 d'autres raisons légitimes de ne pas embarquer dans  
20 ce dossier-là, on parle de Raynald Desjardins, on  
21 parle de Domenico Arcuri, et naturellement tout le  
22 monde est soulagé que le dossier n'a pas été fait  
23 par le Fonds, vous ne trouvez pas que c'est un peu  
24 inapproprié de discuter avec un partenaire du  
25 Fonds, quelqu'un qui a quand même un bon apport de



1           cette tarte-là, d'un dossier qui pourrait entrer en  
2           compétition avec lui? Puis surtout qu'il vous  
3           décourage de le faire, là?

4           R. C'est la raison pour laquelle on a continué à le  
5           fouiller. Mais on discute, il y a un maillage entre  
6           les partenaires, puis c'est fréquent qu'au Fonds on  
7           peut discuter, parler avec un partenaire d'une  
8           autre possibilité d'affaires.

9           Q. **[203]** O.K. Donnez-moi un autre exemple que Tony  
10          Accurso avec lequel vous avez discuté d'un dossier  
11          d'un concurrent potentiel avec un partenaire actuel  
12          du Fonds?

13          R. Bien, je peux vous dire qu'on... j'ai vu dans des  
14          occasions où on a, par exemple, on était dans  
15          Transport Robert, et là on a investi dans  
16          TransForce, c'est deux compagnies de transport. Je  
17          peux vous dire que monsieur Robert n'était pas  
18          nécessairement content. Ça fait que ce qu'on fait  
19          généralement, on va parler, lorsqu'on a un  
20          partenaire, on va parler avec le partenaire si on  
21          s'embarque dans un de ses compétiteurs. Un exemple,  
22          par exemple, nous sommes dans Transat. Je ne suis  
23          pas sûr que Transat serait content qu'on investisse  
24          dans Sunwing. Et là, on se parle. Vous comprenez?  
25          On ne peut pas se compétitionner nous-mêmes.

1 Q. [204] Mais c'est une discussion qui se fait de  
2 façon officielle, j'imagine? C'est une discussion  
3 qui se fait dans le cadre de l'évaluation du  
4 marché, et est-ce que ce serait d'intérêt pour le  
5 Fonds d'investir effectivement dans un compétiteur,  
6 c'est exact?

7 R. Ça se fait dans le cadre des... oui...

8 Q. [205] La bonne marche des affaires.

9 R. Oui, c'est exact mais il y a rien qui empêche le  
10 président du conseil d'administration de poser une  
11 question dans un cinq à sept ou dans un souper  
12 quand il rencontre des gens.

13 Q. [206] O.K. Mais on s'entend que vous avez pas  
14 avec...

15 R. Je pense qu'on m'écoute pas, là.

16 Q. [207] .. vous avez pas avec le dirigeant de Air  
17 Transat ou le dirigeant de Transport Robert la même  
18 relation de proximité, d'amitié qu'avec Tony  
19 Accurso, c'est exact?

20 R. C'est exact.

21 Q. [208] Et vous pensez pas qu'encore une fois Tony  
22 Accurso abusait de cette relation-là, ou utilisait  
23 cette relation-là pour faire passer ses messages?

24 R. La décision était prise, encore une fois, par les  
25 équipes multidisciplinaires qui allaient au conseil

1           sectoriel et ensuite au conseil d'administration.  
2           Tony Accurso avait rien à dire dans les décisions  
3           prises par nos équipes multidisciplinaires et nos  
4           conseils sectoriels. À ma connaissance, j'ai jamais  
5           entendu dire que Tony Accurso intervenait aux  
6           différents conseils.

7           Q. [209] Parfait. Alors expliquez-moi pourquoi il y a  
8           des discussions avec Tony Accurso, selon Louis  
9           Bolduc, à la ligne 97, sur la façon dont la  
10          business de la FTQ Construction devrait se gérer,  
11          la scission entre les deux équipes, les élections;  
12          moi je me demande pourquoi on discute, là,  
13          d'affaires finement syndicales?

14          R. Là ça fait à peu près dix fois que je répons à  
15          cette question-là mais je vais y répondre une  
16          onzième fois avec plaisir.

17          Q. [210] Superbe.

18          R. Tony Accurso avait une influence sur Jean Lavallée  
19          et comme vous le savez, c'est des amis de longue  
20          date et on a approché Tony Accurso pour qu'il  
21          convainque Jean Lavallée de prendre sa retraite.  
22          C'est toujours... c'est toujours la même question  
23          puis c'est toujours la même réponse. Nous on  
24          voulait que Jean parte dans la dignité, on pensait  
25          qu'à soixante-sept (67) ans, c'était le temps de

1 partir et on voulait pas qu'il se fasse mettre à la  
2 porte par ses gens puis on essayait d'y... Il avait  
3 déjà perdu, il avait démissionné mais en même  
4 temps, il voulait être, rester là avec un ascendant  
5 sur un certain groupe puis, nous on voulait le  
6 convaincre... Moi je voulais pas, je voulais pas  
7 mettre Jean Lavallée dehors de la FTQ puis la FTQ  
8 Construction de façon cavalière. Je trouvais, parce  
9 qu'il était le président fondateur de la FTQ  
10 Construction, puis je répète qu'au niveau syndical,  
11 tout ce qu'il a fait. On a un mode de travailleurs,  
12 un mode syndical de construction ici unique en  
13 Amérique, qui fait rêver les syndicalistes de la  
14 construction des États-Unis puis des autres  
15 provinces. Je suis allé dernièrement aux États-Unis  
16 expliquer la façon dont le syndicalisme  
17 fonctionnent sur la construction ici, je suis allé  
18 à Washington et il y a des gens là-bas de la  
19 construction qui me croyaient pas. Ils me disaient  
20 que c'était de la science-fiction. On est nettement  
21 en avant des autres sur la construction ici et les  
22 résultats de ça pour les contracteurs, pour les  
23 contribuables, c'est qu'on a les meilleurs  
24 travailleurs de la construction en Amérique du  
25 Nord, les plus productifs, les plus qualifiés et ça

1           ça s'est fait avec bien sûr les associations  
2           patronales mais de notre côté, c'est Jean Lavallée  
3           qui a bâti ça à travers des années et moi je  
4           voulais qu'il parte dignement et j'ai utilisé tous  
5           les atouts que j'avais dans mon jeu pour essayer de  
6           le convaincre que l'heure de la retraite était  
7           arrivée.

8           Q. [211] Alors sous un autre aspect de la  
9           conversation, vous êtes pas sans comprendre que je  
10          vous ai écouté longuement Monsieur Arsenault au fil  
11          des conversations et que, vous me corrigerez si je  
12          me trompe, ce qui se dégage de mon impression,  
13          c'est que vous aviez entre autres deux personnes en  
14          qui vous faisiez beaucoup confiance, là, monsieur  
15          Gilles Audette et monsieur Bolduc. C'est exact?  
16          Deux personnes avec qui vous discutiez, vous aviez  
17          très...

18          R. Je faisais, j'avais une équipe plus grande que ça  
19          mais c'est les deux avec lesquels je parlais le  
20          plus au téléphone.

21          Q. [212] Oui, au téléphone.

22          R. J'avais Pierre Laliberté qui était conseiller,  
23          j'avais René Roy à ce moment-là qui était  
24          secrétaire, mais j'avais d'autres vice-présidents  
25          aussi mais dans ces dossiers pointus là,

1 effectivement, Gilles Audette et Louis Bolduc sont  
2 deux personnes en qui j'avais confiance, auxquels  
3 je me confiais.

4 Q. [213] Dont vous accor... et auxquels vous  
5 accordiez, là, dont l'opinion avait de la valeur?

6 R. C'est exact.

7 Q. [214] Parfait. Alors si je vous dis, à la ligne 93,  
8 quand Louis Bolduc vous dit :

9 Mais moi je pense en tout cas, que je  
10 sais que Johnny bon y'é supposé  
11 d'aller te voir puis te jaser mais eux  
12 autres y'espèrent que tu vas prendre  
13 position parce que là, écoute,  
14 regarde, c'est la pègre qui run ça,  
15 c'est pas bon. Y'faut pas laisser la  
16 pègre...

17 Ils ont dit qu'il faut pas laisser la pègre  
18 « runner » ça. Encore une fois, est-ce que vous  
19 considérez, vous avez eu la même information qui  
20 venait de Gilles Audette, vous avez eu la même  
21 information de plusieurs personnes, et là vous avez  
22 l'information qui vient de Louis Bolduc. Est-ce  
23 qu'encore une fois c'est des rumeurs de corridor  
24 ça?

25 R. L'information vient pas de Louis Bolduc.

1 L'information vient, c'est du oui-dire, Louis  
2 Bolduc dit « eux autres pensent », ça vient pas de  
3 Louis Bolduc, là. « Eux autres pensent que ». Ça  
4 c'est du oui-dire qu'on appelle ça?

5 Q. [215] O.K.

6 R. Et eux autres, là...

7 Q. [216] Mais il y a...

8 R. ... mais eux autres, c'était la « gang » à Johnny  
9 qui disait que la « gang » à Goyette était dans la  
10 pègre. Je l'entendais tous les jours celle-là. Et  
11 en même temps, je vous ai expliqué que dans le cas  
12 de Richard Goyette, qui est un membre du Barreau,  
13 je l'ai... pas « je », mais nous l'avons nommé sur  
14 le Conseil d'administration de la CSST. Et, là, la  
15 Sécurité publique a fait une enquête et l'enquête  
16 s'est révélée que monsieur Goyette n'avait même pas  
17 un billet de stationnement dans son dossier et il  
18 était, dans leur langage à eux autres, « clean ».  
19 Ça fait que, moi, je me suis fié à la Sécurité  
20 publique et non aux ennemis politiques de monsieur  
21 Goyette.

22 Q. [217] Et quand vous avez eu la discussion avec  
23 monsieur Gilles Audette à l'effet que monsieur  
24 Goyette a dû demander la permission à Raynald  
25 Desjardins avant de... de se présenter, doublé des

1 rumeurs que monsieur Bolduc entend lors d'un party  
2 fait pour Tony Accurso, doublé de d'autres  
3 renseignements qui viennent de d'autres parts, pour  
4 vous, là, c'est pas assez suffisant pour avoir, à  
5 tout le moins, une crainte.

6 R. Dans cette... dans cette conversation avec monsieur  
7 Audette, lisez-la comme il faut, je dis à Gilles  
8 Audette : « Il y a une chose, soit qu'il est  
9 contrôlé dans... par la pègre ou bien donc qu'il a  
10 décidé de faire le ménage dans la FTQ  
11 Construction », c'était pas clair dans ma tête. Et  
12 quand j'ai vu Goyette prendre les rênes de la FTQ  
13 Construction, je me suis assuré que les dossiers de  
14 Jocelyn Dupuis ne passeraient pas au Fonds de  
15 solidarité. On se souviendra, les dossiers de  
16 Borsellino ont pas passé et... et les dossiers dont  
17 Jocelyn Dupuis vous a expliqué ici aujourd'hui. Et  
18 lorsqu'on a décidé... lorsqu'on a appris, on a agi.  
19 Au mois de mai, on a renforcé nos règles de bonne  
20 gouvernance et il y avait plus personne de la FTQ  
21 Construction sur le conseil d'administration de  
22 SOLIM. Et si Goyette avait été dans la pègre, bien,  
23 à ce moment-là, ça l'éloignait certainement de  
24 SOLIM parce qu'il était plus là.

25 Q. [218] O.K. Mais, vous, pour vous, là, la carte...



1 R. Bien, moi aujourd'hui... Écoutez, si Goyette est  
2 dans la pègre, là, que la police l'arrête. Je vous  
3 le répète, là, le président de la FTQ, c'est pas un  
4 chef de police. Puis, moi, j'en entends à tous les  
5 jours, un dans la pègre, puis l'autre est dans le  
6 crime organisé, puis l'autre est peut-être dans les  
7 Hells, puis l'autre peut-être « patché », là. Moi,  
8 je peux pas arriver au bureau du syndicat le matin  
9 de la FTQ puis dire « bien, toi, quelqu'un m'a dit  
10 hier que l'autre a dit que t'étais dans la pègre.  
11 Dehors. » C'est pas de même que ça marche. C'est  
12 pas de même que ça marche. Je peux vous dire, des  
13 plaintes à la police, là, dans toute notre... notre  
14 saga, là, qu'on discute ici depuis des mois, là, ça  
15 fait cinq mois qu'on est ici la FTQ, cinq dossiers,  
16 hein! Cinq dossiers toxiques sur cinq mille (5000)  
17 puis ça fait cinq mois qu'on est ici. Puis les deux  
18 autres dossiers avec la pègre, ils ont été refusé  
19 au Fonds de solidarité. Et quand vous me dites  
20 « vous devriez avoir... aller voir la police »,  
21 mais monsieur Gaudreau est allé voir la police il y  
22 a cinq ans, lui, avec des plaintes supposément de  
23 demandes de pots-de-vin, puis on n'a pas eu de  
24 rapport de la police encore. Ça fait que, moi, je  
25 suis pas plus fin que la police, ça, je suis sûr de

1           ça, sur une enquête. Ça fait que, là, là, que Louis  
2           Bolduc me dise que quelqu'un lui a dit que l'autre  
3           était dans la pègre, je peux pas déchirer ma  
4           chemise puis fermer la FTQ à cause de ça.

5           Q. **[219]** Parfait. Maintenant, au début de la  
6           conversation, vous parlez d'un voyage de ski.

7           R. Oui.

8           Q. **[220]** À quel endroit ça a eu lieu ça?

9           R. Tremblant.

10          Q. **[221]** Tremblant. À la ligne 34, vous dites :

11                                Mais, quand c'est gratuit, c'est  
12                                agréable pareil.

13          Et à la ligne 46, vous dites :

14                                Je peux pas dire, à cheval donné, on  
15                                peut pas regarder la bride.

16          R. C'est exact.

17          Q. **[222]** De qui vous venait ce condo-là?

18          R. SOLIM. SOLIM était propriétaire de condos à  
19          Tremblant qui foutaient absolument rien. Et Louis  
20          Bolduc, qui siégeait sur SOLIM, avait dit :  
21          « Regarde, si à un moment donné il y a un condo là  
22          qui sert à rien qui appartient à SOLIM, si tu le  
23          veux une soirée, SOLIM peut te le prêter. »

24          Q. **[223]** Est-ce que vous savez à quel endroit  
25          exactement ce condo se situe?

1 R. Au Mont-Tremblant.

2 Q. **[224]** Oui. Vous avez... vous êtes en mesure, si je  
3 vous demande de prendre l'engagement de me fournir  
4 les informations particulières par rapport à  
5 l'adresse de ce condo-là?

6 R. Certainement.

7 Q. **[225]** Parfait.

8 R. Mais, là, ça fait quel... Oui, le Fonds le  
9 trouvera, là. Mais, c'est SOLIM, c'est pas ce que  
10 vous pensez.

11 Q. **[226]** Alors, est-ce qu'on peut prendre l'engagement  
12 de fournir l'adresse?

13 R. C'est pas ce que maître LeBel pense, c'est un condo  
14 qui appartenait à SOLIM.

15 Q. **[227]** Il y a pas de problème, moi, je voulais un  
16 éclaircissement par rapport à ça.

17 R. Soyez sûr de ça.

18 Q. **[228]** Alors, est-ce qu'on peut prendre  
19 l'engagement, Madame la Présidente, de fournir les  
20 informations par rapport au condo, qui, en date du  
21 quinze (15) février deux mille neuf (2009)...

22 R. Deux mille neuf (2009).

23 Q. **[229]** ... appartenait à la SOLIM?

24 R. Oui.

25 Q. **[230]** Parfait. Merci.

1 (11:01:51)

2

3 114E-65 Engagement de Michel Arsenault de fournir  
4 les renseignements concernant le condo à  
5 Tremblant, propriété de SOLIM, en date du  
6 15 février 2009

7

8 Et je pense que c'est un bon moment pour prendre la  
9 pause, si vous permettez.

10 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

11

12 REPRISE DE L'AUDIENCE

13 LA PRÉSIDENTE:

14 Avant de débiter, comme je le fais toujours, je  
15 voudrais simplement aviser les parties, est-ce que  
16 vous vous êtes... vous avez décidé de l'ordre dans  
17 lequel vous étiez pour interroger monsieur  
18 Arsenault?

19 (11:40:05)

20 Me DENIS HOULE :

21 On en a discuté hier, Madame, et je commencerais.

22 LA PRÉSIDENTE:

23 Merveilleux.

24 Me SONIA LeBEL :

25 Alors, simplement, je pense, être capable de

1 terminer pour l'heure du lunch, peut-être même un  
2 peu avant, donc on pourra débiter à ce moment-là  
3 l'interrogatoire, dépendamment de l'heure, tout de  
4 suite ou après le lunch.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Parfait.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Merci.

9 Q. **[231]** Avant, cet avant-midi, Monsieur Arsenault, on  
10 a discuté de la relation entre Bernard Poulin et  
11 Tony Accurso et, ce, pour moi, c'est important, en  
12 relation avec les démarches que vous aviez faites  
13 auprès des gouvernements suite à la discussion que  
14 lui et Bernard Poulin ont eue avec vous concernant  
15 les PPP. Madame Blanchette... Vous m'avez demandé  
16 de vous faire jouer l'extrait auquel... auquel je  
17 faisais référence.

18 R. J'ai peut-être...

19 Q. **[232]** Madame Blanchette, s'il vous plaît, si vous  
20 pouvez le faire jouer. Vous l'avez demandé, on va  
21 l'écouter, Monsieur Arsenault.

22 R. Non. Est-ce que je peux...

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. **[233]** Bien, après, on va le faire jouer puis vous

1           pourrez commenter après. Quel onglet, Madame  
2           Blanchette?

3           R. Non, mais je pense, j'ai fait...

4           Me SONIA LeBEL :

5           71.

6           LA PRÉSIDENTE:

7           Euh, Madame...

8           R. ... j'ai fait... j'ai fait une erreur ce matin,  
9           puis j'aimerais la corriger, Madame.

10          Me SONIA LeBEL :

11          Madame Blanchette.

12

13          ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15          Me SONIA LeBEL :

16          Alors, simplement pour fins d'enregistrement,  
17          Madame la Greffière, c'est à l'onglet 71, il s'agit  
18          d'une... d'un extrait d'une conversation du trois  
19          (3) avril deux mille neuf (2009). Naturellement,  
20          c'est pas une conversation que la Commission avait  
21          l'intention de produire, mais compte tenu de la  
22          discussion qu'on a eue ce matin, je vous fais  
23          entendre le bout qui est pertinent. La  
24          transcription sera produite par la suite, Madame la  
25          Présidente, Monsieur le Commissaire, elle n'a pas

1 été faite compte tenu qu'on ne devait pas produire  
2 cette conversation.

3 LA PRÉSIDENTE:

4 Sous quelle cote sera-t-elle produite?

5 Me SONIA LeBEL :

6 Et on va réserver la cote pour la transcription  
7 aussi, s'il vous plaît.

8 LA GREFFIÈRE :

9 Alors, l'écoute, c'est 114P-1361.1 et la  
10 transcription sera .2, réservée et...

11

12 114P-1361.1 : Écoute électronique 08-0459\_04218  
13 du 3 avril 2009

14

15 114P-1361.2 : (RÉSERVÉE) Transcription de  
16 l'écoute électronique 08-  
17 0459\_04218 du 3 avril 2009

18

19 LA PRÉSIDENTE:

20 Q. **[234]** O.K. Alors, Monsieur Arsenault, vous vouliez  
21 dire quelque chose?

22 R. Après avoir écouté ça, ça confirme que j'ai dit la  
23 vérité tout à l'heure. Je pense que...

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[235]** Que vous n'étiez pas au courant de la

1 relation entre Bernard Poulin et Tony Accurso.

2 R. Non, non, non, non. C'est que j'ai... j'étais un  
3 peu inquiet tantôt parce que je vous ai dit que  
4 j'avais pas participé à ce souper-là, c'est exact.

5 Q. **[236]** Oui. Il y avait plus que ça dans la  
6 conversation qu'on a... dans l'interrogatoire qu'il  
7 y a eu ce matin. Ce matin, je vous ai dit : « Est-  
8 ce que vous étiez au courant... ». Bien, je vous ai  
9 demandé, première chose : « Est-ce que monsieur  
10 Poulin est un partenaire du Fonds? », vous m'avez  
11 dit : « Non ». J'ai dit : « Est-ce que vous êtes au  
12 courant de la relation d'amitié entre Bernard  
13 Poulin et Tony Accurso? » Vous m'avez dit : « Non »  
14 parce que l'objet de mon interrogatoire ce matin  
15 était de voir si l'effet combiné de monsieur Poulin  
16 et de monsieur Accurso fait en sorte que vous aviez  
17 fait - c'était l'objet de mon interrogatoire - des  
18 pressions sur le gouvernement. Vous m'avez dit :  
19 « Non ». Je vous ai relaté l'objet de cette  
20 conversation-là à l'intérieur de laquelle vous  
21 discutiez avec monsieur Lapierre justement des  
22 liens d'amitié entre Bernard Poulin. La raison de  
23 ma demande... de... de cette démonstration-là a  
24 affaire avec monsieur Accurso et monsieur Poulin.  
25 Vous discutez des liens étroits entre monsieur



1           Accurso et monsieur Poulin. Je vous ai demandé si  
2           vous vous souveniez de cette conversation-là et  
3           vous m'avez dit : « Non ». Vous m'avez dit : « Je  
4           me souviens de pas... j'ai pas participé à ce  
5           souper-là. - Et vous m'avez dit - Faites-moi  
6           entendre l'extrait. »

7           R. O.K.

8           Q. **[237]** Alors, maintenant, on en est où? Est-ce que  
9           vous vous souvenez, à l'époque... parce qu'on est  
10          dans la même période que l'histoire des PPP, est-ce  
11          que vous vous souvenez, à l'époque, d'avoir eu  
12          connaissance, d'avoir été au courant que monsieur  
13          Accurso et monsieur Poulin étaient des amis?

14          R. Monsieur Accurso, monsieur Poulin sont des... des  
15          partenaires dans certains dossiers. C'est toujours  
16          le... tu sais, c'est quoi un ami?

17          Q. **[238]** O.K.

18          R. Moi, des amis, j'en ai deux. Des amis d'enfance,  
19          je... Écoutez, c'est des bonnes connaissances puis  
20          ils se rencontrent à l'occasion avec leurs épouses  
21          mais c'est pas des gens qui se fréquentent  
22          assidûment, à ma connaissance. C'est ça la réponse.

23          Q. **[239]** Est-ce que vous pensez...

24          R. Par contre, Jean Lapierre et Bernard Poulin sont  
25          des amis d'une quarantaine d'années.

1 Q. **[240]** Oui, ça, vous nous l'avez expliqué ce matin.

2 R. Ça c'est ma réponse.

3 Q. **[241]** Ça c'est vrai. Alors...

4 R. Disons que l'amitié entre monsieur Poulin et  
5 Accurso c'est pas la même qu'entre Poulin et  
6 Lapierre.

7 Q. **[242]** O.K. Et est-ce que l'amitié entre monsieur  
8 Poulin et Accurso est la même qu'entre vous et  
9 monsieur Accurso?

10 R. Non.

11 Q. **[243]** Laquelle des deux relations vous  
12 considéreriez plus proche? La vôtre avec Accurso ou  
13 celle de monsieur Poulin avec Accurso... monsieur  
14 Accurso?

15 R. Je pense que je suis plus proche d'Accurso que  
16 Poulin. À cause de nos... nos histoires respectifs,  
17 nos enfants de la même âge, nos conjointes qui  
18 partagent les mêmes passions puis qui ont les mêmes  
19 problèmes aussi.

20 Q. **[244]** O.K. Madame... Est-ce que vous connaissez ça  
21 le Quintessence, Monsieur...

22 R. Oui.

23 Q. **[245]** ... Arsenault? Êtes-vous déjà allé à cet  
24 endroit-là?

25 R. Oui.

1 Q. **[246]** Y êtes-vous déjà allé en compagnie de  
2 monsieur Accurso?

3 R. Oui.

4 Q. **[247]** Oui, Qui avait payé à ce moment-là?

5 R. J'ai payé ma chambre au Quintessence.

6 Q. **[248]** O.K. Madame...

7 R. Ça a coûté quatre cents quelques piastres.

8 Q. **[249]** Superbe. Est-ce qu'on peut...

9 R. Et Louis Bolduc était avec nous et il a payé lui  
10 aussi.

11 Q. **[250]** Superbe. Est-ce qu'on peut avoir l'onglet 44,  
12 s'il vous plaît, Madame Blanchette.

13 LA GREFFIÈRE :

14 1362.1, point 2. Et je voudrais revenir pour  
15 l'engagement, on l'a pas coté avant la pause.

16 Me SONIA LeBEL :

17 Alors, 114E-65, c'est ça?

18 LA GREFFIÈRE :

19 C'est ça.

20

21 114P-1362.1 : Écoute électronique 08-0459\_3724  
22 du 24 mars 2009

23

24 114P-1362.2 : Transcription de l'écoute  
25 électronique 08-0459\_3724 du 24

1 mars 2009

2

3 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

4

5 Me SONIA LeBEL :

6 Q. **[251]** Vingt-quatre (24) mars deux mille neuf  
7 (2009), on est dans les jours qui suivent la... la  
8 tempête publique concernant le bateau. Ligne 30 :

9 I need to pay my room.

10 Et vous payez avec la carte de crédit du Fonds,  
11 c'est exact?

12 R. J'ai pas payé avec la carte, j'ai dit ça là, mais  
13 j'ai payé avec ma carte de crédit personnelle.

14 Q. **[252]** Ah! parfait. Et moi, ce que... la question  
15 qui m'intrigue particulièrement c'est la ligne 36 :

16 Le reste on s'organisera, mais là-  
17 dessus.

18 Qu'est-ce que ça veut dire ça?

19 R. J'ai aucune idée.

20 Q. **[253]** Encore une fois, est-ce qu'on essayait pas  
21 d'avoir une trace documentaire...

22 R. Non.

23 Q. **[254]** Non?

24 R. On est allés au Quintessence, j'ai payé ma chambre  
25 avec ma carte de crédit, c'est le vingt-quatre (24)

1 mars deux mille neuf (2009), carte de crédit  
2 personnelle, si vous l'exigez, je ferai les  
3 recherches nécessaires auprès de Visa et je suis  
4 sous serment et j'ai payé ma chambre avec ma carte  
5 personnelle.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[255]** O.K. Alors ce sera donc l'engagement 114E-66?

8 R. Oui.

9

10 114E-66 Engagement de Michel Arsenault de fournir  
11 la preuve de paiement de la chambre d'hôtel  
12 le weekend suivant le 24 mars 2009

13

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[256]** Alors de fournir les preuves de paiement de  
16 cette chambre, qui est le vingt-quatre (24) mars  
17 deux mille neuf (2009), c'est la conversation donc  
18 c'est dans le weekend qui devrait suivre. Alors  
19 peut-être deux autres petits points à explorer avec  
20 vous en terminant qui se rapportent à des... des...  
21 le témoignage que vous avez donné au cours des  
22 dernières journées. Vous avez mentionné, quand on  
23 explorait vos pouvoirs à titre de président du  
24 Fonds, du conseil d'administration de la FTQ... de  
25 solidarité de la FTQ que vous n'aviez pas de

1           pouvoirs et vous avez mentionné que la seule  
2           intervention que vous aviez faite à un certain  
3           moment donné dans le dossier c'était Carboneutre,  
4           intervention qu'on comprend maintenant. On a vu le  
5           cheminement, on reviendra pas là-dessus, le dossier  
6           s'est pas fait, on sait que vous avez étiré la  
7           sauce, c'est pas là-dessus que je veux revenir. Je  
8           veux revenir sur le fait que vous avez mentionné  
9           que vous n'interveniez pas dans les dossiers du  
10          Fonds. Est-ce qu'on peut, s'il vous plaît, Madame  
11          Blanchette, faire jouer les onglets 69 qu'on va  
12          coter quelle cote?

13          LA GREFFIÈRE :

14          1363.1, .2.

15          Me SONIA LeBEL :

16          1363.1, 1363.2, ainsi que tout de suite après,  
17          l'onglet 70, qui sera donc coté 1364.1 et 1364.2 et  
18          je pourrai vous demander après ça quelques  
19          questions. Ça dure à peine deux minutes.

20          R. J'ai tout mon temps.

21          Q. **[257]** Superbe, jusqu'à demain midi.

22          (11:50:57)

23

24          114P-1363.1 :       Écoute électronique 08-0459\_02370  
25                               du 23 février 2009

1

2 114P-1363.2 : Transcription de l'écoute  
3 électronique 08-0459\_02370 du 23  
4 février 2009

5

6 114P-1364.1 : Écoute électronique 08-0459\_02452  
7 du 25 février 2009

8

9 114P-1364.2 : Transcription de l'écoute  
10 électronique 08-0459\_02452 du 25  
11 février 2009

12

13 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

14

15 Me SONIA LeBEL :

16 Q. **[258]** Alors, ça c'était le vingt-trois (23) février  
17 deux mille neuf (2009). La suivante est du vingt-  
18 cinq (25) février deux mille neuf (2009).

19

20 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

21

22 (11:55:49)

23

24 Me SONIA LeBEL :

25 Q. **[259]** Monsieur Arsenault, est-ce que je peux

1 comprendre qu'effectivement, de ces deux  
2 conversations-là, que vous avez une influence à  
3 titre de président du Fonds, et que quand quelqu'un  
4 vous demande comme une faveur comme ça, vous êtes  
5 en mesure de faire passer un dossier, ou à tout le  
6 moins d'influencer la façon dont il va se dérouler?  
7 R. Ce dossier-là n'a pas été fait, à ma connaissance.  
8 Deuxièmement, je vous ai expliqué cette semaine que  
9 j'avais décidé de canaliser les demandes à mon  
10 bureau, puis je les réfèrais à Jean Thiffault, vous  
11 vous souvenez de ça? Bien, Réjean Leblanc,  
12 probablement, cette semaine-là, Réjean Leblanc est  
13 dans l'équipe de Jean Thiffault, puis je pense  
14 qu'il le remplaçait quand Jean était en vacances ou  
15 malade, de souvenance. Maintenant, ce que je...  
16 Puis il fait partie de l'équipe des... des  
17 conseillers financiers, ils sont sous la  
18 responsabilité des conseillers financiers. Ce que  
19 j'ai dit, ça regarde ça. Moi, là-dedans, il n'y a  
20 rien de répréhensible. Je ne lui dis pas : « Il  
21 faut que tu le fasses, puis si tu ne le fais pas je  
22 vais le donner à un autre. » Je dis : « Regarde ça,  
23 puis s'il a besoin d'aide... s'il a besoin d'aide,  
24 tiens-moi au courant, bye. » Mais à ma  
25 connaissance, ce dossier-là ne s'est jamais fait.



1 Q. [260] Quand vous dites :

2 Tony me demandait ça comme une faveur,  
3 tu sais comment est-ce qu'ils sont,  
4 puis moi...

5 R. Bien, c'est clair.

6 Q. [261] ... et moi j'ai souvent besoin de Tony  
7 aussi. Comprends-tu?

8 Qu'est-ce que ça veut dire?

9 R. Ça veut dire, comme je vous ai expliqué hier,  
10 lorsque le président de la FTQ fait du lobby, puis  
11 il y a des dossiers auxquels il tient, il fait le  
12 tour des ministres. Et hier, vous m'avez demandé :  
13 « Comment ça se fait que vous n'êtes pas juste allé  
14 voir madame Jérôme-Forget dans tel dossier? » Ce  
15 n'est pas de même que ça fonctionne quand tu fais  
16 du lobby. Chaque fois que tu rencontres un  
17 ministre, tu lui parles d'un dossier « hot », et  
18 moi j'avais tout avantage à garder une relation  
19 correcte avec les différents ministres du  
20 gouvernement de l'époque.

21 Maintenant, moi je suis convaincu que ce  
22 dossier-là n'a pas été fait. Ça, on pourrait peut-  
23 être vous le fournir. Et j'ai jamais mis de  
24 pression, j'ai jamais dit à un conseiller financier  
25 « il faut que tu le fasses » ou « si tu ne le fais

1 pas, je le passe à un autre », jamais, jamais,  
2 jamais. Mais que je dise à un conseiller  
3 financier « regarde donc ça, puis... », c'est à  
4 l'avantage du Fonds. Si on a une bonne affaire,  
5 puis en plus t'as rendu service à un ministre, à  
6 partir de là, ça t'aide dans ton lobby. C'est de  
7 même que ça marche dans le monde.

8 Me SONIA LeBEL :

9 Juste une petite minute, Madame la Présidente, je  
10 vais faire une vérification.

11 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

12 Q. **[262]** Pendant ce temps-là, écoutez, sur un sujet  
13 totalement autre, lorsqu'on parle d'infiltration du  
14 crime organisé, on fait souvent référence que ce  
15 crime-là, ces gens-là s'entourent un peu des gens  
16 assez puissants. Dans le fonctionnement, à la FTQ  
17 Construction et à la FTQ, on comprend que lorsqu'on  
18 devient président de la FTQ Construction, on va  
19 nécessairement être vice-président de la FTQ, en  
20 faire partie? Non?

21 R. La règle a été changée. Maintenant c'est le  
22 directeur général qui devient...

23 Q. **[263]** O.K. Oui, la règle a été changée. Mais avant  
24 ça, il y avait un automatisme, on s'en allait  
25 nécessairement...

1 R. Bien, avant ça, il y en a juste eu un, c'est  
2 monsieur Lavallée pendant trente (30) quelques  
3 années.

4 Q. **[264]** C'est ça. Mais ce monsieur Lavallée était  
5 également celui qu'on envoyait au conseil  
6 d'administration de la CSST et au conseil  
7 d'administration de la CCQ, je pense?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[265]** Est-ce qu'il ne serait pas sain, justement,  
10 pour éviter de donner trop de pouvoirs à la même  
11 personne, que la personne qui siège au conseil de  
12 la CSST soit différente de celle qui siège à la  
13 CCQ? Parce que ces automatismes-là font en sorte  
14 que ces gens-là sont assez des incontournables,  
15 surtout lorsqu'ils sont restés aussi longtemps que  
16 ça, comme monsieur Lavallée. Ça ne serait pas  
17 mieux, pour répartir un peu le pouvoir, de scinder  
18 ces automatismes-là?

19 R. Ça mérite réflexion. Je n'y ai jamais pensé, mais  
20 vous savez... Oui, ça aurait de l'allure,  
21 effectivement.

22 Me SONIA LeBEL :

23 Q. **[266]** On est allé chercher les transcriptions pour  
24 les parties mais il y a une dernière conversation  
25 que j'aimerais avoir, vous faire écouter, avant de

1 clore, Monsieur Arsenault, la conversation qui se  
2 trouve à l'onglet 72. C'est une conversation du  
3 huit (8) janvier deux mille neuf (2009) qui prend  
4 place, je pense, entre vous et, j'y vais par coeur,  
5 là...

6 R. Gilles Audette.

7 Q. [267] Gilles Audette, merci. Entre vous et Gilles  
8 Audette et qui fait référence à un dossier peut-  
9 être où vous seriez intervenu pour Tony Accurso,  
10 contrairement à ce que vous nous avez dit. Allez-y  
11 Madame Blanchette.

12 12:00:00

13

14 ÉCOUTE D'UNE CONVERSATION TÉLÉPHONIQUE

15

16 Me SONIA LeBEL :

17 Q. [268] Première question : Est-ce que vous vous  
18 souvenez de ce dossier-là, Monsieur Arsenault?

19 R. Très bien.

20 Q. [269] Parfait. Alors on va peut-être pouvoir la  
21 décortiquer puis la comprendre ensemble. C'est qui  
22 le cartel des Italiens en question? Juste pour  
23 m'expliquer.

24 R. C'est le cartel... j'ai déjà expliqué ça aux  
25 policiers quand ils sont venus me voir. Dans le

1 monde du ciment, quand tu parles avec des  
2 travailleurs de cimenteries, on a un terme qu'on  
3 appelle le cartel de la poudre, puis c'est pas de  
4 la coke, c'est du ciment. Les grands cimentiers, au  
5 niveau international, les rumeurs sont que ces  
6 gens-là écrasent ceux qui veulent venir s'installer  
7 un jour.

8           Moi, je viens de la Gaspésie. Du côté de  
9 mon père et du côté de ma mère, on doit être à peu  
10 près, ensemble, cinquante (50), soixante (60)  
11 cousins. Il y en a un seul, mon frère, qui vit à  
12 Matapédia. Tous les autres, on a été obligés de  
13 s'exiler pour gagner notre vie. Et j'aurais aimé  
14 laisser un héritage, une usine, une cimenterie en  
15 Gaspésie pour que les gens de chez nous puissent  
16 travailler. C'est ça que j'aurais aimé faire.  
17 J'aurais aimé faire ça. Malheureusement, j'ai pas  
18 l'influence qu'on me prête puis j'ai pas été  
19 capable de la faire. Je trouve ça triste, moi, de  
20 voir une région comme la Gaspésie qui se vide, la  
21 région la plus pauvre du Canada et j'aurais aimé  
22 laisser un héritage là et... Aujourd'hui, quand on  
23 regarde les journaux, Cimenterie McInnis avec les  
24 Beaudoin c'est en train de mettre sur pied puis,  
25 moi, je me réjouis de ça. Je me réjouis de ça.

1 Et on aurait pu, quand on parle d'Italiens  
2 là-dedans, on parle de cimentiers italiens. Et  
3 cette usine-là aurait fourni le ciment... parce  
4 que, souvenez-vous, à cette époque-là, Obama venait  
5 de rentrer puis il avait promis un programme  
6 d'infrastructures gigantesque dans le nord-est des  
7 États-Unis. Port-Daniel c'est un port naturel en  
8 eau profonde. On aurait pu produire du ciment de la  
9 carrière de Port-Daniel, faire de la poudre de  
10 ciment avec, les bateaux, envoyer ça à New York  
11 puis à Boston, puis ça aurait enrichi la Gaspésie.  
12 Puis c'est pour ça que j'ai travaillé dans ce  
13 dossier-là. Juste pour ça.

14 Q. [270] O.K. Deux choses me frappent également dans  
15 cette conversation-là, encore une fois, c'est  
16 l'histoire de... la tirade, là, que fait Gilles  
17 Audette sur le fameux... la personne qui a fait  
18 l'évaluation du dossier et que : « Si ça marche  
19 pas, on le donnera à quelqu'un d'autre. » Moi, ce  
20 que ça... ça m'indique, et vous me corrigerez si je  
21 me trompe, naturellement, c'est qu'effectivement,  
22 il y a des processus d'attribution de dossier au  
23 Fonds mais que le facteur humain étant très  
24 important, la personne à qui on remet le dossier ou  
25 la personne qui gère ou fait les évaluations dans

1 le dossier est très importante et que peut-être, si  
2 on veut qu'un dossier passe, on va s'arranger pour  
3 le donner à la bonne personne. Est-ce que je dois  
4 comprendre ça?

5 R. Non. Parfaitement faux ce que vous dites. Gilles  
6 Audette a été dans l'équipe des investisseurs au  
7 Fonds pendant quinze (15) ans, il connaissait tout  
8 le rouage. Lui, à son évaluation, il y a un  
9 évaluateur là qui était trop sévère et il en a  
10 parlé au patron de cet évaluateur-là pour dire :  
11 « Regarde, l'évaluation est trop sévère. Puis son  
12 patron lui dit, oui, il est trop sévère. Je suis  
13 pas d'accord avec son... - Bien, si tu es pas  
14 d'accord avec son évaluation, va voir Yvon Bolduc  
15 puis faites-en faire une autre. » C'est juste ça  
16 que Gilles Audette a fait. Il était allé voir des  
17 spécialistes qui avaient un différend puis il a  
18 dit : « Si vous avez un différend, bien, allez voir  
19 le PDG, demandez au PDG une autre évaluation. »

20 Q. **[271]** Parfait. Et un autre point que je veux  
21 aborder avec vous, qui est un peu le thème  
22 récurrent de l'interrogatoire qu'on a depuis  
23 quelques jours, c'est la confusion de vos deux  
24 rôles. La confusion de votre rôle en tant que  
25 président du Fonds, qui voudrait peut-être faire

1 des investissements qui sont profitables pour une  
2 certaine région, effectivement, en partenariat avec  
3 quelqu'un et votre confusion de chef d'une très  
4 grande centrale syndicale. Moi, quand j'entends des  
5 choses comme : « On va le passer en cachette puis  
6 il faut pas consulter les syndicats », ça me  
7 dérange. Vous pensez pas qu'encore une fois, on a  
8 une preuve que vous devriez pas... ou qu'une  
9 personne ne devrait pas porter les deux mêmes  
10 chapeaux et que ces deux institutions-là, compte  
11 tenu de l'importance du Fonds maintenant, devraient  
12 être dirigées de façon indépendante?

13 R. Il y a présentement un comité sur pied, cette  
14 décision-là la FTQ et le Fonds devraient faire des  
15 recommandations à ce sujet-là. Est-ce que vous me  
16 parlez?

17 VOIX NON IDENTIFIÉE :

18 Q. **[272]** Non.

19 R. Excusez-moi. Devraient faire des recommandations.  
20 Puis, par respect, ces gens-là, là, depuis  
21 l'élection de Daniel Boyer, travaillent... j'ai  
22 parlé à Daniel Boyer cette semaine, il a passé la  
23 semaine sur ce sujet-là. C'est à eux à rendre ces  
24 décisions-là. Moi, je suis plus là. Et... ça s'en  
25 vient, le gouvernement nous a donné une date



1 butoir, qui est le trente et un (31) mars, afin  
2 d'arriver avec des nouvelles règles de  
3 représentativité. Moi, j'ai confiance aux gens, il  
4 y a un comité... il y a un comité de... le conseil  
5 exécutif est sur... travaille là-dessus de pied  
6 ferme avec des spécialistes en bonne gouvernance et  
7 un rapport devrait être pondu sous peu.

8 Ceci dit, après avoir passé six ans d'enfer  
9 avec les deux chapeaux sur la tête, moi, je crois  
10 que c'est pas nécessairement une religion qu'une  
11 personne occupe les deux postes. Mais laissons les  
12 gens travailler. S'il vous plaît, là, quelques  
13 semaines ça va être sorti.

14 Me SONIA LeBEL :

15 Q. **[273]** Donc, ce que vous nous dites c'est par  
16 rapport à la présidence comme telle, c'est pas une  
17 religion que la personne occupe les deux postes  
18 mais vous avez mentionné, au cours de votre  
19 témoignage, que vous teniez, par contre, à ce qu'il  
20 y ait une représentativité sur le conseil, c'est  
21 exact?

22 R. Majoritaire.

23 Q. **[274]** Majoritaire. Parfait.

24 (12:09:09)

25 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

1 Q. [275] Mais sur ce point, vous devez savoir que le  
2 Fonds, maintenant, les gens qui sont de la FTQ ne  
3 sont pas dans... il y a seulement cinquante-cinq  
4 pour cent (55 %) des actionnaires du Fonds qui sont  
5 des syndiqués puis c'est... à la FTQ, les syndiqués  
6 FTQ n'ont pas la majorité, ils sont en bas de  
7 cinquante pour cent (50 %). Donc pourquoi la FTQ  
8 devrait rester majoritaire au niveau du conseil  
9 compte tenu que leurs syndiqués représentent moins  
10 que cinquante pour cent (50 %) des actionnaires  
11 maintenant?

12 R. Monsieur Lachance, quand on a parti ça, nous étions  
13 la risée de bien des gens au Québec. Moi je suis  
14 allé faire des émissions de télévision à Sept-Îles  
15 à CKCN. J'ai été obligé d'affronter, là, des  
16 journalistes qui nous disaient que ça allait servir  
17 à... pour boire, boire le Mouton Cadet de Louis  
18 Laberge, que Tricofil, on a manqué notre coup,  
19 qu'on était une gang de pas bons, les  
20 syndicalistes, puis on serait pas capable. C'est un  
21 joyau qu'on a bâti et on veut... on veut continuer  
22 à être là, il y a à la grandeur du Québec des  
23 militants syndicaux qui font la promotion du Fonds  
24 et ça fonctionne comme c'est là. Ça fonctionne  
25 comme c'est là. Et ailleurs, on a donné le conseil

1 d'administration à des spéculateurs et ils ont  
2 piqué du nez, je vous l'ai dit lundi, « ain't  
3 broken don't fix it ». Maintenant, je crois qu'on  
4 doit être quand même ouvert d'esprit dans le but  
5 d'amener une... une amélioration continue dans la  
6 bonne gouvernance mais ce fonds-là on l'a  
7 construit, on l'a bâti, c'est notre fierté, on a  
8 des gens à la grandeur du Québec qui... qui en font  
9 la promotion sur leur lieu de travail tous les  
10 jours et les membres du conseil d'administration,  
11 n'oublions jamais qu'ils ont une double  
12 imputabilité, une double imputabilité.

13           Moi, quand j'étais membre du conseil  
14 d'administration du Fonds de solidarité, Monsieur  
15 Lachance et Madame la Présidente, j'étais directeur  
16 élu du Syndicat des Metallos au suffrage universel.  
17 Soixante-treize pour cent (73 %) de mes membres  
18 étaient des actionnaires du Fonds. Je me devais de  
19 performer, pas juste comme directeur des Metallos  
20 mais comme membre du conseil d'administration et  
21 ça, c'est le meilleur chien de garde que tu peux  
22 avoir sur un conseil d'administration. Quelqu'un  
23 dont sa job dépend, sa job dépend des résultats du  
24 Fonds de solidarité, c'est la meilleure garantie.  
25 Puis quand je regarde les autres institutions

1           financières, j'ai humblement aucun complexe. Aucun  
2           complexe. Surtout quand je regarde qu'est-ce qui  
3           s'est passé à la Caisse de dépôt, où on a enlevé  
4           des hauts fonctionnaires Caisse de dépôt pour  
5           mettre des chums, des spéculateurs puis ils ont  
6           planté de quarante milliards (40 G), souvenons-  
7           nous, en deux mille huit (2008), ce qu'on n'a pas  
8           fait, nous. Ce qu'on n'a pas fait, nous.

9           (12:11:41)

10          LA PRÉSIDENTE :

11          Q. **[276]** Monsieur Arsenault, cette conversation-là,  
12          outre les... le... les bonnes intentions dont vous  
13          nous parlez, il y a toujours aussi un petit  
14          avantage pour votre ami Tony, parce que ce que je  
15          comprends de la ligne 31, quand vous dites: « Il  
16          faut pas que ça paraisse, il faut pas que ce gars-  
17          là sache qu'on est en dessous de ça parce qu'il va  
18          demander trop cher à Tony. »

19          R. Le plan, s'il avait... puis là on est en janvier  
20          deux mille neuf (2009), souvenons-nous, le plan  
21          c'était le suivant. On était déjà dans une  
22          cimenterie dans le comté d'Argenteuil, monsieur  
23          Accurso, lui et nous minoritaires et des Italiens,  
24          des grands cimentiers italiens majoritaires, dans  
25          le comté d'Argenteuil, une petite cimenterie. Et la

1 seule personne que moi je connaissais au Québec qui  
2 avait de l'expertise dans les cimenteries, à part  
3 que Ciment Lafarge puis St-Basile et Ciment St-  
4 Laurent, c'était Tony Accurso, il y en avait pas  
5 d'autres qui avaient de l'expérience dans les  
6 cimenteries. J'étais toujours bien pas pour aller  
7 voir Ciment Lafarge, là.

8 Q. [277] Non, je comprends...

9 R. Qui voulait pas.

10 Q. [278] ... mais l'idée, c'est de dire « Il va  
11 demander trop cher à Tony. »

12 R. Oui mais là je vous parle...

13 Q. [279] Donc vous vouliez...

14 R. ... propriétaire des terrains...

15 Q. [280] Je comprends mais vous vous...

16 R. ... qui a eu ces terrains... excusez-moi, je veux  
17 pas...

18 Q. [281] Non mais ce que je dis...

19 R. J'en parle avec passion parce que c'est par chez  
20 nous.

21 Q. [282] ... c'est que vous vouliez donc que ce soit  
22 avantageux pour Tony, qu'il n'ait pas à payer trop  
23 cher?

24 R. La raison, Madame, que ce projet-là avance pas  
25 depuis vingt (20) ans, c'est que la personne qui

1           était majoritaire dans les terrains, il demandait  
2           la lune et c'est un dossier qui dure depuis quinze  
3           (15) ans, ça là, quinze (15), vingt (20) ans, là.  
4           Là, il vient de déboucher parce qu'on avait  
5           quelqu'un là-dedans qui était entêté puis qui  
6           pensait que ça valait beaucoup plus que ça valait  
7           puis il faisait du démarchage à la grandeur du  
8           monde, il était pas capable d'avoir personne parce  
9           qu'il demandait trop pour la carrière comme telle.  
10          Et Tony Accurso, en janvier deux mille neuf (2009)  
11          avait la réputation d'être le contracteur le plus  
12          puissant et le plus riche du Québec et c'est clair  
13          qu'à voir arriver là ce gars-là, dire: « On a Tony  
14          Accurso avec nous autres », il aurait jamais baissé  
15          son prix de vingt-cinq cents. C'est ça le fond de  
16          l'histoire.

17          Q. **[283]** Alors que vous vouliez donc que ce soit moins  
18          cher, vous ne vouliez pas que le nom de Tony  
19          Accurso soit mentionné pour qu'il puisse avoir les  
20          terrains moins chers que si on avait su que c'était  
21          lui?

22          R. C'est-à-dire ce qu'on aurait été... ce que... ce  
23          que j'avais en tête, puis ça a jamais abouti puis  
24          on n'est pas allé plus loin que ça, j'en ai même  
25          pas parlé au Fonds, je pense, ou j'en ai parlé à

1 Gilles Audette. Ce qu'on avait en tête, ça aurait  
2 été de faire un « joint venture » entre les  
3 cimentiers italiens, la personne concernée et  
4 monsieur Accurso. Parce que les cimentiers italiens  
5 ont de l'argent, nous autres aussi. Monsieur  
6 Accurso, lui, il a l'expertise. Il a l'expertise.  
7 Mais monsieur Accurso, là, en janvier deux mille  
8 neuf (2009), tout ce qu'il touchait il faisait de  
9 l'argent avec. Tout ce qu'il touchait nous amenait  
10 du rendement. Là, on est le huit (8) janvier deux  
11 mille neuf (2009).

12 Q. **[284]** Allez-vous répondre à la question?

13 R. Bien, je viens de répondre.

14 Q. **[285]** Vous vouliez lui permettre d'avoir les  
15 terrains moins chers?

16 R. Non. Je viens de répondre à la question. Madame, le  
17 propriétaire des terrains aurait été... un « joint  
18 venture », là, c'est trois personnes qui se mettent  
19 ensemble pour opérer. Lui, il aurait été un  
20 opérateur, monsieur Accurso un opérateur et les  
21 Italiens, on aurait acheté ça, puis nous, on aurait  
22 été quatre, dans le fond. On aurait formé une  
23 compagnie à quatre. C'était ça mon... c'était un  
24 rêve. Ça n'a jamais été couché sur papier.

25 Q. **[286]** Alors, pourquoi il ne fallait pas que ce

1 gars-là sache que vous étiez en dessous de ça, pour  
2 pas qu'il demande trop cher à Tony?

3 R. C'est ça. C'est ça. Ce gars-là, il était pas  
4 négociable. Ça fait des années, Madame la  
5 Présidente, que tout le monde essayait. Et c'est  
6 une stratégie de négociation, tu arrives là puis tu  
7 dis au gars : « Regarde, nous autres on est le  
8 Fonds, puis on va te trouver d'autres  
9 partenaires », puis là tu avances ta négociation au  
10 fur et à mesure, avant de sortir tes lapins du sac,  
11 qui sont tes co... les autres actionnaires. C'était  
12 plein de bonnes intentions, Madame. Je voulais  
13 aider les gens de ma région. C'est ça que je  
14 voulais faire. Avant monsieur Accurso. Je peux vous  
15 dire ça, dans ce dossier-là.

16 Q. **[287]** On peut dire, une pierre deux coups? Est-ce  
17 qu'on peut dire ça?

18 R. Une pierre trois coups. Un coup pour nous autres  
19 aussi, le Fonds de solidarité. Parce qu'on voulait  
20 du rendement pour nos actionnaires. Ce qu'on a très  
21 bien réussi dans les trente (30) dernières années.  
22 Puis surtout dans les cinq dernières années, dix  
23 (10) semestres de suite rentables. Lorsqu'on se  
24 compare aux autres institutions financières, on se  
25 console pas à peu près.



1 Me SONIA LeBEL :

2 Alors, quant à moi, ça clôt les points que je  
3 voulais aborder avec monsieur Arsenault.

4 LA GREFFIÈRE :

5 Est-ce qu'on peut coter la dernière pièce, ça n'a  
6 pas été coté. 1365.1 et .2.

7 Me SONIA LeBEL :

8 Parfait, merci.

9

10 114P-1365.1 : Écoute électronique 08-0459\_00875  
11 du 8 janvier 2009

12

13 114P-1365.2 : Transcription de l'écoute  
14 électronique 08-0459\_00875 du 8  
15 janvier 2009

16

17 R. Est-ce que je peux faire mes remarques, Madame,  
18 comme vous m'avez promis au début?

19 Me SONIA LeBEL :

20 Q. **[288]** Bien, on va peut-être attendre la fin des  
21 contre-interrogatoires.

22 R. C'est juste à la fin?

23 Q. **[289]** On va attendre la fin des contre-  
24 interrogatoires. Compte tenu de l'heure, je ne sais  
25 pas si vous voulez qu'on regarde...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Je vais demander aux parties ce que les... Est-ce  
3 que les parties veulent se lancer maintenant?

4 (12:17:05)

5 Me DENIS HOULE :

6 Moi je peux commencer tout de suite.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui?

9 Me DENIS HOULE :

10 Si vous aimez mieux que je commence.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 C'est à votre goût, Maître Houle.

13 Me DENIS HOULE :

14 Je peux faire un quinze (15), vingt (20) minutes,  
15 si vous voulez, Madame.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait.

18 Me DENIS HOULE :

19 Je vais essayer de ne pas faire de dégât, Madame,  
20 cette fois-ci.

21 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me DENIS HOULE :

22 Q. **[290]** Monsieur Arsenault, bien, on s'est rencontrés  
23 à quelques occasions pendant les quatre dernières  
24 journées. Alors, je me présente quand même, Denis  
25 Houle pour l'Association des constructeurs de route

1 et grands travaux du Québec. Regardez, j'ai apporté  
2 ce qu'on peut appeler une pile de documents. Alors,  
3 c'est plusieurs transcriptions qui ont été  
4 examinées avec maître Sonia LeBel et vous pendant  
5 la semaine. J'aimerais éviter d'y aller, parce que  
6 je pense que... on est deux grands garçons. On peut  
7 avoir un échange franc puis...

8 R. Non seulement, deux vieux garçons.

9 Q. **[291]** Si vous voulez.

10 R. Deux garçons âgés, je devrais dire.

11 Q. **[292]** Et effectivement, si on se parle franchement,  
12 ça va m'éviter de faire référence à ces documents-  
13 là. Alors, la première chose que je veux vous dire,  
14 c'est qu'on vient de voir par le journal Les  
15 Affaires que vous allez être très content d'une  
16 information qui vient d'être à peine publiée, c'est  
17 que la première ministre, madame Marois, va  
18 annoncer demain une subvention de trois cent  
19 cinquante millions (350 M\$) pour une cimenterie à  
20 Port-Daniel. Ça arrive bien, hein? C'est la  
21 compagnie McInnis qui appartient au groupe Beaudoin  
22 et Bombardier qui serait en fait investisseur.  
23 Semble-t-il qu'il y a une guerre un peu avec le  
24 groupe Desmarais, mais en tout cas, juste pour vous  
25 dire que votre rêve, cinq ans après, bien, il va

1           peut-être se réaliser.

2           R. Bravo.

3           Q. **[293]** Tant mieux. Alors, première chose que je veux  
4           aborder avec vous, c'est lorsque vous arrivez, en  
5           deux mille neuf (2009), c'est ça?

6           R. Non. Décembre deux mille sept (2007).

7           Q. **[294]** O.K. C'est vrai. Décembre deux mille sept  
8           (2007), puis vous avez commencé officiellement en  
9           janvier deux mille huit (2008)? Corrigez-moi.

10          R. J'ai commencé officiellement le trente (30)  
11          décembre deux mille sept (2007).

12          Q. **[295]** O.K. Je présume qu'il y a une passation des  
13          pouvoirs entre l'ancien président et vous, il y a  
14          des discussions?

15          R. Non.

16          Q. **[296]** Absolument pas?

17          R. Le trente (30) novembre deux mille sept (2007),  
18          c'était un vendredi, j'ai été élu président de la  
19          FTQ vendredi midi. Samedi, Henri m'a dit : « Je  
20          vais aller vider mon bureau, tu peux rentrer  
21          dimanche. » Quand je suis arrivé sur le bureau, il  
22          y avait une feuille d'Henri, écrite à la main, qui  
23          me souhaitait bonne chance, qu'il ne jouerait pas à  
24          la belle-mère mais que si j'avais besoin de  
25          renseignements, et caetera, qu'il était à ma

1 disposition et Henri est parti immédiatement. Et ça  
2 s'est passé la même chose entre moi et Daniel Boyer  
3 lorsque j'ai décidé de pas me représenter. C'est de  
4 même que ça fonctionne à la FTQ.

5 Q. [297] Mais effectivement au...

6 R. Mais c'est sûr que si t'appelles, il... Moi j'ai  
7 toujours, quand j'ai appelé les anciens présidents,  
8 ils ont toujours répondu puis quand ils appellent,  
9 je réponds toujours aussi. Des règles non écrites  
10 mais c'est de même que ça fonctionne.

11 Q. [298] Bien, c'est ça que j'allais vous dire. On a  
12 vu de par plusieurs conversations téléphoniques  
13 déposées que vous avez eu quand même des contacts,  
14 là, postérieurement avec monsieur Massé, entre  
15 autres au moment de la crise de deux mille neuf  
16 (2009). C'est exact?

17 R. C'est exact.

18 Q. [299] Bon. Alors, ce que je voulais savoir c'est,  
19 qu'est-ce que vous connaissiez de ce qu'on a appelé  
20 des dossiers toxiques, les dossiers malsains, à  
21 votre arrivée comme président en fin décembre deux  
22 mille sept (2007), sans que je sois obligé de les  
23 nommer ou de faire référence à...

24 R. Pour la plupart, pas grand-chose.

25 Q. [300] Bon. Vous connaissiez par contre monsieur

1           Jocelyn Dupuis à ce moment-là, depuis un certain  
2           temps?

3           R. Oui.

4           Q. [301] Ça faisait longtemps que vous connaissiez  
5           monsieur Dupuis?

6           R. Oui.

7           Q. [302] Est-ce que c'était venu à vos oreilles avant  
8           que vous deveniez le président de la FTQ centrale,  
9           qu'il avait des relations peut-être un petit peu  
10          ambiguës?

11          R. J'avais jamais réalisé l'ampleur des relations de  
12          monsieur Dupuis avant son témoignage à cette  
13          Commission.

14          Q. [303] Vous connaissiez l'existence peut-être de  
15          certains personnages à la réputation douteuse mais,  
16          un peu comme vous avez répondu à maître LeBel et  
17          une réponse un peu semblable à celle de monsieur  
18          Dupuis, vous pensiez qu'il y avait de la  
19          réhabilitation possible pour ces Desjardins...

20          R. Quand je suis devenu président de la FTQ, je ne  
21          savais même pas qui était Raynald Desjardins.  
22          Souvenez-vous de mon témoignage...

23          Q. [304] C'est vrai.

24          R. ... je l'ai appris après. La seule chose que je  
25          connaissais sur Jocelyn Dupuis dans le monde,

1           disons, qui ont des moins bonnes réputations, c'est  
2           qu'il y a un de ses amis qui avait été assassiné,  
3           Bertolo, là. Je sais pas si c'est Joey ou l'autre,  
4           là, un des deux...

5           Q. [305] Un des frères.

6           R. ... Bertolo qui a été assassiné en sortant d'un  
7           club de conditionnement physique. Je savais que  
8           c'était un ami de monsieur Dupuis mais je ne  
9           connaissais pas à ce moment-là d'autres... Les  
10          autres amis de monsieur Dupuis, là, qui...

11          Q. [306] Dont il a été question ici.

12          R. Oui.

13          Q. [307] O.K. Je présume que comme président par  
14          contre, vous faites des premières assemblées avec  
15          les personnes qui collaborent avec vous, autant le  
16          président du Fonds, le président de SOLIM et les  
17          différents peut-être enquêteurs au niveau financier  
18          des deux organisations?

19          R. Non, quand tu rentres président du Fonds, euh! du  
20          Fonds... Quand... comme président de la FTQ, bien  
21          sûr au mois de décembre, j'ai animé un bureau. J'ai  
22          présidé le bureau de la FTQ. Ensuite j'ai eu un  
23          souper avec Yvon Bolduc et Gaétan Morin qui étaient  
24          à l'époque, et encore aujourd'hui, numéro 1 et  
25          numéro 2 du Fonds pour leur dire que je leur

1 réitérais ma confiance et ça s'est arrêté là pour  
2 le mois de décembre. Le bureau... Ensuite tu  
3 choisis ton équipe. Tu choisis tes conseillers  
4 politiques et tu t'assois avec le secrétaire  
5 général, tu regardes l'ensemble des dossiers  
6 courants.

7 Q. [308] O.K. Ce que vous appelez le bureau, c'est le  
8 conseil d'administration de la FTQ centrale?

9 R. C'est ça.

10 Q. [309] O.K. Si je vous... On va juste les regarder  
11 un petit peu, là. Si on parle de Carboneutre, c'est  
12 un dossier dont vous avez eu connaissance pendant  
13 le début du financement, de demande de financement  
14 du Fonds, c'est exact?

15 R. C'est exact. De mémoire, là, c'est mai deux mille  
16 huit (2008).

17 Q. [310] O.K. Alors là-dedans, il est question de  
18 deux, de trois personnes, peut-être, à la santé  
19 douteuse. Alors on parle d'Arcuri, Desjardins et  
20 Bertolo et ces personnes-là...

21 R. En deux mille huit (2008), je ne connaiss... je  
22 savais pas que Desjardins était là mais on m'avait  
23 présenté Arcuri et Bertolo, le frère de l'autre qui  
24 a été assassiné.

25 Q. [311] Et Arcuri, c'est celui qui est venu lors



1 d'une seconde ou une troisième rencontre à votre  
2 bureau et c'est à ce moment-là que vous avez dit à  
3 Jocelyn Dupuis, « je veux plus voir ce personnage-  
4 là dans mon bureau »?

5 R. C'est exact.

6 Q. [312] Alors pourquoi vous aviez demandé ça à  
7 monsieur Dupuis?

8 R. Il a pas de classe.

9 Q. [313] Ah! bon. O.K. Ah! je pense que vous avez  
10 parlé de sa tenue vestimentaire, des choses comme  
11 ça, hein?

12 R. Bien oui. C'est pas... c'est pas un camp de chasse  
13 le bureau du président de la FTQ, là. Boutonne ta  
14 chemise puis parle comme du monde puis...

15 Q. [314] Je suis d'accord.

16 R. Même si on sacre de temps en temps, on sait vivre  
17 quand même.

18 12:24:09

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [315] Alors si je comprends bien, je m'excuse...

21 Me DENIS HOULE :

22 Allez-y Madame.

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [316] ... quand quelqu'un est pas bien boutonné

1 et...

2 R. Je l'aimais pas ce gars-là, Madame.

3 Q. [317] O.K.

4 R. Je l'aimais pas, j'aimais pas sa façon de me  
5 parler...

6 Q. [318] O.K.

7 R. ... cavalière et je l'aimais pas, puis je voulais  
8 plus le voir.

9 Q. [319] O.K. Alors, ça, c'était suffisant pour vous  
10 pour le sortir de votre bureau et faire en sorte  
11 que vous ne vouliez pas faire affaire avec lui,  
12 alors que quand on a des allégations et que vous  
13 savez... de plusieurs sources, que quelqu'un est  
14 dans la pègre ou le crime organisé, vous demandez  
15 des preuves, vous en avez pas, puis vous continuez  
16 de faire affaire avec?

17 R. Madame, Arcuri était pas le seul dans Carboneutre  
18 et n'oubliez... n'oublions jamais que Carboneutre  
19 avait une lettre d'intention d'Investissement  
20 Québec, une organisation financière sérieuse au  
21 Québec et était également financée par une grande  
22 banque. Et j'ai dit à monsieur Dupuis : « Si tu  
23 veux qu'on regarde ce dossier-là sérieusement,  
24 amène des gens sérieux, capables de parler le  
25 langage de business », c'est ça. J'avais même de la

1 difficulté à le comprendre, c'était... C'est un  
2 peu... on est en public, là. C'était ni de  
3 l'anglais ni français, c'était compliqué, c'était  
4 aride, puis j'étais pas capable... j'étais pas...  
5 Moi, je pense que les gens du Fonds étaient pas  
6 capables de dealer avec ce gars-là.

7 Me DENIS HOULE :

8 Q. **[320]** Je comprends, on a entendu certains Italiens  
9 ici de la région de Montréal, puis c'était pas  
10 toujours facile de les suivre.

11 R. Oui, mais en même temps, écoutez, la communauté  
12 italienne, là, c'est une belle communauté, puis  
13 c'est une communauté qui a travaillé fort au  
14 Québec. C'est une communauté qui a... qui a fait  
15 progresser l'économie du Québec et il faut pas tout  
16 mettre les oeufs dans le même panier, Monsieur.

17 Q. **[321]** Non, non, je sais. C'est le cas de... c'est  
18 le cas de monsieur Accurso, c'est exact? C'est un  
19 Italien d'origine et un bon Québécois qui a bien  
20 réussi.

21 R. C'est des propos racistes, ça.

22 Q. **[322]** Mais non. Je voulais juste vous demander, là,  
23 je veux pas rentrer du tout dans cette histoire  
24 de... de financement ou c'est-à-dire d'une offre de  
25 pot-de-vin à votre endroit de trois cent mille

1 (300 000 \$). Ça a été décortiqué assez longtemps  
2 par maître LeBel. Je voulais juste savoir, lorsque  
3 certaines personnes ont affirmé que c'était vrai  
4 cette... cette offre-là, est-ce qu'on parlait à ce  
5 moment-là de ce monsieur Arcuri là justement?

6 R. Moi, Pereira m'avait dit, il avait dit à des gens  
7 que j'avais dit qu'Arcuri m'avait fait une offre.

8 Q. **[323]** Donc, on parle du même personnage. O.K.

9 R. Hum. Que je nie formellement.

10 Q. **[324]** Je l'ai bien compris, puis c'est pour ça que  
11 je vous pose pas de question là-dessus. Ronnie  
12 Beaulieu, lui, personnage que vous avez... dont  
13 vous avez entendu parler, mais à quelle époque la  
14 première fois? On parle du 10-30 puis le bar des  
15 danseuses ou 10-35 et le bar des danseuses.

16 R. Ronnie Beaulieu, d'après moi, c'est à l'automne  
17 deux mille huit (2008) la première fois que j'en ai  
18 entendu parler.

19 Q. **[325]** Mais, il était déjà client ou il avait déjà  
20 des affaires...

21 R. Partenaire au Fonds, oui.

22 Q. **[326]** Avant votre arrivée, c'est exact?

23 R. Oui. Oui.

24 Q. **[327]** O.K. À l'époque de monsieur Massé.

25 R. Mais, Ronnie Beaulieu, là, c'est quelqu'un... il

1           serait dans cette salle, je saurais pas qui c'est.

2           J'ai jamais parlé à cet homme-là de ma vie.

3           Q. **[328]** Et Marina Brousseau, ça existait avant  
4           votre... votre époque?

5           R. De mémoire, oui.

6           Q. **[329]** O.K. Denis Vincent? Connaissez... Ah! Vous  
7           avez parlé que vous avez rencontré...

8           R. Mais là est-ce qu'on va tout refaire mon témoignage  
9           ici aujourd'hui, là?

10          Q. **[330]** Non, non, non. Non, juste Denis Vincent. Je  
11          veux savoir si...

12          R. Oui. On recommence-tu l'exercice, là?

13          Q. **[331]** Non. Attendez les questions.

14          R. J'ai tout expliqué Denis Vincent tantôt.

15          LA PRÉSIDENTE:

16          Q. **[332]** Monsieur Vincent... Monsieur... Monsieur  
17          Arsenault...

18          Me DENIS HOULE :

19          Q. **[333]** Attendez ma question.

20          LA PRÉSIDENTE:

21          Q. **[334]** Excusez-moi. Non, Maître Houle...

22          Me DENIS HOULE :

23          Oui.

24          LA PRÉSIDENTE:

25          ... ça va être le temps d'aller prendre...

1 d'aller... de prendre la pause...

2 Me DENIS HOULE :

3 Oui.

4 LA PRÉSIDENTE:

5 ... pour aller dîner.

6 Q. **[335]** Maintenant, Monsieur Arsenault, vous êtes  
7 tenu de répondre aux questions que les parties ont  
8 à vous poser.

9 Me DENIS HOULE :

10 Q. **[336]** Je peux vous poser la dernière question, vous  
11 allez voir que...

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Q. **[337]** Ils peuvent poser sur un angle différent et  
14 c'est comme ça. Les parties ont le droit de poser  
15 des questions.

16 Me DENIS HOULE :

17 Q. **[338]** Non. La seule question que j'allais poser,  
18 c'est : est-ce qu'il était déjà dans le Fonds avant  
19 votre arrivée? Ça n'a rien à voir avec vos... vos  
20 réponses des quatre... des quatre dernières  
21 journées. C'est ça que je voulais savoir.

22 R. Ma compréhension, c'est que Denis Vincent était...  
23 il a été impliqué dans le dossier des Grues Guay,  
24 donc c'était avant mon arrivée à la présidence.

25 Q. **[339]** O.K. Alors, vous avez eu, si on peut dire,

1           pour conclure avant midi, un héritage un peu  
2           maléfique quand vous êtes arrivé?

3           R. Présider... présider la FTQ, c'est une job pour un  
4           grand garçon. Je savais que je m'embarquais dans de  
5           quoi qui était pas facile. Ça a été une belle  
6           expérience et j'en sors grandi, avec aucune  
7           amertume envers qui que ce soit.

8           Q. **[340]** Bon. Alors, je vous souhaite bon appétit puis  
9           à tantôt.

10          R. Merci.

11          SUSPENSION DE L'AUDIENCE

12

13          REPRISE DE L'AUDIENCE

14          LA GREFFIÈRE :

15          Monsieur Arsenault, vous êtes toujours sous le même  
16          serment.

17          R. Oui, Madame.

18          Me DENIS HOULE :

19          Q. **[341]** Bon. On continue, Monsieur Arsenault. Vous  
20          avez bien mangé?

21          R. Oui.

22          Q. **[342]** Pas si pire. Vous oubliez pas ma proposition  
23          du départ, hein, un échange courtois.

24          R. Oui.

25          Q. **[343]** Je ne veux pas vous fâcher trop trop, là. Je

1           vais... le deuxième sujet que je veux aborder avec  
2           vous, c'est les élections de deux mille huit (2008)  
3           où il y avait les deux clans. C'est là que ça a  
4           commencé les deux clans, on est d'accord? Voulez-  
5           vous plus d'eau?

6           R. O.K. C'est correct.

7           Q. **[344]** Oui.

8           R. Parce que... Ça fait qu'en deux mille huit (2008),  
9           les élections...

10          Q. **[345]** Oui.

11          R. ... au provincial.

12          Q. **[346]** Du treize (13) novembre. Non, non, je parle  
13          pas des élections au provincial, les élections, en  
14          fait...

15          R. Oui. Au mois de novembre à la FTQ Construction.

16          Q. **[347]** FTQ Construction. Et je comprends qu'à un  
17          moment donné vous êtes là, puis vous présidez la  
18          soirée, puis vous faites le recomptage, vous avez  
19          tout expliqué ça. Étiez-vous conscient qu'à ce  
20          moment-là, le clan ou le groupe qu'on... qu'on peut  
21          nommer que « clan de Jocelyn Dupuis » était  
22          supporté et aidé entre autres par certains mafieux?  
23          Saviez-vous ça?

24          R. Il y avait des rumeurs à cet effet, mais j'avais  
25          pas de preuve.



1 Q. **[348]** Aviez-vous les rumeurs avant l'élection?

2 R. Je peux pas me rappeler.

3 Q. **[349]** Vous vous rappelez pas.

4 R. Si c'était pas avant, c'était tout de suite après,  
5 mais c'était dans la même période.

6 Q. **[350]** Israël Émond, tout ça, qui a rencontré un  
7 candidat pour qui ça...

8 R. J'ai appris ça dans une émission de Radio-Canada,  
9 écoutez, après l'élection.

10 Q. **[351]** O.K.

11 R. Après... bien, oui, parce qu'on parlait de  
12 l'élection. L'histoire d'Israël Émond, tout ça,  
13 j'ai appris ça... Moi, au moment de la connexion...  
14 voyons, pardonnez-moi, au moment de l'élection,  
15 Israël Émond, j'avais aucune idée qui c'était puis  
16 Casper Ouimet non plus. Je connaissais pas ces  
17 gens-là.

18 Q. **[352]** Qu'il y avait eu des rencontres avec un  
19 certain candidat pour qu'il retire sa candidature,  
20 en présence de Jocelyn Dupuis et de Israël Émond,  
21 vous étiez pas au courant de ça non plus?

22 R. J'étais au courant qu'il y a un candidat qui  
23 s'appelle Dominique...

24 Q. **[353]** C'est-tu Bérubé?

25 R. ... Bérubé, lui, il est venu me voir à mon bureau.

1 Et il m'a dit : « Je me présente, puis j'ai des  
2 pressions pour pas me présenter. Qu'est-ce que t'en  
3 penses? ». J'ai dit : « Regarde, Dominique, moi, je  
4 suis président d'élection, je peux pas prendre  
5 partie là-dedans. Tu prends des décisions. » -  
6 « Oui, mais - il dit - j'ai eu des menaces. » Il  
7 m'a pas dit du crime organisé, il dit : « J'ai eu  
8 des menaces. » Dominique Bérubé, j'ai viré ça en  
9 dérision, c'est un gars qui tire des autobus comme  
10 hobby, ça, c'est une espèce...

11 Q. **[354]** Oui, c'est un homme fort, hein!

12 R. ... de Louis Cyr. J'ai dit : « Regarde, Dominique,  
13 là, tes bras sont plus gros que mes jambes,  
14 j'espère qu'une menace ça te fait pas peur. Ça fait  
15 que prends ta décision. Moi, je peux pas me mêler  
16 de ça. »

17 Q. **[355]** Pour prendre l'expression de maître Laurin,  
18 c'est un gros bras, il a des gros bras.

19 R. C'est un gars qui fait du... du body building,  
20 j'imagine. Je sais qu'il tire des autobus comme...  
21 comme Louis Cyr faisait, là.

22 Q. **[356]** Saviez-vous qu'il avait accompagné, à un  
23 moment donné, Israël Émond en Colombie canadienne  
24 justement pour servir un peu d'homme fort?

25 R. J'ai su ça après les élections.

1 Q. [357] Après également?

2 R. Oui.

3 Q. [358] Bon. Alors, là, on parle du clan de Jocelyn  
4 Dupuis. Parlons du clan de monsieur Lavallée avec  
5 Bernard Girard. Je présume que, compte tenu des  
6 liens d'amitié - puis, moi, je vous les reproche  
7 pas - avec monsieur Accurso, que vous deviez savoir  
8 que monsieur Accurso se mêlait également des  
9 élections de son côté et supportait ce clan.

10 R. Je savais que monsieur Accurso était un proche de  
11 Jean Lavallée et que Jean Lavallée avait un  
12 ascendant sur un clan.

13 Q. [359] Est-ce que vous saviez avant l'élection,  
14 avant le soir des élections, que votre ami,  
15 monsieur Tony Accurso, s'en mêlait et soutenait  
16 évidemment ce clan-là?

17 R. Tony Accurso m'a jamais dit à moi qu'il soutenait  
18 un clan dans cette élection-là, mais c'est clair  
19 que son amitié avec Jean Lavallée qu'il devait  
20 sûrement préférer que la gang à Lavallée rentre au  
21 lieu de l'autre gang.

22 Q. [360] Parce qu'effectivement il y avait... monsieur  
23 Accurso avait un intérêt à ce que le groupe que  
24 supportait monsieur Lavallée passe pour peut-être  
25 continuer ses bonnes relations avec le Fonds et

1 SOLIM, c'est exact?

2 R. Monsieur Accurso avait également comme intérêt  
3 d'avoir la main-d'oeuvre qualifiée nécessaire.  
4 Comme je vous ai expliqué, c'est la FTQ  
5 Construction, c'est les syndicats à cette époque-là  
6 qui fournissaient la main-d'oeuvre. Et souvent  
7 monsieur Accurso partageait avec nous « moi, c'est  
8 important d'avoir la meilleure des mains-d'oeuvre »  
9 et de là, je crois, son amitié également et sa  
10 proximité avec les leaders syndicaux, il voulait  
11 avoir les meilleurs gars les plus productifs puis  
12 les...

13 Q. **[361]** Non, ça, je le comprends.

14 R. ... plus ponctuels puis ceux qui acceptent de faire  
15 du surtemps puis qui sont les plus qualifiés. Comme  
16 dans tous métiers sur la construction, moi, je...  
17 jamais j'oserais prendre le terme de fond de baril,  
18 comme j'ai déjà entendu. Mais, comme dans tous  
19 métiers, il y a des... des personnes plus  
20 qualifiées que d'autres puis ça c'est... Tu as ça  
21 dans les comptables, les avocats, des chefs  
22 syndicaux, dans tout.

23 Q. **[362]** Je suis d'accord avec vous. Et c'est un  
24 avantage, évidemment, pour monsieur Accurso d'être  
25 prêt de la FTQ Construction?

1 R. Ça peut faire la différence. Moi, ce que je me suis  
2 fait expliquer, par monsieur Accurso et d'autres  
3 entrepreneurs, souvent c'était le bon homme à la  
4 bonne place, ça fait la différence entre faire un  
5 rendement avec un contrat ou un déficit.

6 Q. **[363]** On va passer aux élections maintenant, de  
7 deux mille treize (2013), l'automne deux mille  
8 treize (2013), où vous annoncez, vous avez bien  
9 expliqué pourquoi, hier, à la... plutôt à la  
10 dernière minute, que vous ne vous représentiez pas  
11 pour un troisième mandat. Mais que, lorsque vous  
12 faites cette annonce-là, évidemment que monsieur  
13 Généreux, ça fait déjà mois, peut-être un mois et  
14 demi qu'il est en campagne puis qu'il dit qu'il  
15 veut faire le ménage, c'est exact, vous vous  
16 rappelez de ça?

17 R. Ah! ça faisait pas un mois, ça faisait quelques  
18 semaines, une semaine, je pense.

19 Q. **[364]** Un petit peu...

20 R. J'ai retiré ma candidature une semaine après...  
21 l'élection a été un mois après mais Claude Généreux  
22 a annoncé sa candidature, je pense, un mardi, le  
23 lundi d'après j'annonçais que je finirais mon  
24 mandat puis que je recommencerais pas. Ça a pas  
25 duré un mois et demi, c'est de quelques jours.

1 Q. **[365]** Est-ce que c'est vous qui présidez  
2 l'assemblée générale et qui présidez ces élections  
3 comme ancien président de la FTQ centrale?

4 R. Non.

5 Q. **[366]** Non?

6 R. Non. Non. C'est René Roy, l'ancien directeur...  
7 l'ancien secrétaire général de la FTQ qui a présidé  
8 les élections à la FTQ.

9 Q. **[367]** J'ai oublié une question, je reviens sur  
10 l'élection de deux mille huit (2008), du treize  
11 (13) novembre. Est-ce que, compte tenu des  
12 questions que je viens de vous poser, autant  
13 l'influence du crime organisé pour le groupe de  
14 Dupuis que l'influence que vous présumez, et moi  
15 aussi, de monsieur Accurso pour le clan Lavallée,  
16 est-ce que vous avez eu à intervenir avant les  
17 élections auprès de l'un ou l'autre clan?

18 R. Je suis intervenu le matin des élections. C'était,  
19 de mémoire, à Laval et, de bonne heure le matin des  
20 élections, j'ai rencontré Yves Mercure et Richard  
21 Goyette pour leur dire que la FTQ travaillerait  
22 avec les gagnants puis qu'il fallait penser  
23 qu'après l'élection, il fallait redevenir la même  
24 famille. Et j'ai fait pareil avec les autres  
25 candidats, qui étaient Bernard Girard et monsieur

1 Poirier. Leur dire : « Écoutez, là, il faut  
2 qu'après cette élection-là »... les gens vont se  
3 prononcer, de mémoire, il y avait cent vingt-deux  
4 (122) délégués, mais j'ai dit : « Écoutez, les  
5 gars, après ça, là, moi, j'apprécierais que les  
6 gagnants soient des bons gagnants puis que les  
7 perdants soient des bons perdants. Qu'on se donne  
8 la main puis qu'on travaille ensemble dans  
9 l'avancement des membres de la FTQ Construction. »

10 Q. **[368]** Vous avez parlé que le résultat, le seul  
11 puisqu'il y a pas un... une deuxième ronde de  
12 votes, là, il y avait une différence de cinq à six  
13 votes entre les deux groupes.

14 R. De mémoire.

15 Q. **[369]** Oui. Moi, je retiens plutôt de la preuve  
16 qu'on a entendue ici qu'il y avait une différence  
17 de deux votes et qu'il y a eu un vote... il y a un  
18 membre qui s'est levé pour dire, à un moment  
19 donné : « Moi, j'ai pas voté », de sorte que ça  
20 aurait fait, finalement, une différence d'un vote.  
21 Alors, je comprends que dans votre explication de  
22 cette semaine vous avez dit : « À cinq, six votes,  
23 ça valait pas la peine de parler d'un vote », mais  
24 avec une différence de deux votes, qui se réduit à  
25 un vote, est-ce que votre décision aurait été

1           différente au niveau de recommander à nouveau...

2           R. J'ai... Écoutez, moi, de mémoire, c'était six  
3           votes. Il y a eu une élection c'était deux puis une  
4           c'était six puis ce matin-là c'était six.

5           Q. **[370]** O.K.

6           R. Admettons que c'était deux... regardez, ma mémoire  
7           c'est six. Indépendamment de tout ça, les cent  
8           vingt-deux (122) votants étaient dans la salle.  
9           Moi, mon premier réflexe ça a été de dire :  
10          « Regardez, on va recommencer tout ça, c'est mon  
11          erreur », j'étais profondément gêné de ce qui  
12          venait de se passer. Et là ça a discuté puis, à un  
13          moment donné, Jean Lavallée a pris le plancher puis  
14          il a dit : « Écoutez, c'est clair, même si on  
15          refait l'élection, qu'il y ait un vote qui a pas  
16          été fait, le gagnant aurait quand même gagné puis,  
17          moi, je propose qu'on accepte ce résultat-là puis  
18          qu'on... qu'on considère le gagnant gagnant. » Et  
19          là j'ai demandé aux gens qui étaient d'accord avec  
20          Jean Lavallée : « Levez la main », tout le monde a  
21          levé la main, ça fait que ça a mis...

22          Q. **[371]** O.K.

23          R. Le couvert sur la canne. On a passé à d'autre  
24          chose.

25          Q. **[372]** Je reviens maintenant à ce que j'ai mis en



1           suspens. Alors, l'élection de votre remplaçant.

2           Alors, on vient de dire que le candidat Généreux a  
3           annoncé sa candidature aussitôt que, vous, vous  
4           avez annoncé que vous vous retiriez de cette  
5           troisième campagne là, pour vous.

6           R. Non, Généreux... Claude Généreux a annoncé sa  
7           candidature quelques jours avant que j'annonce que  
8           je ne me représenterais pas.

9           Q. **[373]** O.K. Mais vous vous êtes pas gêné pour  
10          soutenir, en fait, le président actuel, monsieur  
11          Boyer, c'est exact?

12          R. C'est pas exact.

13          Q. **[374]** Non?

14          R. Non.

15          Q. **[375]** Qu'est-ce qui est exact?

16          R. J'ai... j'ai fait un bureau de la FTQ d'urgence, le  
17          matin, parce que comme j'ai expliqué à Madame la  
18          Présidente ou monsieur le commissaire, je voulais  
19          pas annoncer des mois d'avance que je m'en allais  
20          parce que je voulais éviter une espèce de chicane  
21          interne puis une grande campagne électorale qui  
22          aurait divisé la FTQ. J'ai rencontré le bureau et  
23          j'ai annoncé que je me représenterais pas. Dès que  
24          j'ai eu fini ça au bureau, Daniel Boyer a levé la  
25          main comme un spring puis il a dit: « Si c'est ça,

1 moi je serai candidat à la présidence » et Serge  
2 Cadieux, lui, a levé la main puis il a dit, parce  
3 que j'avais dit à... à... j'avais dit à... j'avais  
4 bien sûr annoncé à Daniel Boyer le vendredi  
5 précédent ce lundi-là, j'avais... on est sorti  
6 souper Daniel Boyer, son épouse, mon épouse et moi  
7 et j'ai annoncé à Daniel que je ne serais plus  
8 candidat et là, il m'a dit immédiatement: « Si  
9 c'est le cas, il dit, moi je vais l'être. » Donc le  
10 lundi matin, Daniel Boyer a annoncé qu'il serait  
11 candidat et le... le... voyons... Serge Cadieux a  
12 annoncé qu'il se présentait, lui, au poste de  
13 secrétaire général.

14 Là, il y a eu une discussion entre eux  
15 auquel j'ai pas participé, j'ai pas pris position  
16 d'aucune façon et là, il y a eu un tour de table de  
17 fait et tout le monde qui était présent supportait  
18 ces deux candidats-là. À ma connaissance, Daniel et  
19 Serge s'étaient rencontrés la veille et à partir de  
20 là, on avait... la FTQ avait convoqué une  
21 conférence de presse dans le lobby de l'édifice de  
22 la FTQ. J'ai fait ma conférence de presse annonçant  
23 que je ne serais pas candidat mais que je finirais  
24 mon terme et ensuite, Daniel Boyer et Serge Cadieux  
25 ont prit la tribune et moi, je suis disparu, je

1           suis monté à mon bureau puis j'ai jamais pris  
2           position publiquement pour ces deux candidats-là.

3       Q. **[376]** Alors vous êtes resté neutre? C'est votre  
4           réponse?

5       R. Je suis resté neutre et durant toute la semaine,  
6           j'ai évité de porter des macarons parce qu'on a eu  
7           une semaine de congrès, l'élection était le  
8           vendredi. J'ai évité de porter des macarons de  
9           quelque équipe que ce soit. Maintenant, j'ai  
10          présidé, quand tu présides le congrès de la FTQ, ça  
11          se fait à deux, Daniel Boyer, secrétaire général  
12          puis le président puis c'est sur qu'on était en  
13          avant ensemble sur l'estrade et on présidait la  
14          réunion chacun notre tour selon les dossiers, et  
15          caetera puis selon ce qu'il y avait à l'ordre du  
16          jour.

17          (14:14:59)

18       LA PRÉSIDENTE :

19       Q. **[377]** Alors on s'entend que vous aviez tout de même  
20          certaines affinités avec monsieur Boyer?

21       R. C'est clair, je peux vous le dire aujourd'hui, je  
22          suis heureux de voir Daniel Boyer président de la  
23          FTQ et Serge Cadieux secrétaire général. Mais je  
24          n'ai pas pris parti aux élections, question de  
25          respect. Quand tu t'en vas, c'est aux membres à

1           décider qui te remplace, c'est pas à toi à dire aux  
2           membres qui prendre.

3           Me DENIS HOULE :

4           Q. **[378]** Et dans leur discours, évidemment, d'accepta-  
5           tion de leurs nouvelles responsabilités, ces deux  
6           personnes là ont assuré aux personnes, évidemment,  
7           qui venaient de les... de les élire qu'ils étaient  
8           pour faire la continuité de votre présidence?

9           R. Il y a pas eu deux discours, il y a eu un seul  
10          discours. Daniel Boyer a remercié les gens pour la  
11          confiance puis s'est engagé à... à diriger une FTQ,  
12          faire de la FTQ, je me souviens de ses termes, là,  
13          intègre, influente, bien sûr puis au service des  
14          membres.

15          Q. **[379]** C'est peut-être dans la conférence de presse  
16          que j'ai vu...

17          R. J'ai pas assisté à la conférence de presse. À ce  
18          moment-là, j'étais libéré de toutes mes fonctions,  
19          je suis allé dîner avec le personnel de soutien et  
20          ensuite, ça a été ça. Moi je suis pas allé à la  
21          conférence de presse des nouveaux élus.

22          Q. **[380]** Je pense que vous avez raison. La question  
23          que je vous posais c'est...

24          R. Je vous dis la vérité, Maître.

25          Q. **[381]** J'en doute pas. Non, la question que je vous

1 posais je pense que c'était davantage les propos  
2 que les deux avaient tenus en conférence de presse  
3 aux questions des journalistes, ça va. On va  
4 maintenant arriver à un autre sujet. Alors les  
5 indemnités de départ. Alors au niveau de... des  
6 indemnités de départ qui ont été versées par la FTQ  
7 Construction, quatre cent mille dollars (400 000 \$)  
8 admis par monsieur Pereira et cent quatre vingt-  
9 neuf mille dollars (189 000 \$) à monsieur Dupuis.  
10 Vous avez pas donné de commentaire parce que la  
11 question vous a pas été posée mais quand vous avez  
12 su, je sais pas si vous le saviez avant que le  
13 témoin Pereira vienne devant la Commission qu'il  
14 avait reçu quatre cent mille dollars (400 000 \$),  
15 le saviez-vous?

16 R. La FTQ Construction, j'étais... j'étais pas  
17 d'accord, mais comme je vous ai expliqué, c'est pas  
18 sous ma juridiction, j'ai aucun lien hiérarchique  
19 sur la FTQ Construction. Yves Ouellet m'expliquait  
20 à ce moment-là qu'il y avait un cinquante mille  
21 dollars (50 000 \$) pour Pereira et trois cent m...  
22 dans cet ordre-là, là, trois cent cinquante mille  
23 (350 000 \$) c'était de l'argent qui était remis à  
24 la section locale de Ken Pereira par la FTQ  
25 Construction. Donc Pereira n'a pas eu quatre cent

1 mille dollars (400 000 \$). C'est l'explication que  
2 j'ai eue de Yves Ouellet, le directeur général de  
3 la FTQ Construction et moi je suis assuré que la  
4 FTQ n'ait rien à faire avec ce règlement-là, ni de  
5 près ni de loin. Il y a pas eu un sou versé par la  
6 FTQ dans ce règlement-là.

7 Q. [382] Oui parce que vous aviez dit que vous aviez  
8 refusé une demande semblable qu'il vous avait  
9 adressé, monsieur Pereira. C'est exact?

10 R. C'est exact. Par l'entremise de Louis Cauchy.

11 Q. [383] En même temps qu'il voulait que vous lui  
12 donniez un job?

13 R. C'est exact.

14 Q. [384] Bon. Devant la Commission, il est venu  
15 admettre finalement qu'il a touché quatre cent  
16 mille dollars (400 000 \$). Avez-vous écouté son  
17 témoignage?

18 R. Non.

19 Q. [385] Ah! bon. Alors il est venu admettre qu'il  
20 avait touché quatre cent mille dollars (400 000 \$).  
21 Est-ce que ça vous surprend ce que je vous dis là?  
22 Et non pas que ça a été distribué à ses membres, à  
23 ses soixante quelque membres...

24 R. Non. Moi j'ai... C'est pas ce que je dis Maître. Ce  
25 que j'ai dit c'est que la FTQ Construction m'a

1 informé qu'il y a trois cent cinquante mille  
2 dollars (350 000 \$) qui était versé à la section  
3 locale et cinquante (50 000 \$) ou soixante mille  
4 (60 000 \$) personnellement à monsieur Pereira.  
5 Maintenant est-ce que monsieur Pereira s'est payé  
6 le reste par la section locale? Ça je le sais pas.

7 Q. [386] Vous ignorez s'il a tiré des chèques alors  
8 qu'il était même plus directeur général de sa  
9 section?

10 R. Non.

11 Q. [387] O.K.

12 R. J'ai pas regard sur sa section locale puis les  
13 finances, là.

14 Q. [388] Je passe au sujet Jocelyn Dupuis.

15 R. Oui.

16 Q. [389] Votre réponse lorsque maître LeBel vous  
17 interrogeait sur le cent quatre-vingt-neuf mille  
18 dollars (189 000 \$) qui lui a été payé au total,  
19 cent quarante quelque mille dollars (140 000 \$) en  
20 indemnités puis cinquante quelque mille dollars  
21 (50 000 \$) ce qu'il avait gagné en fait au niveau  
22 de ses services de onze (11) ans comme directeur  
23 général de la FTQ Construction, votre réponse a été  
24 un qualificatif : « Je suis horrifié » parce qu'il  
25 avait pas remboursé les montants pour lesquels...

1 R. C'est exact.

2 Q. [390] C'est exact?

3 R. Oui.

4 Q. [391] Avez-vous su si, on sait que ça couvrirait rien  
5 qu'une période de six mois mais est-ce que vous  
6 avez eu de l'information à l'effet que ce montant-  
7 là serait peut-être doublé, triplé ou encore je ne  
8 sais plus combien, sur les onze (11) ans où il a  
9 été directeur général?

10 R. Bien j'ai pas de preuve de ça mais j'ai entendu ce  
11 qui a été véhiculé entre autres par Ken Pereira  
12 dans les médias puis depuis des années.

13 Q. [392] O.K. Ça se limite au témoignage de Pereira  
14 puis...

15 R. Oui.

16 Q. [393] ... ce que les médias ont rapporté? O.K. Je  
17 vais arriver maintenant avec le Fonds. Alors le  
18 Fonds on sait que monsieur Lavallée a congédié  
19 monsieur Marion. Avez-vous entendu le témoignage de  
20 monsieur Gionet puis de monsieur Marion, leurs  
21 témoignages?

22 R. Monsieur... oui en partie mais le bout du  
23 congédiement de monsieur Marion, effectivement ce  
24 matin-là ou cet après-midi là, je l'ai écouté.

25 Q. [394] Bon. Alors il disait que ça tenait au fait



1 qu'il refusait de traiter d'un dossier que lui  
2 imposait monsieur Lavallée, alors la Marina  
3 Brousseau?

4 R. Oui.

5 Q. [395] Étiez-vous au courant de ça?

6 R. Non. Tout ça s'est fait sous la présidence de mon  
7 prédécesseur. J'étais pas président de la FTQ à  
8 l'époque de monsieur Marion.

9 Q. [396] O.K. Au moment du congédiement?

10 R. J'étais pas président de la FTQ. C'était Henri  
11 Massé le président de la FTQ lorsque monsieur  
12 Marion a été congédié.

13 Q. [397] O.K. Alors on a l'engagement par la suite de  
14 monsieur Gionet qui a témoigné lors des dernières  
15 trois semaines avant cette partie-ci, là. Est-ce  
16 que vous avez écouté monsieur Gionet?

17 R. En partie. Pas au complet, des bribes, là.

18 Q. [398] Avez-vous entendu ses explications au niveau  
19 de son congédiement par monsieur Lavallée?

20 R. Monsieur Gionet n'a pas été congédié par monsieur  
21 Lavallée. Monsieur Gionet a été congédié par Yvon  
22 Dupuis... Yvon Dupuis!... Yvon Bolduc, pardonnez-  
23 moi.

24 Q. [399] Est-ce que vous avez entendu ses explications  
25 sur le fait qu'il est devenu un peu le bouc

1           émissaire du dossier 10-35 et c'est la raison pour  
2           laquelle il a été mis de côté. Ça prenait quelqu'un  
3           qui soit responsable?

4           R. Oui, oui, oui.

5           Q. [400] Ça va?

6           R. Bien c'est pas Jean Lavallée qui a congédié  
7           monsieur Gionet. Est-ce que je me trompe Madame?

8           Q. [401] Moi j'ai retenu qu'il y avait tellement  
9           d'interventions...

10          R. Bien le témoignage...

11          Q. [402] Moi ce que je retiens en tout cas, Madame,  
12          Monsieur le Commissaire et Monsieur Arsenault c'est  
13          que finalement, monsieur Lavallée en menait très  
14          large et que ce qui se passait au Fonds puis à la  
15          SOLIM, ça pouvait toujours être avec l'assentiment  
16          ou une commande de monsieur Lavallée, si je peux le  
17          dire comme ça.

18          R. Bien vous avez des enregistrements, je sais pas si  
19          vous avez lu la brique que mes avocats m'ont  
20          fournie, mais il y a des enregistrements là-dedans  
21          que Jean Lavallée semble fâché du congédiement de  
22          Gionet.

23          Q. [403] Ah! bon. Moi où j'en venais avec ces deux  
24          congédiements-là, alors c'était pas sous votre  
25          présidence, vous faites bien de me le rappeler.

1 C'était sur celle de...

2 R. Gionet était sous ma présidence.

3 Q. [404] Non, non. Celles de son prédécesseur Marion?

4 R. Non.

5 14:22:12

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [405] Vous avez raison Monsieur Arsenault. Monsieur  
8 Lavallée était pas content du congédiement de  
9 monsieur Gionet.

10 R. Hum.

11 Me DENIS HOULE :

12 Q. [406] O.K. Alors je vous rappelle simplement que  
13 lorsqu'il a quitté, monsieur Marion a reçu une  
14 prime de départ d'un million deux cent soixante-  
15 quatorze mille dollars (1 274 000 \$). Vous le  
16 saviez peut-être pas mais c'est ce qui a été dit.  
17 D'accord?

18 R. Hum.

19 Q. [407] Et ça c'était une négociation avec le Fonds,  
20 là?

21 R. Oui.

22 Q. [408] Et pour monsieur Gionet on parle d'un million  
23 trois cent mille dollars (1 300 000 \$), encore là  
24 c'est une négociation avec le Fonds?

25 R. Oui.

1 Q. **[409]** Vous avez entendu la fin de son témoignage,  
2 lorsque je l'interrogeais, et il m'a dit :  
3 « J'évalue à peu près à quatre cent mille  
4 (400 000) », c'est les réponses...

5 R. Quatre millions (4 M).

6 Q. **[410]** Quatre cent mille (400 000) pour les  
7 quatre...

8 R. Ah! O.K.

9 Q. **[411]** ... où il demeurerait consultant, ça va?

10 R. Hum.

11 Q. **[412]** Et, finalement, c'était quatre cent mille  
12 (400 000) pour quatre à cinq dossiers, ça veut dire  
13 une moyenne de cent mille dollars (100 000 \$) par  
14 dossier, puis il a pas travaillé tant que ça,  
15 c'est... ce sont finalement les admissions qu'il  
16 nous a faites à la fin de son interrogatoire.  
17 Alors, comme président, autant de la FTQ centrale  
18 que du Fonds, et du conseil d'administration du  
19 Fonds, est-ce que... vous êtes pas mal à l'aise  
20 avec des primes si élevées payées au départ d'un  
21 directeur général? Oui, d'un directeur général,  
22 oui?

23 R. Dans le cas de monsieur Gionet, à ma grande  
24 surprise... et j'étais pas de bonne humeur parce  
25 que j'ai appris que monsieur Gionet avait des

1 primes au rendement et pendant des années, autant  
2 Henri Massé que moi, on se gargarisait sur la place  
3 publique que, nous, on était une institution  
4 financière différente et qu'il y avait pas de prime  
5 au rendement au Fonds de solidarité. Ça fait que  
6 j'ai appris là qu'il avait une prime au rendement,  
7 j'ai appris qu'on lui devait de l'argent. Et j'ai  
8 demandé au PDG de lui faire ce qu'on appelle un  
9 « package ». Monsieur Marion demandait quatre  
10 millions (4 M) et les gens responsables de  
11 l'administration du Fonds ont réglé à un point  
12 trois million (1.3 M), un règlement qu'on m'avait  
13 dit qui demeurerait confidentiel, et c'est de même  
14 que ça s'est réglé.

15 Q. **[413]** Finalement, on a apprend qu'il y a pas grand-  
16 chose qui reste confidentiel avec les médias, hein.  
17 Je vous fais sourire mais c'est assez évident. Je  
18 veux vous parler juste d'un sujet...

19 (14:24:20)

20 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

21 Si vous permettez, avant.

22 Q. **[414]** Donc, quand... il y a une prime au rendement  
23 de monsieur Marion. Quand on a engagé monsieur  
24 Gionet, est-ce que vous vous êtes intéressé à  
25 savoir s'il avait pas lui aussi...

1 R. C'est pas moi qui a engagé...

2 Q. **[415]** ... une prime au rendement?

3 R. C'est pas moi qui a engagé monsieur Gionet, il a  
4 été engagé par... à l'époque de mon prédécesseur.

5 Me DENIS HOULE :

6 Q. **[416]** C'est vrai, c'est...

7 R. Moi, quand je suis arrivé, monsieur Gionet était en  
8 place avec ses conditions de travail.

9 Q. **[417]** Il y a une question qui me vient à l'esprit,  
10 c'est la même que j'ai posée avec... à monsieur  
11 Gionet. Si on avait pas eu... si vous aviez pas  
12 vécu la période trouble du printemps deux mille  
13 neuf (2009), je demandais à monsieur Gionet :  
14 « Vous seriez resté en place? Alors, il a dit, je  
15 souhaitais rester en place mais je pense que je  
16 serais resté en place. » Alors, la question qui  
17 venait après c'était : « Est-ce que... », j'avais  
18 utilisé un mot qui avait choqué son avocat, « Est-  
19 ce que le party aurait continué? » Autrement dit,  
20 est-ce que les dossiers contaminés, vous êtes  
21 d'accord avec moi qu'ils seraient pas disparus s'il  
22 y avait pas eu le... tout le battage médiatique du  
23 printemps deux mille neuf (2009), hein?

24 R. C'est une question hypothétique mais...

25 Q. **[418]** Bien, hypothétique avec une réalité.

1 R. ... moi, ce que je vous dis... Regardez, là, ce  
2 que... Tout ce que je peux vous dire c'est, quand  
3 j'ai été informé, j'ai agi immédiatement.

4 Q. **[419]** Oui, c'est vrai. Des fois vous avez pris un  
5 certain temps parce que, comme bon politicien, vous  
6 essayez... parce que, je vous dis, je reconnais  
7 chez vous davantage l'homme politique, finalement,  
8 un administrateur qui essaie d'avoir une saine  
9 administration puis des personnes correctes qui  
10 vous entourent de sorte que, pour ménager la chèvre  
11 et le chou, des fois, vous avez étiré, comme vous  
12 disiez, la sauce et gardé des contacts avec Jocelyn  
13 Dupuis jusqu'en avril et juin deux mille neuf  
14 (2009), tout en vous assurant que les dossiers  
15 qu'ils apportaient ne passent pas, hein?

16 R. Dans le cas de Jocelyn Dupuis, j'ai su ça vers le  
17 deux (2) septembre, le dix-huit (18) il était  
18 parti. Moi, je pense que c'est un délai assez  
19 raisonnable. Dans le cas du bar des danseuses, on a  
20 su ça au mois de mars et déjà à la mi-mai, les  
21 nouvelles règles de bonne gouvernance étaient  
22 installées. Moi, je pense que ça s'est fait dans un  
23 temps fort acceptable.

24 Q. **[420]** La question que je vous posais était pas de  
25 cet ordre-là. Je vais la repréciser. C'est que

1 c'est vrai que Dupuis vous a écouté et a suivi  
2 votre recommandation de démissionner dans les deux  
3 semaines qui suivaient. Par contre, ce qui est vrai  
4 de par l'écoute électronique, c'est que vous êtes  
5 resté en contact avec Jocelyn Dupuis jusqu'à l'été  
6 deux mille neuf (2009), c'était ça ma question?

7 R. C'est exact, à la fin les conversations étaient  
8 fort acerbes, comme vous vous en êtes rendu  
9 compte...

10 Q. **[421]** Oui, c'était fort désagréable pour vous.

11 R. Et... Pour les deux. Et je tiens à préciser, encore  
12 une fois, que Jocelyn Dupuis n'a passé aucun de ses  
13 dossiers au Fonds de solidarité après son départ de  
14 la FTQ Construction.

15 Q. **[422]** Est-ce que vous partagez mon... mon avis à  
16 l'effet que favoriser un entrepreneur comme  
17 monsieur Accurso a été favorisé par le Fonds  
18 pendant quoi, une vingtaine d'années, si je retiens  
19 votre témoignage, que nécessairement ça vient nuire  
20 à l'industrie en général en évitant que d'autres  
21 entrepreneurs qui ont peut-être davantage besoin du  
22 Fonds puissent avoir l'appui du Fonds et de SOLIM?

23 R. À mon avis, monsieur Accurso n'a pas été favorisé  
24 par le Fonds de solidarité, j'ai expliqué que sur  
25 huit point cinq milliards de dollars (8,5 G\$), il y



1           avait cent trente millions (130 M) chez monsieur  
2           Accurso. Maintenant, effectivement, dans les  
3           grandes compagnies de construction, on avait mis  
4           nos oeufs dans la filiale, dans les... les...  
5           Simard et Beaudry et ses filiales mais ça a pas  
6           empêché des compagnies comme Beaver, des compagnies  
7           comme... comme Pomerleau de croître. Et on m'a même  
8           dit, dans le cas de Pomerleau, à l'époque de la  
9           Baie-James, le Gouvernement du Québec a émis dix  
10          millions (10 M), je pense, dans Pomerleau pour  
11          finalement avoir une grande, une compagnie  
12          québécoise parce que n'oublions pas une chose,  
13          avant l'avènement d'Hydro-Québec au Québec, les  
14          grandes compagnies de construction ça s'appelaient  
15          Foundation, ça s'appelaient Canadian Kromstadt et  
16          c'était toutes des compagnies de Toronto ou des  
17          États-Unis, Bechtel, ces compagnies-là et ici au  
18          Québec, là, tout ce qu'on était, des porteurs  
19          d'eau, les Québécois, tout ce qu'on faisait c'était  
20          être journalier pour ces compagnies-là. Puis comme  
21          je vous l'ai expliqué, contremaître en montant,  
22          c'était des Américains, des anglophones, j'ai rien  
23          contre les anglophones mais c'était ça puis on a  
24          décidé en soixante (60), avec l'avènement d'Hydro-  
25          Québec faire en sorte qu'on bâtit nos compagnies

1 au Québec, qu'on envoie nos enfants à l'école avec  
2 la... la... la Commission Parent, qu'on forme nos  
3 ingénieurs puis c'est là-dessus que j'ai consacré  
4 ma vie, moi, depuis dix neuf cent soixante-dix-huit  
5 (1978), à faire en sorte que les Québécois puissent  
6 prendre leur place, bâtir des grands barrages,  
7 bâtir des grandes infrastructures. C'est là-dessus  
8 que j'ai travaillé.

9 Q. **[423]** Je l'avais entendu quand vous avez présenté  
10 votre CV, si on veut, le premier... lundi.

11 R. Avez bien beaucoup d'autres, là, je prends pas le  
12 crédit de tout ce qu'on a fait, là.

13 Q. **[424]** Non, non, non vous ne l'avez pas fait ça seul  
14 mais c'est en votre honneur puis je... je le  
15 reconnais, comme tous les Québécois qui ont fait en  
16 sorte que des compagnies émergent au Québec. Par  
17 contre, êtes-vous cette fois-ci d'avis que je ne me  
18 trompe pas en disant qu'à partir de deux mille neuf  
19 (2009), presque plus de dossiers en faveur de  
20 monsieur Accurso? Il y en a un qui a été sorti ce  
21 matin, là, pour la question de Cimenterie à Port-  
22 Daniel mais finalement il a pas été... il y a pas  
23 eu de suite et que lorsque lui n'a plus le vingt  
24 pour cent (20 %), si on veut, du capital-actions de  
25 SOLIM, à ce moment-là, ça bénéficiait à de nouveaux

1           partenaires?

2           R. Bien je peux vous dire qu'à l'époque de monsieur  
3           Accurso, Prével était déjà plus important que  
4           monsieur Accurso dans SOLIM, c'est important ça.  
5           Ensuite le Groupe Cholette était à peine un petit  
6           peu en bas de monsieur Accurso et il y en avait des  
7           dizaines d'autres, là, qui... un, deux, cinq, dix  
8           pour cent (10 %) de mémoire. Mais effectivement,  
9           monsieur Accurso n'étant plus là, ça a fait plus de  
10          place pour Prével, pour Cholette puis des nouveaux  
11          également puis d'autres. C'est mathématique.

12          Q. **[425]** Oui, bien sûr. Et vous avez nommé, alors  
13          qu'on n'avait pas de nom de ces deux compagnies-là,  
14          Cholette et... c'est Prével, hein, c'est ça?  
15          (14:30:45)

16          LA PRÉSIDENTE :

17          Q. **[426]** On les a depuis le début, Maître.

18          Me DENIS HOULE :

19          Ah oui? Ah je pensais pas.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Il en a été question dès la première journée.

22          Me DENIS HOULE :

23          Ah je pensais qu'à votre question, Madame, il y  
24          avait pas...

25          LA PRÉSIDENTE :

1 Dans d'autres témoignages, dans d'autres  
2 témoignages aussi.

3 Me DENIS HOULE :

4 O.K.

5 Q. **[427]** Est-ce que ces compagnies-là qui avec les  
6 compagnies de monsieur Accurso faisaient un total  
7 d'environ cinquante pour cent (50 %) des  
8 investissements de SOLIM? Vous dites qu'elles ont  
9 progressé, donc? Elles sont passé... Prével on  
10 parlait d'à peu près vingt pour cent (20 %) puis de  
11 Cholette à peu près dix pour cent (10 %), elles ont  
12 augmenté depuis le départ d'Accurso?

13 R. Je présume, j'ai pas les stats devant moi.

14 Q. **[428]** O.K. Pendant cette période-là, on a entendu  
15 l'enregistrement téléphonique que vous avez eu avec  
16 le Premier Ministre Jean Charest où il vous disait:  
17 « Écoutez, je vais regarder avec les personnes  
18 concernées » mais les ministres, le problème  
19 d'investissements de compagnies asiatiques ou  
20 australiennes dans les gros travaux, la route du  
21 pont, la 25 puis de l'autoroute 30 et le deuxième  
22 sujet qu'il avait abordé c'est qu'il a dit « Oui,  
23 oui, je vais vous nommer à la place de votre  
24 prédécesseur Henri Massé à la CCQ. » C'est exact?

25 R. Pas à la CCQ, il voulait me nommer à la Caisse de

1           dépôt.

2           Q. **[429]** À la Caisse de dépôt, vous avez raison.

3           Effectivement, vous n'avez pas été nommé?

4           R. C'est exact.

5           Q. **[430]** Toujours en conséquence des problèmes que

6           vous avez vécus au printemps deux mille neuf

7           (2009), c'est exact?

8           R. Je ne crois pas.

9           Q. **[431]** Non?

10          R. Le fait que j'ai été mis sous écoute en octobre

11          deux mille huit (2008), je présume que lorsque le

12          Premier ministre a suggéré ma candidature, il y a

13          des bonnes chances que la Sécurité publique, ils

14          ont été obligés de lui dire, regarde, ce gars-là

15          est sous écoute. On peut toujours bien pas le

16          nommer à la Caisse de dépôt. Et j'ai été mis sous

17          écoute, selon certains policiers et QMI, parce

18          qu'on me soupçonnait d'être, de faire partie du

19          crime organisé puis des Hells Angels. Je peux vous

20          dire Madame que je suis très content de votre

21          déclaration de cette semaine. Quand vous me l'avez

22          dit, il y a personne qui a la prétention ici que

23          vous êtes une relation du crime organisé. Ça va

24          rapiécer bien des choses dans ma famille. Je peux

25          vous dire ça, merci.

1 Q. [432] Savez-vous, j'étais content de l'entendre  
2 aussi parce que je mérite...

3 14:33:09

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Maître, Maître...

6 Me DENIS HOULE :

7 Oui, O.K.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 ... pourriez-vous poser des questions s'il vous  
10 plaît.

11 Me DENIS HOULE :

12 Oui, oui j'arrive. J'arrive, là.

13 Q. [433] Alors il y a un sujet par exemple que je veux  
14 vraiment aborder avec vous, la gouvernance. J'ai  
15 été heureux ce matin d'entendre que vous avez une  
16 position un peu plus assouplie sur le fait que la  
17 même personne assume les deux présidences O.K.?  
18 Vous avez dit, c'est pas une religion donc il peut  
19 y avoir des changements. Ça c'est ce que vous  
20 disiez ce matin. Par contre, vous dites j'insiste  
21 pour que le conseil d'administration du Fonds, il y  
22 a une majorité de personnes qui viennent de la FTQ.  
23 C'est exact?

24 R. J'ai dit ce matin que je laissais ça dans les mains  
25 de mes successeurs. Personnellement, puis j'ai plus

1 rien à décider, je suis à la retraite, je fais pas  
2 une religion de la présidence mais également que,  
3 j'insiste, peut-être que j'insiste mais je voulais  
4 dire, moi je crois qu'il serait préférable d'avoir  
5 une majorité au conseil d'administration de gens de  
6 la FTQ, le passé était garant de l'avenir. Je pense  
7 qu'on a fait un bon travail.

8 Q. [434] Comme résultat financier mais comme problèmes  
9 que vous avez connus au printemps deux mille neuf  
10 (2009), c'est peut-être ça qui pourrait peut-être  
11 amener un changement législatif qui réponde pas à  
12 votre souhait.

13 R. Écoutez, moi je pense qu'on a grossi de façon  
14 exagérée, et je parle pas de la Commission  
15 Charbonneau, je parle au niveau des médias, on a  
16 parlé ici de cinq dossiers toxiques sur cinq mille  
17 (5 000) dossiers. Et j'ai invité Madame la  
18 Présidente à inviter ici d'autres institutions  
19 financières. Je suis convaincu qu'on a probablement  
20 la meilleure moyenne au bâton. Je suis convaincu  
21 que les grandes banques canadiennes ont pas cinq  
22 dossiers toxiques sur cinq mille (5 000). Ils ont  
23 pas ce pourcentage-là. On n'est pas à l'abri, comme  
24 toute institution financière, de dossiers toxiques  
25 puis d'infiltration du crime organisé. On s'est

1 très, très bien défendu.

2 Et d'ailleurs, les deux dossiers, les deux  
3 dossiers où c'est prouvé que le crime organisé  
4 était là, c'était L.M. Sauvé et c'était également  
5 Carboneutre et ces deux dossiers-là n'ont pas été  
6 faits.

7 Q. [435] Presque le dernier sujet que je veux aborder  
8 avec vous. Attendez un petit peu que je me  
9 retrouve. C'était au niveau du témoignage de  
10 monsieur Gionet lorsqu'il a dit qu'à la demande de  
11 monsieur Lavallée, il modifiait les demandes  
12 d'autorisation qui étaient pour être présentées au  
13 conseil d'administration. Vous avez entendu ça?

14 R. J'ai eu un moment de distraction. Excusez-moi, là.

15 Q. [436] Quand monsieur Gionet a témoigné...

16 R. Oui.

17 Q. [437] ... il a expliqué que lorsque monsieur  
18 Lavallée intervenait pour faire modifier des  
19 demandes d'autorisation qu'il avait originalement  
20 préparées...

21 R. Hum, hum.

22 Q. [438] ... pour y substituer une nouvelle demande et  
23 adjoindre au Fonds l'autre fonds de FIPOE. Avez-  
24 vous entendu cette preuve-là?

25 R. Oui. Si je comprends bien vous me parlez des prêts



1 mezzanine.

2 Q. [439] Oui. Étiez-vous au courant qu'il y avait eu  
3 une modification comme ça des demandes  
4 d'autorisation contrairement à l'équipe financière  
5 qui préparait le dossier?

6 R. J'ai appris dans les derniers temps que la FIPOE  
7 avait des prêts mezzanine et j'ai témoigné cette  
8 semaine à une question de monsieur le Commissaire  
9 Lachance qu'il y en a plus depuis le mois de mai  
10 deux mille neuf (2009) et si jamais c'était à  
11 refaire, et je l'avais regardé à l'époque avec  
12 Normand Bélanger, mais on a pas eu le temps, si  
13 jamais c'était à refaire, que certains syndicats  
14 consacrent une partie de leurs investissements dans  
15 des plans mezzanine avec le fonds immobilier, les  
16 dépenses encourues par le fonds immobilier pour  
17 faire leur « paper work » devraient être chargées  
18 au syndicat concerné.

19 Q. [440] Pour continuer dans la même veine des  
20 questions de monsieur Lachance, et on avait posé  
21 des questions comme ça à monsieur Gionet, est-ce  
22 que vous êtes d'accord avec nous que lorsqu'il y a  
23 une partie du financement par ces prêts mezzanine  
24 là qui se fait pour la FIPOE, à ce moment-là, ça  
25 se fait au détriment des actionnaires du Fonds?

1 R. Ça se fait pas au détriment des actionnaires du  
2 Fonds, excepté la partie « paper work ». On aurait  
3 pu avoir des prêts mezzanine, par exemple, avec une  
4 banque ou avec une autre institution financière,  
5 c'est une question de, tant qu'à moi, de partage de  
6 risques.

7 Q. **[441]** Lorsque vous avez appris...  
8 (14:37:45)

9 LA PRÉSIDENTE:

10 Q. **[442]** C'est partage de gains aussi.

11 R. Oui, mais si ces prêts-là donnent entre dix et  
12 quinze pour cent (10 %-15 %), Madame puis Monsieur  
13 le Commissaire, c'est parce que les risques sont  
14 grands, c'est pour ça qu'ils sont très payants au  
15 départ. Et tu peux perdre, comme tu peux gagner.  
16 Mais, vous savez, Madame...

17 Q. **[443]** Alors, ça veut dire que le Fonds investit  
18 l'argent public dans des investissements à haut  
19 risque?

20 R. Ça veut dire que le Fonds... Premièrement, Madame,  
21 respectueusement, le Fonds, ce n'est pas de  
22 l'argent public, c'est l'argent des actionnaires  
23 et...

24 Q. **[444]** Je m'excuse, mais il y en a... quand on parle  
25 que certains... les membres du public de façon

1 générale peuvent investir pour avoir... obtenir des  
2 REER, il y a une partie de part publique parce  
3 qu'il y a de l'impôt économisée à ce niveau-là.

4 R. Je vous sou mets respectueusement, Madame, qu'il y a  
5 eu des études faites sérieuses par SECOR là-dessus  
6 et le gouvernement du Québec, dans ses crédits  
7 d'impôt, dans deux ans, rentre dans son argent et  
8 le gouvernement fédéral, dans trois ans, rentre  
9 dans son argent. Le Fonds de solidarité, c'est de  
10 l'intervention de l'État dans l'économie de façon  
11 intelligente parce que l'État en retire en dedans  
12 de deux ans ce qu'il a consenti. Et si le Fonds,  
13 c'est de l'argent du public, toutes les grandes  
14 banques canadiennes, c'est de l'argent du public,  
15 les Desjardins avec leur... leur REER régional,  
16 c'est de l'argent du public aussi. Puis, moi, je  
17 pense pas que la Banque Royale, c'est public, ça  
18 appartient aux québécois. Puis je pense pas que  
19 Desjardins non plus, dans le cas de Desjardins,  
20 c'est une Coop. Moi, Madame, c'est une question  
21 d'argumentation. Les argents du Fonds de  
22 solidarité, ça appartient à nos actionnaires et,  
23 les gouvernements qui donnent les crédits d'impôt,  
24 en dedans de trois ans rentrent dans l'argent...  
25 dans leur argent.

1 Me DENIS HOULE :

2 Q. **[445]** Mais, vous êtes d'accord avec la preuve qu'on  
3 a entendue que, finalement, les travailleurs,  
4 qu'ils soient syndiqués FTQ ou d'autres allégeances  
5 syndicales, représentent environ cinquante-cinq  
6 pour cent (55 %) des actionnaires et il y a  
7 quarante-cinq pour cent (45 %) des autres  
8 actionnaires qui sont des québécois qui ne sont pas  
9 du milieu syndical.

10 R. C'est exact.

11 Q. **[446]** Parfait. Juste une dernière précision. Il a  
12 été question de l'entreprise de monsieur Pierre de  
13 Castries. C'est comme ça qu'on le prononce, je  
14 pense. Savez-vous quel est le nom de la compagnie?  
15 Non, vous le savez pas? O.K. Merci.

16 R. J'ai fait le suivi de ce dossier-là et, de mémoire,  
17 il a pas été fait.

18 LA PRÉSIDENTE:

19 Q. **[447]** J'aurais une question en ce qui concerne le  
20 congédiement de monsieur Gionet. Vous avez dit  
21 tantôt, bon, on sait qu'il a reçu un point trois  
22 million (1,3 M\$) et vous avez dit tantôt que vous  
23 auriez souhaité que cette entente demeure secrète.

24 R. Oui.

25 Q. **[448]** Est-ce que vous ne considérez pas, est-ce que

1 vous estimez que c'est de bon aloi de garder ce  
2 genre d'entente confidentielle ou est-ce que ça ne  
3 devrait pas... est-ce que la règle de la  
4 transparence ne devrait pas plutôt prévaloir  
5 lorsqu'il s'agit notamment d'argent de syndiqués?

6 R. C'est pas de l'argent de syndiqués, Madame, c'est  
7 de l'argent d'actionnaires, comme dans les banques,  
8 comme dans toute compagnie publique et durant mes  
9 quarante (40) ans d'expérience comme permanent  
10 syndical, comme syndicaliste, à plusieurs reprises  
11 on a signé des règlements de séparation  
12 confidentiels. Il y a des bureaux d'avocats qui ne  
13 se spécialisent que de ça à Montréal et en partie  
14 au Québec. Et moi, les avocats...

15 Q. **[449]** Alors, vous estimez que les ententes sur les  
16 salaires, les primes de départ, ça devrait toujours  
17 être secret.

18 R. Bien, je comprends. Et je peux vous dire, Madame,  
19 que dans l'industrie, autant dans le privé  
20 surtout... pas dans le public, mais dans le privé,  
21 les salaires sont confidentiels, les salaires...

22 Q. **[450]** Mais, on ne peut pas dire que vous êtes...

23 R. ... les salaires...

24 Q. **[451]** ... dans le privé, là.

25 R. Oui, ça appartient aux actionnaires, mais je peux

1 vous dire que les salaires, par exemple, à Bell  
2 Canada ou à CGI et tout ça, c'est confidentiel.  
3 Moi, j'ai des cadres dans ma famille qui ont pas le  
4 droit de dire leur salaire.

5 M. RENAUD LACHANCE, commissaire :

6 Q. **[452]** Remarquez, Monsieur Arsenault, que dans des  
7 grandes sociétés...

8 R. Il n'y a pas d'enquête sur le SAQ.

9 Q. **[453]** ... dans les grandes sociétés publiques, vous  
10 allez trouver, dans les rapports annuels, les  
11 salaires des plus hauts dirigeants.

12 R. Vous avez raison, des plus hauts dirigeants, mais  
13 pas de la... pas nécessairement des hauts cadres.  
14 Au Fonds de solidarité, on a l'obligation de  
15 publier à chaque année à nos actionnaires les  
16 salaires des cinq plus hauts cadres. Dans les  
17 autres, c'est confidentiel. Ceux qui sont  
18 syndiqués, c'est pas confidentiel, il y a une  
19 convention collective. Et il y a dans toutes les  
20 entreprises, à ma connaissance, que j'ai  
21 fréquentées durant quarante-quatre (44) ans, des  
22 salaires qui sont confidentiels et des séparations  
23 qui sont confidentielles. Et, ça, c'est fait en  
24 présence de deux avocats, on signe ça puis c'est  
25 fini puis personne en parle. Et dans le cas de

1 Gionet c'est l'explication que j'avais eue du  
2 contentieux du Fonds de solidarité et, moi, on m'a  
3 expliqué, c'est... ça se fait régulièrement ce  
4 genre de... de séparation là.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Qui sera la prochaine partie à interroger.

7 Me ROBERT LAURIN :

8 Je suis le suivant, je n'ai pas de question. Je  
9 garde mes énergies pour le prochain bloc.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Parfait.

12 Me ROBERT LAURIN :

13 Qui va nous concerner, semble-t-il, plus  
14 directement.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Alors, qui sera donc la troisième personne? Maître  
17 Décary?

18 Me MICHEL DÉCARY :

19 Oui, Madame.

20 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me MICHEL DÉCARY :

21 Q. **[454]** Bonjour, Monsieur Arsenault.

22 R. Bonjour, Maître Décary.

23 Q. **[455]** Vous me... je pense qu'on s'est croisés cette  
24 semaine, on a discuté un peu et, vous le savez,  
25 évidemment, je le dis pour la population, que je

1 représente le Parti libéral du Québec. J'aimerais,  
2 en premier lieu, revenir sur le » deal » avec  
3 monsieur Claude Blanchet. L'investissement de SOLIM  
4 dans l'entreprise, dans Capital BLF inc.,  
5 l'entreprise de monsieur Blanchet. Et, sans jeu de  
6 mots, Madame Blanchette, pourriez-vous afficher la  
7 pièce 1348.2, s'il vous plaît, à compter de la  
8 ligne 63. Est-ce que c'est bien la pièce 1348.2?

9 Me SONIA LeBEL :

10 Madame Blanchette, vous avez mis la pièce 1248, ça  
11 nous prend la 1348, s'il vous plaît.

12 LA GREFFIÈRE :

13 Quel témoin?

14 Me SONIA LeBEL :

15 Bien, le témoin actuel.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Q. **[456]** Donc, à compter, ici, de la ligne 63, on voit  
18 que... et pour les fins de rappel, qui est LB,  
19 Monsieur Arsenault?

20 R. Louis Bolduc.

21 Q. **[457]** Et on voit que monsieur Bolduc note que :

22 C'est pas croche comme dans l'autre

23 dossier... c'est parce que c'est

24 Blanchette le mari à Pauline la?

25 En tout cas on s'fait fourrer la comme



1                   faut puis la on met d'l'argent

2                   [encore] la.

3           Et monsieur Bolduc dit :

4                   J'ai dit à Johnny... Johnny moi la  
5                   c'te dossier la, eux autres ont payé  
6                   leur actions a dix cennes nous autres  
7                   on a payé trente cents pis la ça faut  
8                   trois cents. Pis là, on va r'mettre  
9                   encore d'l'argent, pis osti on a perdu  
10                  d'l'argent la d'dans. J'ai dit qu'est-  
11                  ce que t'en pense? Y dit, parce que  
12                  j'y ai dit, j'ai dit j'ai vu les sept  
13                  dossiers, j'ai dit y n'a tu qui  
14                  chuchote (sic) toé?

15           R. « Chicote ».

16           LA PRÉSIDENTE :

17           Qui m'chicote.

18           Me MICHEL DÉCARY :

19           Q. **[458]**           ... qui m'chicotte.

20           Et bien je dis moi il y en a un qui me chicotte :

21                   Y dit lequel? J'ai dit Blanchette.

22                   Ouais y dit moi aussi, mais y dit

23                   [que] c'est... [que c'est] le call

24                   d'Yvon Bolduc...

25           Bolduc et si on va un peu plus loin, à 68 et c'est

1 vous qui parlez :

2 Parce que moi au début j'avais dit à  
3 Yvon de, Yvon y dit y'a tu des  
4 réticences? J'dis non, non, [non].  
5 C'est t'un dossier, prend le.  
6 Écoute...

7 Et là, la citation évidemment, je m'excuse, là, je  
8 lis les mots :

9 ... le flo sa mère va "tote" ben être  
10 première ministre dans une couple  
11 d'années. On n'aura pas d'trouble  
12 avec.

13 Ça me dit, n'est-ce pas que d'abord que vous avez  
14 été consulté au début, n'est-ce pas, dans ce  
15 dossier-là, Monsieur Arsenault?

16 R. Louis Bolduc m'a appelé avant une réunion de SOLIM  
17 pour me faire part de son appréciation des  
18 dossiers, dont celui-là. Maintenant, ils ont eu un  
19 conseil d'administration de SOLIM et après  
20 discussions, ils ont décidé d'accepter le dossier.  
21 Et ça, ça arrive fréquemment lorsque tu brainstorm  
22 sur un dossier, tu peux dire: « Regarde ça, ça, ça  
23 a pas de bon sens, je pense que ça a pas d'allure »  
24 puis quand tu arrives au conseil d'administration,  
25 bien là, il y a des explications supplémentaires et

1 c'est probablement ce qui est arrivé. C'est  
2 probablement ce qui est arrivé.

3 Q. **[459]** Et ce qui est clair, n'est-ce pas, Monsieur  
4 Arsenault, c'est que vous avez été consulté au  
5 préalable et que...

6 R. Oui, oui, c'est clair, c'est clair, Yvon Bolduc  
7 devait parler politiquement, regardez, on va se  
8 dire, je vais vous sauver du temps. Monsieur Bolduc  
9 m'avait dit, puis je l'ai conté, je vais le redire,  
10 monsieur Bolduc m'avait dit: « Es-tu inconfortable  
11 avec un dossier de Claude Blanchet? » J'ai dit:  
12 « Non, à cause du cooling period à condition que le  
13 dossier soit... soit bon. » Et finalement, il s'est  
14 avéré qu'on a perdu de l'argent au début et là, ce  
15 qu'on m'explique, puis c'était dans La Presse  
16 Affaires du début novembre, c'est qu'en en  
17 remettant, on allait finalement regagner ce qu'on  
18 avait perdu et en bout de piste, ça allait être une  
19 bonne affaire pour nos actionnaires puis on allait  
20 avoir du rendement.

21 Q. **[460]** Et...

22 (14:50:09)

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Je m'excuse, Maître Décary, si vous me permettez,

1 vous vous simplifiez ça un peu, là.

2 Q. **[461]** Parce que ce que vous dites, c'est qu'eux,  
3 donc de BLF, ont payé les actions dix cents  
4 (0,10 \$) alors que vous, vous les aviez payées  
5 trente cents (0,30 \$) à peu... sans doute à la même  
6 période, là.

7 R. Écoutez, j'ai pas l'habilité puis j'ai pas la  
8 compétence nécessaires pour vous expliquer ça,  
9 c'est pas venu au conseil d'administration, ça a  
10 été décidé de mémoire au conseil de SOLIM et je  
11 suis pas au parfum de ce dossier-là et je vous...  
12 si je vous l'explique simplement, c'est parce que  
13 c'est de la façon qu'il m'a été expliqué, là, il  
14 faudrait faire venir quelqu'un ici qui est capable  
15 de l'expliquer dans les détails.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Q. **[462]** Et si on revient à la ligne 68...

18 R. Oui.

19 Q. **[463]** ... suivantes :

20 Parce que moi au début j'avais dit à  
21 Yvon de, Yvon Y dit y'a tu des  
22 réticences? j'ai dit non, non.

23 Et vous ajoutez :

24 C'est un dossier prend-le. Écoute le  
25 flo, sa mère va "tote" ben être

1 première ministre dans une couple  
2 d'années.

3 Et la question, Monsieur Arsenault, pour vous, est-  
4 ce qu'une des raisons d'importance de faire cet  
5 investissement dans BLF était de s'assurer une  
6 proximité, de tisser des liens, des liens serrés  
7 avec, bien on le sait aujourd'hui, la future  
8 Première Ministre du Québec?

9 R. Écoutez, j'ai dit cette semaine, je le répète, je  
10 m'excuse auprès de la famille Blanchet et madame  
11 Marois et du fils Blanchet de l'avoir traité de  
12 flo, ça a été présomptueux de ma part, c'est un  
13 commentaire que je regrette profondément. J'aurais  
14 jamais du dire ça. Mais je peux vous dire de quoi  
15 par exemple, quelqu'un qui pouvait prévoir le dix-  
16 sept (17) février deux mille neuf (2009) que  
17 Pauline Marois serait Premier Ministre du Québec un  
18 jour, c'est tout un devin. Et si j'avais... si  
19 j'avais toute cette...

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[464]** Monsieur Arsenault...

22 R. ... cette qualification-là...

23 14:52:21

24 Q. **[465]** ... c'est parce que vous dites vous-mêmes que  
25 vous êtes dans le domaine, que vous aimez la

1 politique, que vous faites beaucoup de lobbyisme et  
2 que vous vous arrangez pour bien prévoir les coups.  
3 Alors votre pronostic s'est avéré exact. Alors je  
4 ne vois pas pourquoi vous vous dépréciez là en  
5 disant qu'il aurait fallu être un grand devin.

6 R. Parce que madame Marois a eu bien de la misère même  
7 à l'intérieur de ses rangs après, là on se  
8 souviendra, je sais pas si vous, vous suivez la  
9 politique, respectueusement. Moi je la suis et on  
10 annonçait tous les jours qu'elle allait tomber. Si  
11 j'avais cette qualité-là, j'offrirais mes services  
12 à la retraite à Léger, Léger ou à une autre firme.  
13 Quelqu'un en deux mille neuf (2009) qui était  
14 capable prévoir que Pauline Marois serait premier  
15 ministre du Québec un jour, moi je vous dis  
16 respectueusement, c'est tout un devin. Maintenant,  
17 c'est des propos inappropriés. J'aurais pas dû dire  
18 ça. C'était au téléphone, je savais pas que j'étais  
19 enregistré. C'est prétentieux d'avoir dit ça et je  
20 peux pas vous en dire plus. Qu'est-ce que vous  
21 voulez que je vous dise.

22 Me MICHEL DÉCARY :

23 Q. [466] Mais le point, Monsieur Arsenault, c'est par  
24 les mots utilisés. N'est-ce pas que ce prêt a été  
25 fait parce que « tote ben que madame Marois allait

1           devenir premier ministre »?

2           R. Non ce prêt a été fait parce que le conseil...

3           Maître Décary, ce prêt a été fait parce que le  
4           conseil d'administration de SOLIM avec Yvon Bolduc  
5           pensait que c'était une bonne affaire et ça allait  
6           amener du rendement à nos actionnaires et encore  
7           aujourd'hui, encore aujourd'hui, je peux vous dire  
8           que Normand Bélanger qui est le président du fonds  
9           immobilier veut continuer dans cette veine-là parce  
10          qu'il pense c'est une bonne affaire et moi je suis  
11          convaincu qu'il serait même prêt à venir témoigner  
12          ici pour vous expliquer pourquoi c'est une bonne  
13          affaire. Moi j'ai pas ces qualifications-là.

14          Q. [467] Mais on s'entend Monsieur Arsenault, vous  
15          prétendez pas avoir été mal cité ou que le texte  
16          est inexact n'est-ce pas lorsqu'il est bien dit que  
17          « tote ben qu'elle sera première ministre ». Mais  
18          si on poursuit, cette conversation a lieu le dix-  
19          sept (17) février deux mille neuf (2009).

20          R. Oui.

21          Q. [468] Madame Blanchette, est-ce que vous pourriez  
22          exhiber, et je crois que c'est la pièce 11 qui est  
23          un article du trois (3) novembre deux mille treize  
24          (2013) de Radio-Canada et au troisième paragraphe,  
25          on peut lire :

1 Le 17 février 2009

2 donc le même jour qu'a lieu cette conversation avec  
3 monsieur Bolduc

4 Pauline Marois est la chef de  
5 l'opposition à l'Assemblée Nationale.  
6 Cette journée-là, Michel Arsenault est  
7 l'objet d'une filature policière alors  
8 que la Sûreté du Québec mène une  
9 enquête sur lui.

10 Je ne m'intéresse pas du tout à cette question  
11 Monsieur Arsenault.

12 Mme Marois ne le sait pas. Elle  
13 accepte de rencontrer en privé Michel  
14 Arsenault au désormais célèbre Club  
15 357c à Montréal.

16 Alors, reconnaissez-vous effectivement avoir  
17 rencontré le même jour où a lieu cette conversation  
18 avec monsieur Bolduc, avoir rencontré madame  
19 Marois?

20 R. Oui. Je pensais que c'était le seize (16) mais le  
21 dix-sept (17), de mémoire, le dix-sept (17), ça va.

22 Q. [469] Qui était membre au 357c?

23 R. Le Fonds de solidarité de la FTQ. Il y a un  
24 « membership » au 357c.

25 Q. [470] Est-ce vous qui aviez invité madame Marois?



1 R. Oui.

2 Q. [471] Donc, durant la conversation, le jour vous  
3 saviez que vous alliez rencontrer madame Marois ce  
4 même jour n'est-ce pas?

5 R. Oui.

6 Q. [472] Et là je vais faire attention aux conclusions  
7 qu'on peut tirer de cette question mais c'est  
8 uniquement... Cette rencontre a-t-elle lieu au  
9 déjeuner, le midi?

10 R. Le midi dans la salle à manger.

11 Q. [473] Très bien.

12 R. De mémoire.

13 Q. [474] Très bien. Avez-vous discuté ou avez-vous  
14 mentionné à madame Marois, lui avez-vous fait part  
15 de l'investissement de SOLIM dans la société de son  
16 époux?

17 R. Pas que je me souviens. C'était une rencontre  
18 politique. Le but de la rencontre, c'était pas de  
19 parler de son mari.

20 Q. [475] Vous avez répété que ce « deal » n'aurait pas  
21 pu influencer madame Marois ou le Parti québécois.  
22 En fait, vous avez mis beaucoup d'emphase pour  
23 tenter de minimiser l'importance de ce « deal » et  
24 de votre conversation avec monsieur Louis Bolduc  
25 dans votre témoignage ces derniers jours. Pour

1 reprendre vos mots, vous avez parlé, à pas moins de  
2 huit reprises, d'« une farce plate », que c'était  
3 du « pétage de broue » entre syndicalistes.

4 Pourtant, deux mois plus tard, Monsieur Arsenault,  
5 dans une conversation avec Jean Lavallée, vous avez  
6 à nouveau parlé de ce fameux « deal » en signant  
7 que le PQ était « mal pris », pour reprendre vos  
8 mots, parce que vous aviez un « deal » avec  
9 monsieur Blanchet. Vous vous rappelez de ça? Vous  
10 rappelez-vous d'avoir vu cet...

11 R. Je me souviens de... je me souviens d'avoir entendu  
12 ici même ou... la conversation que j'ai eue avec  
13 Jean Lavallée sur... on faisait du brainstorming  
14 « comment est-ce qu'on ferait bien pour faire de la  
15 pression sur le Parti québécois pour qu'il soit  
16 contre une enquête publique? », c'est exact.

17 Q. [476] N'était-ce pas justement parce que le PQ  
18 était mal pris avec ce « deal » que ce « deal »  
19 revêtait une importance stratégique pour la FTQ?

20 R. J'ai dit et je redis, j'ai effectivement dit ça  
21 dans une conversation que, moi, je calcule de  
22 brainstorming. Quand j'ai rencontré Gilles Audette,  
23 mon conseiller politique, qui, lui, connaissait  
24 très bien Claude Blanchet parce qu'ils ont  
25 travaillé ensemble une quinzaine d'années, Gilles

1 m'a dit comme quelque chose « es-tu après devenir  
2 fou? Voyons donc! C'est pas de même que ça marche  
3 les affaires. Puis il est pas question qu'on aille  
4 voir Claude Blanchet pour essayer de mettre de la  
5 pression sur Pauline Marois, ça marchera pas, puis  
6 ça a aucun sens », puis j'ai dit : « Gilles, t'as  
7 bien raison. » Ce qui veut dire qu'on n'a jamais...  
8 j'ai jamais jamais parlé de politique avec Claude  
9 Blanchet de toute ma vie. J'ai jamais demandé à  
10 Claude Blanchet d'intervenir auprès de son épouse.  
11 Et finalement, la position de la FTQ sur une  
12 commission d'enquête publique était connue. J'ai...  
13 on a fait connaître ça, je l'ai dit lundi ou mardi,  
14 on a eu quelques bureaux durant cette période-là.  
15 On a eu un ou deux conseil général, il y a eu des  
16 débats de faits. Et les gens chez nous me donnaient  
17 le mandat de pas être en faveur d'une commission  
18 d'enquête publique. Jamais j'ai fait pression  
19 auprès de monsieur Claude Blanchet pour qu'il fasse  
20 pression sur son épouse dans toute l'histoire de  
21 l'enquête...

22 Q. **[477]** Monsieur... Monsieur Arsenault...

23 R. ... publique.

24 Q. **[478]** ... c'est la trois ou quatrième fois que vous  
25 répétez ça, mais, là, c'est pas à monsieur Bolduc

1 que je m'adresse, c'est à vous, Monsieur Arsenault.  
2 C'est vous, pas monsieur Bolduc, qui avez dit que  
3 le PQ était mal pris à cause de ce « deal ».  
4 Pourquoi vous, Monsieur Arsenault, croyez-vous que  
5 le PQ était mal pris avec ce « deal »?

6 R. C'est une phrase en l'air dans une session de  
7 brainstorming que je regrette également et le PQ  
8 est pas mal pris avec le... l'entente qu'on a eu  
9 avec Claude Blanchet et j'ai jamais fait de  
10 pression sur monsieur Blanchet pour qu'il fasse des  
11 pressions sur son épouse.

12 Q. **[479]** Lors de votre interrogatoire, vous avez  
13 expliqué qu'au-dessus d'un certain seuil, trois  
14 millions de dollars (3 M\$) précisément, les  
15 dossiers de SOLIM devaient obtenir l'approbation du  
16 Fonds de solidarité en plus de celle du c.a., du  
17 conseil d'administration de SOLIM, n'est-ce pas?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[480]** Monsieur Arsenault, pourriez-vous confirmer  
20 aujourd'hui que c'était vraisemblablement pour  
21 éviter de devoir obtenir l'approbation  
22 supplémentaire du Fonds, en plus de celle de SOLIM,  
23 que le montant de l'investissement a été limité à  
24 deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille  
25 neuf cent quatre-vingt-dix neuf et soixante-dix

1           sous (2 999 999,70 M\$), soit trente cents (30 ¢) de  
2           moins que le seuil de trois millions (3 M\$)?

3           R. Vous venez de me l'apprendre, j'avais pas le... le  
4           chiffre exact de ce montant-là.

5           Q. **[481]** Mais, êtes-vous en mesure... la question,  
6           c'est de confirmer que c'est probablement pour ça.

7           R. Bien, le dossier... le dossier est pas venu au  
8           conseil d'administration, donc il est pas passé  
9           dans mes mains.

10          Q. **[482]** Monsieur Arsenault, je vous rappelle, comme  
11          vous l'avez dit, vous avez été consulté avant,  
12          n'est-ce pas, on vous a parlé de ce deal, on  
13          voulait savoir si vous y voyiez des objections, si  
14          vous aviez des réticences, pour employer les mots  
15          utilisés dans la conversation?

16          R. C'est clair que c'était deux millions neuf cent  
17          quatre-vingt-dix-neuf mille (2 999 000) puis on est  
18          à trois millions (3 M). C'est qu'on voulait le  
19          régler à SOLIM pas aller en haut, c'est très clair,  
20          là.

21          Q. **[483]** Monsieur Bolduc aussi semblait pas très à  
22          l'aise avec ce deal, je vais pas relire ce qu'on a  
23          lu, d'abord sur le plan financier et aussi... et je  
24          vous pose la question, était-ce aussi parce qu'il  
25          s'agissait d'un traitement de faveur accordé à

1 monsieur Blanchet?

2 R. Pas à ma connaissance. Je peux vous dire, par  
3 contre, que monsieur Yvon Bolduc, lui, était très à  
4 l'aise avec ce partenariat-là et, encore  
5 aujourd'hui, il est convaincu qu'il va y avoir une  
6 rentabilité pour nos actionnaires, dans un premier  
7 temps. Deuxièmement, je crois qu'on réinvestit  
8 encore présentement dans cette compagnie-là,  
9 monsieur Blanchet s'en est sorti, à ma  
10 connaissance. Et... moi, respectueusement, Madame,  
11 si vous avez des... si c'est important pour cette  
12 Commission d'avoir les menus détails de cette  
13 entente-là, je vous invite, respectueusement, là,  
14 d'inviter Normand Bélanger, le pdg du Fonds, lui va  
15 vous expliquer ça avec compétence.

16 Q. **[484]** Et, Monsieur Arsenault, comme vous l'avez  
17 dit, on sait que monsieur Blanchet s'est retiré  
18 presque totalement de ce dossier et que ce sont  
19 d'autres personnes, des experts en gestion  
20 immobilière, qui dirigent le... ce groupe  
21 maintenant, n'est-ce pas?

22 R. C'est ma compréhension, monsieur...

23 Q. **[485]** Oui.

24 R. ... le Fonds avec un monsieur Duguay, si ma mémoire  
25 est fidèle.

1 Q. [486] Maintenant, n'est-il pas exact aussi, et je  
2 fais appel à la mémoire, votre mémoire, Monsieur  
3 Arsenault, qui a de l'air excellente, que d'autres  
4 personnes au Fonds et à la SOLIM ont émis des  
5 réserves par rapport à cet investissement?

6 R. Il y a rien d'impossible mais, moi, ce que je sais  
7 c'est que, finalement, au conseil d'administration  
8 de la SOLIM, le... l'investissement a été accepté  
9 par le conseil d'administration après discussion.  
10 Et, encore une fois, moi, ça m'a arrivé souvent,  
11 avant d'arriver à un conseil d'administration,  
12 j'étais pas à l'aise avec un dossier puis après une  
13 heure de discussion je deviens à l'aise. Parce que  
14 les conseillers financiers viennent l'expliquer.  
15 Parce que Yvon Bolduc, le pdg, en parle, parce que  
16 Gaétan Morin n'en parle, parce que Normand Bélanger  
17 n'en parle, et là tu viens que tu... tu... il y a  
18 « bibittes » que tu voyais qui sont plus là, là,  
19 puis là ça vient, à la fin... C'est pour ça qu'il y  
20 a un conseil d'administration, pour discuter des  
21 dossiers. Louis Bolduc, ce matin-là, était pas à  
22 l'aise... moi, je pense qu'il a voté pour. Parce  
23 qu'il y a des gens là-bas qui ont donné des  
24 explications que lui voyait pas. C'est ma  
25 compréhension.

1 Q. **[487]** Est-il exact qu'il y avait d'autres personnes  
2 qui étaient pas à l'aise? C'est ça ma question.

3 R. Je le sais pas. Je le sais pas.

4 Q. **[488]** Lundi, dans votre témoignage, vous avez  
5 expliqué que le Fonds de solidarité avait trois  
6 missions : créer des emplois, fournir un bon  
7 rendement et faire de la formation économique.  
8 C'est exact?

9 R. Exact.

10 Q. **[489]** Et, pour ce qui est de SOLIM, vous nous avez  
11 dit que le but principal était de stimuler le  
12 travail dans l'industrie de la construction. C'est  
13 aussi exact?

14 R. Stimuler le travail dans l'industrie de la  
15 construction en maintenant et créant des emplois et  
16 en ayant du rendement.

17 Q. **[490]** En juillet deux mille huit (2008), Capital  
18 BLF, ne possédait que deux blocs appartements  
19 qu'elle avait acquis depuis quelques mois plus tôt  
20 pour cinq millions de dollars (5 M\$). Et si on  
21 revient à la conversation que vous avez... qu'on a  
22 vue avec monsieur Bolduc, évidemment je veux pas...  
23 je le cite rapidement, bien, essentiellement, il  
24 était pas heureux, il considérait que le Fonds  
25 s'était... ce sont ses mots « fait flouer »,



1           notamment en ayant payé dix cents (10 ¢) l'action  
2           alors que le Fonds avait payé trente cents (30 ¢).  
3           N'est-il pas exact, Monsieur Arsenault, que  
4           l'investissement dans l'entreprise de monsieur  
5           Blanchet, jusqu'à son retrait presque complet, ne  
6           remplissait aucune des missions du Fonds ou de la  
7           SOLIM? Pas de création d'emploi, pas de ren...

8           R. Le Fonds de solidarité c'est du capital de risque,  
9           effectivement on peut pas gagner chaque fois, il y  
10          a des investissements qu'on fait où on perd de  
11          l'argent, il y en d'autres qu'on fait qu'on gagne.  
12          Mais à la fin de la journée, depuis les cinq  
13          dernières années, les dix (10) derniers semestres  
14          nous avons amené du rendement pour nos  
15          actionnaires. Mais pas dans tous les dossiers, il y  
16          a des dossiers qu'on a perdus puis il y en a qu'on  
17          gagne.

18          (15:07:31)

19          LA PRÉSIDENTE :

20          Q. **[491]** Bien c'est pas la question que vous a posée  
21          Maître Décary.

22          R. Moi, ce que je dis à Maître Décary, oui, à date on  
23          a perdu de l'argent là-dedans mais des spécialistes  
24          nous disent qu'à moyen puis à long terme, on va  
25          rentrer dans notre argent puis on va en faire.

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Q. **[492]** Et jusqu'au départ de monsieur, toujours,  
3 Blanchet, parce qu'on sait que c'est un nouveau  
4 groupe, à toutes fins pratiques, j'ai pas  
5 l'intention d'entrer là-dedans mais pour avoir  
6 étudié le dossier mais en deux mille douze (2012),  
7 SOLIM a revendu une partie de ses... des actions  
8 pour la moitié du prix qu'elle a payé puis elle a  
9 perdu six cent mille (600 000), n'est-ce pas? Ça  
10 vous savez ça, n'est-ce pas?

11 R. Oui.

12 Q. **[493]** Est-ce que le dossier Capital BLF inc. a été  
13 traité comme un dossier toxique...

14 R. Non.

15 Q. **[494]** ... par le Fonds au niveau du risque  
16 réputationnel?

17 R. Non.

18 Q. **[495]** J'aimerais revenir sur une conversation,  
19 celle du vingt (20) avril deux mille neuf (2009),  
20 entre vous et Jean Lavallée où vous discutez de la  
21 tenue potentielle d'une commission d'enquête. Est-  
22 ce qu'on pourrait exhiber, Madame Blanchette, à  
23 l'écran, la pièce 1252, ligne 55?

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Décary, la pièce précédente, est-ce que vous

1           voulez la coter?

2           Me MICHEL DÉCARY :

3           Ah, je croyais qu'elle l'était déjà, oui, s'il vous  
4           plaît, je m'excuse, vous avez raison. Cet extrait  
5           du journal « Radio-Canada - Michel Arsenault à  
6           nouveau sur la sellette, 3 novembre 2013 », s'il  
7           vous plaît.

8           LA GREFFIÈRE :

9           114P-1366.

10

11           114P-1366 : Radio-Canada (A. Gravel) - Michel  
12   Arsenault à nouveau sur la sellette, 3  
13   novembre 2013

14

15           Me MICHEL DÉCARY :

16           Q. **[496]** Et à la ligne 55, s'il vous plaît. Et on lit,  
17           et c'est monsieur Lavallée que je cite:

18   Et j'aimerais qu'on se voie à cause  
19   que je veux qu'on se parle, là, de  
20   différentes choses par rapport s'ils  
21   veulent faire une enquête, là, sur  
22   eux, les syndicats là, va falloir que  
23   tous les deux on s'assoit puis parler  
24   à nos amis du PQ.

25           Et un peu plus loin, à la ligne 78, vous notez que:

1                                   Évidemment, on va parler à madame  
2                                   Marois.

3                   Tout d'abord, qui sont vos amis du PQ auxquels fait  
4                   référence monsieur Lavallée?

5           R. Aucune idée.

6           Q. **[497]** Il y a certainement madame Marois, n'est-ce  
7           pas Monsieur Arsenault?

8           R. Je pense pas que madame Marois et monsieur Lavallée  
9           soient des amis. Ça me surprendrait.

10          Q. **[498]** Et...

11          R. Maintenant, l'épouse de monsieur Lavallée connaît  
12          bien des gens dans l'organisation du PQ parce  
13          qu'elle a été, je crois, chef de cabinet ou chef du  
14          bureau de Jacques Parizeau à l'époque, dans  
15          l'Assomption et madame Nicole Lavallée a été  
16          longuement impliquée dans le PQ puis c'est des gens  
17          qui se sont... c'est un couple qui se sont  
18          impliqués dans les deux référendums et  
19          effectivement qu'ils connaissent bien des amis au  
20          PQ.

21          Q. **[499]** Et est-ce que vous, vous avez discuté avec  
22          vos amis du Parti québécois, vous partagez la  
23          crainte que vous aviez que la FTQ et le PQ puissent  
24          être éclaboussés par une commission d'enquête.

25          R. J'ai parlé à mes amis de tous les partis politiques

1           incluant le Parti libéral de notre crainte d'avoir  
2           une enquête publique. On voulait pas d'enquête  
3           publique parce qu'on avait discuté au bureau de la  
4           FTQ et au conseil général de la FTQ et on voulait  
5           pas revivre l'enquête Lesage sur la Gaspésia, une  
6           enquête publique où on a été accusé à tort ou à  
7           raison de tous les péchés de la terre, on n'a pas  
8           pu contre-interroger les gens qui nous accusaient,  
9           on a demandé de présenter nos témoins, on nous a  
10          refusé l'écoute de nos témoins et finalement, on  
11          voulait présenter un mémoire et le Juge Lesage l'a  
12          refusé. Et ensuite le Juge Lesage s'est pas gêné  
13          sur la place publique pour dénigrer la FTQ et la  
14          FTQ Construction après son rapport chaque fois  
15          qu'il avait une chance et c'est la raison pour  
16          laquelle on voulait pas d'enquête publique. Mais le  
17          plus gros du lobbying que j'ai fait pour pas avoir  
18          d'enquête publique, je l'ai fait auprès des gens du  
19          Parti libéral, le premier ministre en descendant.

20        Q. [500] Et est-ce que vous avez fait valoir ces  
21        motifs procéduraux, c'est-à-dire que de peur de pas  
22        être entendu, de pas pouvoir poursuivre...

23        R. C'est exact. J'ai parlé au premier ministre de ça,  
24        j'ai parlé à ses différents chefs de Cabinet, j'ai  
25        parlé à peu près à tous les ministres libéraux à

1 l'époque, leur demandant de pas ordonner une  
2 enquête publique.

3 Q. [501] Mais avez-vous...

4 R. Et j'ai parlé bien sûr à quelques militants du  
5 Parti québécois.

6 Q. [502] Avez-vous...

7 R. À ce moment-là, c'était pas le Parti québécois qui  
8 menait à Québec. C'était les Libéraux et c'est là  
9 qu'il fallait faire notre lobby pour empêcher la  
10 venue d'une telle enquête. Et on l'a fait auprès  
11 des Libéraux bien plus qu'auprès du Parti  
12 québécois, nos revendications pour qu'il y ait pas  
13 d'enquête.

14 Q. [503] Et à l'égard du PQ, parce que vous l'avez  
15 fait à l'égard du gouvernement du Parti libéral, en  
16 commençant par...

17 R. Le premier ministre en descendant.

18 Q. [504] Le premier ministre en descendant...

19 R. Oui monsieur.

20 Q. [505] ... et ma question c'est, à l'égard du PQ,  
21 avez-vous fait les mêmes démarches auprès de madame  
22 Marois en descendant?

23 R. Moi j'ai pas parlé personnellement à madame Marois  
24 de ça. À cette époque-là, je dois vous avouer que  
25 j'avais pas mal plus de relations au Parti libéral

1 qu'au Parti Québécois. Je me concen...

2 15:14:06

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Q. [506] O.K. Mais pourquoi vous dites on va parler à  
5 Pauline? C'est vous qui le dites?

6 R. Regardez Madame. C'était dans une session de  
7 « brainstorming » avec Jean Lavallée. J'ai dit on  
8 va parler à Pauline puis on va demander à son mari  
9 de mettre de la pression dessus et finalement, j'ai  
10 suivi le conseil de mon conseiller politique.  
11 Gilles Audette, il a dit Michel, fais pas ça. Et  
12 Pauline, je veux dire, quand je parlais à Pauline,  
13 c'était comme parler au mur, de d'autres sujets  
14 entre autres...

15 Q. [507] Alors votre conseiller ne vous a pas  
16 conseillé de ne pas parler à monsieur Charest non  
17 plus?

18 R. Bien monsieur Charest était premier ministre. Mon  
19 conseiller me conseillait de lui parler. C'est lui  
20 qui décidait.

21 Q. [508] O.K. Puis votre conseiller ne vous a pas  
22 conseillé de parler au chef de l'opposition?

23 R. Dans ce cas-ci, quand je suis arrivé avec l'idée de  
24 parler, il m'a dit, regarde, arrête ça. D'une façon  
25 ou d'une autre, madame Marois est en avant de

1 l'Assemblée nationale, vous vous souviendrez avec  
2 ses foulards blancs dans le cou puis son équipe, ça  
3 donnait rien. Ces gens-là auraient jamais changé  
4 d'idée. Donc j'ai pas perdu de temps pour parler à  
5 madame Marois comme tel d'une commission d'enquête  
6 publique mais je peux vous dire qu'elle savait ma  
7 position. Madame Marois a des attachés politiques,  
8 elle a des gens spécialisés en communication puis  
9 j'imagine qu'elle lisait les journaux tous les  
10 jours puis moi j'étais sur toutes les tribunes  
11 contre l'enquête publique.

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Q. [509] Une dernière question sur ce sujet Monsieur  
14 Arsenault. Il y a un conseil général de la FTQ qui  
15 s'est déroulé à huis clos à Montréal, en octobre  
16 deux mille neuf (2009) et auquel a participé madame  
17 Marois. Vous rappelez-vous de ça?

18 R. Je me souviens que madame Marois est déjà venue  
19 nous parler dans un conseil général et...  
20 probablement en deux mille neuf (2009).

21 Q. [510] Et je vois que pendant cette période,  
22 évidemment vous aviez à l'esprit cette  
23 préoccupation devant la possibilité ou  
24 l'éventualité de la tenue d'une commission  
25 d'enquête et pendant cette rencontre à huis clos où



1           était présente madame Marois, n'avez-vous pas fait  
2           part à madame Marois de vos préoccupations des  
3           méfaits qu'une commission d'enquête pouvait avoir  
4           sur l'industrie de la construction en invoquant les  
5           motifs les plus nobles?

6           R. L'entourage de madame Marois avait parlé à mon  
7           entourage pour dire que leur idée était faite puis  
8           qu'eux, ils voulaient une commission d'enquête  
9           publique. Donc madame Marois a choisi de parler de  
10          d'autres sujets que la commission d'enquête  
11          publique.

12          Q. [511] Je vais maintenant aborder avec vous la  
13          discussion que vous avez eue avec madame Élane  
14          Zakaïb...

15          R. Hum, hum.

16          Q. [512] ... où elle fait mention de dossiers qui  
17          auraient été bloqués à cause d'une concurrence avec  
18          les entreprises de monsieur Accurso. J'aimerais  
19          qu'on affiche à l'écran, Madame Blanchette, s'il  
20          vous plaît, la pièce 1293.2. Il s'agit de la  
21          conversation entre vous-même et madame Zakaïb du  
22          neuf (9) mars deux mille neuf (2009).

23          R. Hum, hum.

24          Q. [513] Il est exact d'abord, Monsieur Arsenault, que  
25          c'est la première fois que vous entendez parler de

1           cette situation de blocage des dossiers des Fonds  
2           régionaux?

3           R. Il est exact de dire que c'était venu à mes  
4           oreilles que Tony Accurso contrôlait la FTQ, le  
5           Fonds de solidarité, SOLIM et j'ai décidé de faire  
6           ma propre enquête. Il y a des gens de la  
7           construction qui me disaient : « Il a tout, puis il  
8           reste rien aux autres, c'est lui qui a tout. » J'ai  
9           appelé à la SOLIM, les graphiques que je vous ai  
10          montrés cette semaine, il y avait entre dix-huit,  
11          vingt pour cent (18 %-20 %), des fois douze pour  
12          cent (12 %), dépendamment de la période. Il y avait  
13          des gens plus élevés que lui. Et j'ai appelé  
14          effectivement madame Zakaïb des Fonds régionaux.

15          Q. **[514]** Et à la ligne 25, s'il vous plaît, madame  
16          Zakaïb donne un exemple de dossier qui aurait été  
17          bloqué la semaine précédant cette...

18          R. Exact.

19          Q. **[515]** ... cette conversation.

20          R. C'est exact.

21          Q. **[516]** Et on comprend, parce qu'on n'est pas obligé  
22          de la relire puisqu'on s'en souvient, elle se  
23          plaint de blocage des dossiers régionaux de la  
24          région de Montréal.

25          R. Oui.

1 Q. [517] Et c'est une... c'est un problème qui avait  
2 cours à l'époque qui n'était pas réglé au moment de  
3 votre conversation, n'est-ce pas? C'est encore un  
4 incident qui arrive peu de temps avant, n'est-ce  
5 pas?

6 R. À la ligne 25, on parle d'une compagnie qui  
7 s'appelle Promotions Universelles. La compagnie  
8 Promotions Universelles, c'est une compagnie  
9 syndiquée au syndicat des métallos de la FTQ qui  
10 produit des articles professionnels...  
11 promotionnels, des chapeaux, des calottes, des  
12 épinglettes comme j'ai ici, et caetera. Cette  
13 compagnie-là est syndiquée et paie des salaires  
14 plus que concurrentiels à ses employés. Maintenant,  
15 les compétiteurs de cette compagnie-là, c'est des  
16 gens qui travaillent dans leur sous-sol et souvent  
17 qui payent les gens au salaire minimum puis des  
18 fois ils les payent en dessous de la table. Et  
19 nous, on a décidé à la FTQ la politique « Buy  
20 union », fabrication syndicale et on a demandé à  
21 tous nos... nos partenaires, les gens du Fonds de  
22 solidarité, et caetera, d'encourager les gens de  
23 Promotions Universelles parce que c'est des gens  
24 qui payent des impôts, c'est des gens qui payent  
25 leurs employés, c'est des gens syndiqués, au lieu

1 d'encourager des fabricants de promo... de  
2 promotions... de... de promotions... d'articles de  
3 promotions qui travaillent de leur sous-sol et  
4 souvent travaillent au noir. C'est ça l'article 25.

5 Q. [518] Et à 27, madame Zakaïb :

6 Mais dans la construction, ils ont eux  
7 autres... ils ont une affaire  
8 différente des autres. C'est qu'à un  
9 moment donné, moi, j'ai été appelé par  
10 Johnny Lavallée qui m'a dit :  
11 « Dorénavant, tous les dossiers de  
12 construction, ils passent par nous  
13 autres. Ça fait que ça a enlevé, de  
14 Gilles Audette puis son équipe ce  
15 qu'ils avaient mandat de faire ça  
16 avant, ça a enlevé cette espèce de  
17 responsabilité de vérifier la  
18 concurrence. Moi, si tu veux, je peux  
19 t'envoyer toute la liste des dossiers  
20 qu'on a soumis, si ça peut t'aider,  
21 là, puis peut-être tu n'as pas besoin  
22 de ça maintenant parce que tu n'as  
23 pas... parce que tu en as plein la  
24 cour. »

25 Mais, enfin, j'arrête là.

1                   Le point, c'est qu'il y a plein de  
2 dossiers, semble-t-il, dans l'industrie de la  
3 construction ou quelques dossiers, en fait, je  
4 connais pas le nombre, dans l'industrie de la  
5 construction dans la région de Montréal, n'est-ce  
6 pas, des dossiers provenant des Fonds régionaux,  
7 celui de Montréal, qui étaient bloqués, n'est-ce  
8 pas? Ça, vous étiez au courant de ça, n'est-ce pas?  
9 Vous étiez au courant?

10       R. Le sens de cette conversation-là effectivement -  
11 puis j'avais trouvé ça normal à l'époque, Gilles  
12 Audette, lui, avant d'être mon... mon conseiller  
13 politique, il était le directeur, c'est lui...  
14 c'est Jean Thiffault qui l'a remplacé, l'individu  
15 que je vous parlais, là, que je réfèrais les  
16 affaires. Et la responsabilité de ses agents, les  
17 gens qui travaillaient pour lui, c'est de faire des  
18 bilans sociaux. Maintenant, quand t'arrives dans la  
19 construction, à un moment donné il s'est pris une  
20 décision qu'il fallait pas faire un bilan social  
21 sur la sous-traitance. Je vous donne un exemple. On  
22 a à refaire une salle comme ici et il faut engager  
23 un contracteur pour poser le tapis ou un autre pour  
24 poser les planchers et tout ça. C'est des contrats  
25 de quelques semaines, des fois d'une fin de

1 semaine, mais en même temps on voulait s'assurer  
2 que ces contracteurs-là soient pas des contracteurs  
3 délinquants. Et c'est là que la partie que Gilles  
4 Audette faisait est allée à la FIPOE, à madame  
5 Kinkead et, elle, elle vérifiait qu'un sous-  
6 traitant, par exemple, qui posait du bois franc  
7 pendant quatre jours dans une édifice, qu'on était  
8 en construction, qu'il soit correct avec la CCQ,  
9 qu'il fasse pas travailler ses travailleurs au  
10 noir, autrement dit qu'il soit correct avec la CCQ.  
11 Ça nécessitait pas, dans ces cas-là, un bilan  
12 social exhaustif parce que c'était quelques jours.  
13 Ça fait que c'est ça l'histoire que... Et,  
14 finalement, à ma connaissance, c'est revenu quand  
15 même... En tout cas, une chose certaine, c'est plus  
16 madame Kinkead qui fait ça. Mais c'était une  
17 situation quand même anormale, où ça devrait être  
18 quand même les gens du Fonds qui font ça mais pas  
19 un bilan social exhaustif comme quand t'investis  
20 avec un employeur qui devient partenaire pendant  
21 des années. On parle de quelqu'un qui va poser du  
22 tapis pendant une fin de semaine.

23 Nous autres, il faut s'assurer, le Fonds de  
24 solidarité, que, cet entrepreneur-là, il est pas en  
25 faillite, qu'il doit pas d'argent à ses employés,

1 qu'il les fait pas travailler au noir, qu'il paie  
2 ses cotisations à la CCQ, et caetera. Ça fait que  
3 c'était plus un travail clérical qu'un travail  
4 exhaustif d'un bilan social.

5 Q. **[519]** Mais lorsqu'on parle des dossiers en  
6 provenance du Fonds régional de Montréal, on parle  
7 de dossiers d'entreprises qui recherchent du  
8 financement auprès du Fonds, n'est-ce pas? Monsieur  
9 Arsenault, les...

10 R. Oui.

11 Q. **[520]** Bon. Et madame Zakaïb vous offre de prendre  
12 connaissance de ces dossiers. Avez-vous vérifié  
13 quels projets ou dossiers avaient été bloqués?

14 R. Non, après que j'ai eu les explications que je  
15 viens de vous donner là j'ai passé à d'autre chose,  
16 là. Moi, je suis pas le... le... j'étais le  
17 président du conseil d'administration, là. Tu peux  
18 pas commencer à vérifier tout ce qui se passe  
19 partout, j'étais pas le commis du... du Fonds de  
20 solidarité.

21 Q. **[521]** Et je m'adresse justement au président. Dans  
22 les obligations de surveillance individuelle, d'un  
23 comportement individuel des membres de conseil  
24 d'administration, êtes-vous au courant que  
25 lorsqu'il y a un problème de cette nature, on parle

1 de blocage, de dossiers qui sont pas examinés, des  
2 dossiers donc qui sont rejetés, qui sont refusés  
3 sans motif, que vous avez un devoir d'aller voir  
4 s'il y a pas un feu, s'il y a pas un danger, s'il y  
5 a pas du favoritisme, s'il y a pas des avantages  
6 qui sont donnés à monsieur Accurso et que...

7 R. J'ai le... monsieur Accurso était un partenaire du  
8 Fonds, j'ai le devoir aussi de veiller à mes  
9 intérêts. Et il y a rien, en affaires, de mal à  
10 favoriser un partenaire du Fonds, dans la  
11 construction ou ailleurs, au lieu de prendre un  
12 compétiteur. Parce qu'on était dans la compagnie de  
13 monsieur Accurso et, ça, ça se fait dans n'importe  
14 quelle institution qui a des... des partenaires.  
15 Si, demain matin, le Fonds de solidarité a à  
16 déménager, voyons! on va aller voir Robert  
17 Transport. On va aller voir Robert Transport, qui  
18 est notre partenaire.

19 (15:25:38)

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. **[522]** Juste un instant, s'il vous plaît.

22 R. On ira pas voir le compé... Excusez.

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Maître Décary.



1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Oui?

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Pourriez-vous, s'il vous plaît, scinder votre  
5 question en deux. Parce qu'il y a tout le devoir,  
6 vous avez posé comme question, avant d'arriver à  
7 monsieur Accurso.

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Très bien.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors, le devoir de...

12 Me MICHEL DÉCARY :

13 Oui, Madame.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 O.K.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Merci.

18 Q. **[523]** Donc, je vais revenir, à la première  
19 membrane. Étiez-vous au courant d'un devoir de  
20 surveillance quand un administrateur, en  
21 particulier le président d'un conseil, lorsqu'on  
22 signale un comportement questionnable, du  
23 favoritisme ou une possibilité de favoritisme,  
24 étiez-vous au courant que vous aviez le devoir,  
25 l'obligation de vous enquérir de ce qu'il en était,

1 Monsieur Arsenault?

2 R. La situation que madame Zakaïb relate là a été  
3 corrigée.

4 Q. **[524]** Et le Fonds régional... les Fonds régionaux,  
5 tout comme le Fonds de solidarité, n'est-ce pas,  
6 ont des missions de création d'emploi, de  
7 rendement...

8 R. Exact.

9 Q. **[525]** Et avez-vous pensé vérifier, pour ce qui est  
10 des entreprises qui ont été bloquées, ce qu'il en  
11 était en termes de création d'emplois  
12 potentiellement perdus, d'investissements  
13 potentiellement perdus, de rendement  
14 potentiellement perdu? Avez-vous pensé à aller  
15 regarder ces dossiers?

16 R. Non, puis je les regarderai pas non plus puis moi  
17 je favoriserai pas des contacteurs qui font  
18 faillite à tous les trois mois, qui payent leurs  
19 employés au noir parce qu'on pourrait sauver  
20 quelques piastres.

21 (15:27:35)

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Q. **[526]** Mais qu'est-ce que vous en savez qu'il  
24 s'agissait d'employés qui...

25 R. Bien c'était la raison pourquoi est-ce que madame

1 Kinkead vérifiait. Quand c'était des...

2 Q. **[527]** Non, non, non, c'est pas ce que madame Zakaïb  
3 dit. Madame Zakaïb dit qu'il y a des compagnies qui  
4 sont bloquées.

5 R. Oui et lorsque j'ai vérifié...

6 Q. **[528]** À la faveur de monsieur Accurso. Elle dit pas  
7 que ces compagnies-là payent au noir ou que ces  
8 compagnies-là font faillite, c'est pas ça qu'elle  
9 dit, là.

10 R. Bon bien mon enquête a révélé ça moi.

11 Q. **[529]** Ah, donc vous avez fait une enquête, là?

12 R. Bien une enquête, j'ai parlé à Jean Lavallée puis  
13 ces gens-là sur ce qui se passe puis là, il m'a  
14 dit: « Regarde, ça a pas de bon sens, il dit,  
15 penses-tu qu'on va prendre quelqu'un qui fait  
16 travailler son monde le samedi au noir puis on a un  
17 partenaire qui s'appelle Accurso... » puis demain  
18 matin si le Fonds de... je le sais pas moi, on a un  
19 bureau dans les Laurentides déménagerait d'une  
20 place à l'autre, la première soumission, j'irais  
21 voir... je crois que le Fonds irait voir Robert  
22 Transport et non le compétiteur à Robert Transport  
23 parce qu'on a des intérêts là, ça, ça s'appelle du  
24 maillage d'entreprises, il y a rien de mal là-  
25 dedans. Puis là-dedans, je parle d'un dossier de

1 briques, là, où on a favorisé une compagnie de  
2 briques syndiquée à la FTQ qui respecte le code du  
3 travail au détriment d'une compagnie qui paye ses  
4 gens trois piastres de l'heure de moins puis qui a  
5 la réputation de ne pas être casher trop trop avec  
6 ses employés. Et ça, je nous félicite d'avoir fait  
7 ça.

8 Me MICHEL DÉCARY :

9 Q. **[530]** Et je dois comprendre donc, je vais poser la  
10 question mais j'imagine la réponse, vous vous êtes  
11 pas donné la peine de voir s'il y avait encore de  
12 ces dossiers écartés qui étaient encore vivants,  
13 c'est-à-dire des entreprises qui avaient encore  
14 besoin d'investissement, n'est-ce pas?

15 R. Je savais très bien que si le problème allait  
16 perturber que madame Zakaïb m'en aurait parlé. Tout  
17 le temps que madame Zakaïb a été PDG des Fonds  
18 régionaux, ça a été une excellente administratrice.  
19 Lorsqu'elle a prit ça, on perdait de l'argent dans  
20 les Fonds régionaux, elle a remis ça sur pied,  
21 c'est une personne qui avait toute ma confiance et  
22 j'étais convaincu, si le problème persistait, que  
23 madame Zakaïb me rappellerait et j'ai pas eu de ses  
24 nouvelles. J'étais pas pour appeler madame Zakaïb  
25 tous les matins pour dire: « Il y a-tu un dossier

1 qui a été bloqué ou pas? » Elle savait que ça  
2 m'inquiétait, elle savait que mon assiette était  
3 pleine aussi de tout ce qui se passait à ces dates-  
4 là et le problème était réglé.

5 Q. **[531]** Et lui avez-vous demandé quelles démarches  
6 elle a faites, quelles mesures madame Zakaïb a  
7 prises pour faire enquête ou surtout faire cesser  
8 ces blocages? Avez-vous pris le temps de lui  
9 demander?

10 R. Ma compréhension de la... de la rencontre, c'est  
11 que ça existait plus, que ça s'était fait dans le  
12 passé. Et lorsque j'ai vérifié, on m'a dit:  
13 « Regarde, oui il y a des dossiers qui sont bloqués  
14 avec des employeurs délinquants » parce que dans la  
15 construction, là, les faillites c'est pas ça qui  
16 manque puis on a trop souvent de nos membres qui  
17 travaillent toute la semaine, l'employeur fait  
18 faillite la fin de semaine puis les dernières payes  
19 sont pas versées. On a trop souvent de nos membres  
20 aussi dans les sous-traitants qui se font dire:  
21 « Si tu rentres pas samedi pour un brun ou deux,  
22 là, tu te chercheras une job la semaine  
23 prochaine. » C'est de même que ça marche sur la  
24 construction dans bien des cas, je généralise pas,  
25 dans bien des cas.

1 Q. **[532]** Et si on revient à la ligne 27 et  
2 suivantes...

3 R. Oui.

4 Q. **[533]** ... et on lit ce que dit madame Zakaïb:

5 Fa que ça l'a enlevé de Gilles Audette  
6 et son équipe ce qui était le mandat  
7 de faire ça avant, ça l'a enlevé cette  
8 espèce de responsabilité, là, de  
9 vérifier la concurrence. Moi, si tu  
10 veux, je peux t'envoyer toute la liste  
11 des dossiers qu'on a soumis si ça peut  
12 t'aider, là, puis peut-être tu n'a pas  
13 besoin de ça maintenant parce que...

14 Vous pouvez lire le reste. On parle de concurrence,  
15 là, et on parle d'un blocage systématique, n'est-ce  
16 pas? Soyons clair, Monsieur Arsenault, c'est un  
17 blocage des dossiers dans la région de Montréal qui  
18 viennent du Fonds, du Fonds régional de Montréal  
19 lorsque ça peut entrer en contact, ça peut  
20 interférer, ça peut affecter une entreprise de  
21 monsieur Accurso, n'est-ce pas?

22 R. Non.

23 Q. **[534]** C'est ça?

24 R. Non c'est pas ça.

25 Q. **[535]** Bien à ce moment-là...

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [536] Bien c'est ce que vous avez dit... vous avez  
3 pas dit ça tantôt, là, vous avez dit que oui, vous  
4 favorisiez les entreprises de monsieur Accurso.

5 R. Oui, vis-à-vis les entreprises délinquantes, mais  
6 ce que... puis moi, quand j'ai fait ma... ma  
7 recherche puis je vous l'ai montrée cette semaine,  
8 dans l'ensemble du Fonds, là, monsieur Accurso, là,  
9 c'était douze pour cent (12 %). Donc il y a  
10 quelqu'un en quelque part qui était favorisé aussi,  
11 là.

12 Q. [537] Puis la réponse à la question de maître  
13 Décary c'est oui. N'est-ce pas? C'est ce que vous  
14 venez de nous dire, là. Quand ça entrerait en  
15 concurrence avec les entreprises de monsieur  
16 Accurso, ces entreprises-là étaient bloquées. C'est  
17 ce que madame Zakaïb vous a dit.

18 R. Madame Zakaïb me parlait moi à ma compréhension  
19 d'un autre temps puis elle avait corrigé le  
20 problème. Ça a été ma compréhension de la  
21 conversation puis de l'enquête que j'ai faite. Bien  
22 l'enquête... J'ai fait un ou deux coups de  
23 téléphone puis là on m'a expliqué que, l'histoire  
24 du tapis puis tout ça.

25 15:33:12

1 Me MICHEL DÉCARY :

2 Q. [538] C'est dur à réconcilier avec ce que dit  
3 madame Zakaïb sous 27 à 28 n'est-ce pas? C'est, au  
4 moment de la conversation, c'est très vivant. Elle  
5 se plaint d'une situation...

6 R. Je le sais pas comment vous le dire. Je vais  
7 essayer une dernière fois, là. Madame Zakaïb me  
8 parle d'une époque où elle, elle prétend que les  
9 dossiers de Tony Accurso avaient préséance sur tous  
10 les autres. Moi j'ai vérifié auprès de la FTQ  
11 Construction et mes vérifications ont donné comme  
12 résultat qu'il y avait des employeurs délinquants,  
13 des sous-traitants, et que ces gens-là, on essayait  
14 de les barrer partout par respect pour nos gens,  
15 par respect pour les règles du jeu puis les  
16 conventions collectives dans la construction.  
17 Monsieur Accurso lui, il respectait les règles du  
18 jeu et c'était un partenaire. C'est sûr que dans  
19 bien des occasions, on va préférer un partenaire à  
20 cette époque-là à quelqu'un qui est pas un  
21 partenaire. C'est sûr, sûr, sûr ça. Et, je vais  
22 vous donner un exemple, nos employés Madame...

23

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Q. [539] Ça donnait pas une grosse chance aux autres



1 de devenir partenaires n'est-ce pas?

2 R. Madame, nos employés sont assurés assurance  
3 collective SSQ. Soixante-treize pour cent (73 %) de  
4 la SSQ, ça appartient au Fonds. Allez-vous nous  
5 demander d'aller s'assurer avec la Sun Life? On  
6 s'assure. Est-ce que c'est injuste pour la Sun  
7 Life? Moi je pense pas. Charité bien ordonnée  
8 commence par soi-même. SSQ nous amène treize,  
9 quatorze pour cent (13%-14%) de rendement par année  
10 puis nous autres collectivement, on va aller  
11 s'assurer à la Sun Life ou à la Great-West avec  
12 Paul Desmarais? Voyons! On va s'assurer chez nous.  
13 Et c'est la même chose avec monsieur Accurso à  
14 l'époque.

15 Me MICHEL DÉCARY :

16 Q. [540] Il y a une différence entre avoir... être un  
17 banquier, faire un prêt ou un placement dans une  
18 entreprise et bloquer, et systématiquement bloquer  
19 lorsque vous avez un devoir que lorsque le Fonds  
20 doit aussi considérer d'autres dossiers et voir à  
21 leur mérite s'il y a lieu d'y investir. Mais  
22 enfin...

23 R. C'est votre opinion.

24 Q. [541] Je... Le droit, d'autres tireront les  
25 conclusions. Maintenant, vous êtes-vous enquis

1           auprès de madame Zakaïb à savoir si elle a pris des  
2           démarches auparavant pour dénoncer ou faire cesser  
3           cette situation?

4           R. Ma compréhension c'est qu'elle avait réglé son  
5           problème et j'ai pas, en tout cas là-dessus, là, je  
6           lui ai pas demandé écoute, as-tu réglé ton  
7           problème? J'ai rencontré madame Zakaïb dans  
8           d'autres réunions, dans d'autres circonstances puis  
9           le fait que ça revenait pas sur la table avec elle,  
10          j'ai pensé que tout était réglé.

11          Q. [542] Donc je comprends que votre témoignage est,  
12          il faut que je le comprenne parce que je veux être  
13          sûr de ce que je vais dire, c'est que la situation  
14          au moment de cette conversation, et si vous pouviez  
15          revenir au début, Madame Blanchette, que je voie la  
16          date précise avec monsieur Arsenault, au neuf (9)  
17          mars deux mille neuf (2009), que cette situation  
18          dites-vous était réglée. Donc, madame Zakaïb  
19          n'avait aucune raison de se plaindre?

20          R. Madame Zakaïb s'est jamais plaint. C'est moi qui  
21          l'ai appelée pour faire des vérifications. C'est  
22          moi qui l'ai appelée. Elle s'est pas plaint. Elle  
23          m'a fait part d'une situation, je l'ai revue après,  
24          elle m'en a plus jamais reparlé. Moi j'ai vérifié  
25          auprès des gens de la construction, on m'a expliqué

1 l'histoire des sous-traitants. Ça m'a satisfait,  
2 j'ai passé à d'autres choses.

3 Q. [543] Donc je comprends que dans l'année qui a  
4 précédé, parce que vous êtes là depuis un an,  
5 jamais madame Zakaïb ne vous a parlé de cette  
6 situation?

7 R. Pas de mémoire, non.

8 Q. [544] Vous avez répété à plusieurs reprises que  
9 vous n'aviez pas d'autorité sur vos affiliés,  
10 simplement une autorité morale. C'est un ensemble  
11 d'associations évidemment qui étaient libres de  
12 demeurer parmi les rangs, dans les rangs de la FTQ  
13 ou évidemment quitter.

14 R. Exact.

15 Q. [545] En deux mille sept (2007) et peut-être avant,  
16 mais... ce que l'on constate à l'article 83 du...  
17 des statuts de la FTQ et je lis :

18 La Fédération peut mener des enquêtes  
19 auprès des organismes affiliés,  
20 syndicats ou sections locales où elle  
21 est fondée de croire que les articles  
22 76 et 82 [...]

23 j'arrête, 82 concerne la transgression de normes  
24 morales ou normes d'efficacité syndicale. Donc,  
25 dans les cas de transgression de normes morales ou

1           normes d'efficacité syndicale, la Fédération peut  
2           faire enquête pour vérifier si ces articles, ces  
3           obligations de ne sont pas respectées. D'abord,  
4           êtes-vous au courant si la FTQ a, une fois ou plus,  
5           eu recours à ce pouvoir d'enquête?

6           R. J'ai lu comme vous cette semaine que ça aurait été  
7           fait en quatre-vingt-deux (82) dans un syndicat de  
8           fourrure, j'ai appris ça cette semaine. Vous  
9           comprendrez que j'ai pas eu le temps de vérifier  
10          ça. Mais, lorsque vous me lisez ces articles-là, on  
11          parle de la Fédération. La Fédération, c'est le  
12          Bureau et le Conseil général qui donnent ces  
13          mandats-là et, moi, j'ai jamais eu ce mandat-là ni  
14          du Bureau ni du Conseil général parce que quand on  
15          parlait de nos problèmes en deux mille sept (2007),  
16          le mandat qu'on me donnait, c'était de concilier  
17          les deux parties puis d'essayer d'arranger les  
18          choses. On est jamais allé au but dans nos  
19          discussions dans le but de... de faire enquête ou  
20          de mettre à pied un affilié, on s'est pas rendu là.  
21          Et tout ça doit se faire... le mandat doit venir du  
22          Bureau et du Conseil général.

23          Q. **[546]** Et ce que l'on sait jusqu'à présent, à moins  
24          d'avis contraire, et on pourrait nous informer,  
25          c'est que une fois en quatre-vingt-deux (82), la

1 FTQ, la Fédération, a eu recours à ce pouvoir,  
2 n'est-ce pas?

3 R. C'est ce qu'on dit dans le journal cette semaine.

4 Q. **[547]** Oui.

5 R. J'ai pas... j'ai pas vérifié. Parce que, moi, j'ai  
6 pas... de soixante-dix-huit (78) à quatre-vingt-  
7 quatre (84), j'étais pas membre du Conseil général,  
8 donc cette période-là, ça m'a échappé, là.

9 Q. **[548]** En terminant, Monsieur Arsenault, lorsque  
10 vous êtes allé en vacances sur le Touch de monsieur  
11 Accurso...

12 R. Oui.

13 Q. **[549]** ... est-ce que monsieur Lavallée était  
14 présent?

15 R. Oui.

16 Q. **[550]** Et une question sur laquelle je ne veux pas  
17 insister très longtemps, je pense connaître la  
18 réponse, j'espère que c'est la réponse que je  
19 pense. Est-ce que son épouse était également  
20 présente?

21 R. Nicole, oui.

22 Q. **[551]** Et comme vous disiez, vous étiez au courant  
23 qu'elle travaillait à ce moment?

24 R. Pas à cette époque-là, pas à cette époque-là.

25 Q. **[552]** Elle ne travaillait pas.

1 R. Elle travaillait à l'époque de monsieur Parizeau. À  
2 cette époque-là, madame Lavallée travaillait pas  
3 pour le Parti québécois.

4 Q. **[553]** Très bien. Je n'ai pas d'autre question.

5 LA PRÉSIDENTE:

6 Alors, nous allons prendre une pause.

7 R. Merci.

8 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

9

10 REPRISE DE L'AUDIENCE

11 Me MICHEL DÉCARY :

12 Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, j'ai  
13 oublié un bout, je serai bref.

14 LA PRÉSIDENTE:

15 Ça va.

16 Me MICHEL DÉCARY :

17 Merci.

18 Q. **[554]** Monsieur Arsenault...

19 R. Oui.

20 Q. **[555]** ... si l'on voit, à compter de 23, toujours  
21 la conversation avec madame Zakaïb :

22 [...] on sait évidemment puis on est  
23 bloqué à cause de la concurrence [...]  
24 évidemment, elle parle d'un autre dossier. Elle  
25 parle à 27 de... le fait que ce soit sous le

1           contrôle de monsieur Lavallée et continuez à  
2           maintenant la fin de 27 et... Voilà! Et après, elle  
3           dit... elle parle de monsieur Audette, évidemment,  
4           et son équipe :

5                           [... ] ils se sont vus retirer le  
6                           mandat, là. Et moi, si tu veux, je  
7                           peux t'envoyer toute la liste des  
8                           dossiers...

9           et c'est madame Zakaïb qui parle

10                           ... qu'on a soumis, si ça peut  
11                           t'aider. Et peut-être tu n'a pas  
12                           besoin de ça maintenant parce que tu  
13                           n'as pas... parce que tu en as plein  
14                           la cour. Mais, je vais... mais, je  
15                           vais t'en... Bon.

16           Et Michel Arsenault.

17                           Non, non, je veux pas... je veux  
18                           pas...

19           LA PRÉSIDENTE:

20                           Je veux pas ça et je veux pas que t'en  
21                           parles à personne pour l'instant.

22           Me MICHEL DÉCARY :

23           Exact.

24                           ... parle pas de ça à personne pour  
25                           l'instant.

1 Et vous dites... et madame Zakaïb dit :

2 Et bien non, c'est sûr que je  
3 parlerai, ça...

4 Je soumets que c'est « pas ça », mais il faudrait  
5 vérifier

6 ... c'est une affaire dont on a jamais  
7 parlé, nous autres, là. Mais, je vais  
8 t'envoyer la liste.

9 Et pourquoi envoyer la liste?

10 Je vais t'envoyer la liste des  
11 entrepreneurs qu'on a, la liste des  
12 dossiers qu'on a dans le secteur de la  
13 construction.

14 Ouan.

15 Le deal que tu as fait dans la  
16 construction.

17 Oui. Les partenaires que tu as dans la  
18 construction.

19 Oui, j'en ai plusieurs. Fais ça, ça va  
20 t'aider.

21 O.K.

22 Ça va aider à monter ton  
23 argumentation.

24 Donc, si je comprends bien, contrairement à ce que  
25 vous disiez, c'est que c'est une affaire...



1 D'ailleurs, au tout début à 27, elle dit, dès  
2 qu'elle en parle, elle se donne la peine de dire  
3 « je vais fermer ma porte ». C'est une affaire  
4 cachée et, en somme, à la fin, c'est qu'on va  
5 parler des dossiers, des deals qui ont été faits et  
6 pas des dossiers qui ont été bloqués, n'est-ce pas?  
7 C'était ça la réalité, n'est-ce pas, au moment où  
8 vous étiez président.

9 R. La réalité, c'est que madame Zakaïb m'informait que  
10 il y avait plus de... d'empêchement de faire des  
11 dossiers avec d'autres entrepreneurs, puis elle a  
12 dit : « Moi, j'ai... j'en ai fait avec plusieurs  
13 entrepreneurs, puis je vais t'envoyer la liste des  
14 autres entrepreneurs à part qu'Accurso, puis, ça,  
15 ça va t'aider. Ça va t'aider à prouver qu'il y a  
16 pas juste Accurso dans nos dossiers. » C'est ma  
17 compréhension de cette phrase-là.

18 Q. **[556]** Et je laisserai à la Commission voir plutôt  
19 que...

20 [...] je vais en mettre plusieurs, ça  
21 va t'aider, ça va t'aider à monter ton  
22 argumentation [...]

23 R. Ça va t'aider à prouver que monsieur...

24 Q. **[557]** ... n'est-ce pas?

25 R. Oui.

1 Q. **[558]** Oui, c'est exact. Et on verra si c'est pas  
2 justement faire état des dossiers faits... et  
3 cacher le fait qu'il y a des dossiers bloqués. Et  
4 la réponse aux dossiers bloqués, c'est les dossiers  
5 faits. Pas d'autre question.

6 R. Merci, Madame... Monsieur.

7 LA PRÉSIDENTE:

8 Merci, Maître Décary. Un autre? Maître Tremblay.

9 Me ESTELLE TREMBLAY :

10 Oui.

11 (16:13:38)

12 LA PRÉSIDENTE:

13 Est-ce que quelqu'un d'autre va interroger monsieur  
14 Arsenault par la suite? Parfait.

15 CONTRE-INTERROGÉ PAR Me ESTELLE TREMBLAY :

16 Q. **[559]** Bonjour, Monsieur Arsenault. Je suis Estelle  
17 Tremblay, je représente le Parti québécois.

18 R. Bonjour, Maître Tremblay.

19 Q. **[560]** Alors, Monsieur Arsenault, vous souvenez-vous  
20 de la récession de mil neuf cent quatre-vingt-un  
21 (1981)?

22 R. Très bien.

23 Q. **[561]** Et quelles étaient les conséquences de cette  
24 récession sur l'industrie de la construction?

25 R. Un drame.

1 Q. **[562]** En quel sens?

2 R. On avait des membres qui étaient sur l'assistance  
3 sociale, on avait des membres qui travaillaient  
4 pour des employeurs qui les faisaient travailler  
5 quarante (40) heures par semaine qui les payaient  
6 vingt-quatre (24) puis trente-deux (32). On avait  
7 des membres qui ont dû quitter le Québec, il y en a  
8 qui sont allés dans des pays arabes, il y en a qui  
9 sont allés dans l'ouest canadien. Il y en a qui ont  
10 changé de vocation, ils sont allés dans d'autres  
11 secteurs.

12 Q. **[563]** Est-ce qu'il y a eu des conséquences aussi  
13 sur les autres salariés qui sont membres de vos  
14 autres syndicats affiliés?

15 R. Oui, là aussi ça a été épouvantable. Les taux  
16 d'intérêt ont monté jusqu'à vingt-deux pour cent  
17 (22 %). Moi, je demeurais à Sept-Îles, dans la baie  
18 de Sept-Îles il y avait des rues complètes à  
19 vendre. J'ai vu des directeurs de banque dire aux  
20 gens : « Bien, regarde, tu es plus capable de payer  
21 mais, au moins, chauffe-la pour l'hiver puis on  
22 verra le printemps prochain. » Sept-Îles, qui était  
23 une ville de quarante mille (40 000) habitants  
24 s'est vidée, on est tombés à vingt-cinq (26),  
25 vingt-sept mille (27 000) en dedans d'un an.

1 Schefferville a été fermée, une ville de quatre  
2 mille (4 000) habitants complètement fermée.  
3 Gagnon, en quatre-vingt-quatre (84), a été fermée  
4 également, la ville de Gagnon. Et, à Montréal,  
5 l'industrie manufacturière tombait par pan. Des  
6 pans importants, là, l'est de Montréal, également  
7 sur le bord du Canal Lachine, on perdait des  
8 emplois à coup de milliers. J'étais membre à ce  
9 moment-là du syndicat international des métallos,  
10 le syndicat des métallos, c'est un syndicat nord  
11 américain. On avait, au début quatre-vingt (80), un  
12 million quatre cent mille (1 400 000) membres et en  
13 quatre-vingt-quatre (84) on était rendus à six cent  
14 mille (600 000) membres. On a perdu la moitié de  
15 nos... non, plus de la moitié de nos membres dans  
16 quatre ans. Moi-même j'ai perdu mon emploi, pendant  
17 une certaine période j'ai travaillé comme permanent  
18 au syndicat des métallos, bénévole, parce que mon  
19 syndicat pouvait même plus me payer.

20 Q. **[564]** Vous souvenez-vous des taux de chômage de  
21 l'époque, Monsieur Arsenault?

22 R. C'était effarant aussi.

23 Q. **[565]** On parle de quinze pour cent (15 %), est-ce  
24 que...

25 R. Oui.

1 Q. [566] ... c'est exact?

2 R. De chômage...

3 Q. [567] Ça correspond à votre souvenir?

4 R. ... et peut-être vingt (20), vingt-cinq pour cent  
5 (25 %) de sans emploi parce qu'il y a des gens qui  
6 avaient épuisé leur chômage. On a dû mettre sur  
7 pied des comités d'aide aux chômeurs, on a réussi à  
8 dégager des argents du gouvernement fédéral et  
9 provincial pour... pour... on appelait ça... mon  
10 Dieu! on appelait ça les... les travaux... j'ai  
11 oublié le nom. Le gouvernement québécois avait  
12 parti des programmes pour... pour lorsque  
13 l'assurance emploi... il y avait toujours la  
14 chicane, fédéral, provincial, le PQ était au  
15 pouvoir et Jacques Parizeau, qui était ministre des  
16 finances, avait... Des projets. Ça fait que quand  
17 tu finissais ton assurance chômage, t'embarquais  
18 sur un projet du provincial pour gagner de l'argent  
19 et là quand tu te requalifiais pour le chômage,  
20 bien, là le projet terminait. Donc, on se promenait  
21 du fédé... nos membres se promenaient, ceux qui  
22 avaient perdu leur emploi, du fédéral au  
23 provincial. Quand ils avaient plus de chômage ils  
24 embarquaient sur le projet puis quand le projet  
25 leur permettait de se qualifier pour l'assurance

1           emploi, ils embarquaient sur... C'était la  
2           désolation totale au niveau de l'économie.

3           Q. **[568]** Et vous souvenez-vous que les employés  
4           devaient investir dans l'entreprise de leur  
5           employeur pour préserver leur emploi?

6           R. Oui, Madame. Et ça c'est un autre drame. Entre  
7           autres, je me souviens de Tricofil, où les  
8           employés... Souvent lorsqu'un « shop » fermait, la  
9           seule solution qu'on avait c'était de dire aux  
10          employés : « Bien, regarde, on peut peut-être la  
11          repartir mais il faut que tu mettes tes  
12          économies. » Ce qui veut dire, souvent... Puis des  
13          fois on se pétait la gueule. Je comprends pas que  
14          vous me posiez ces questions-là, vous m'emballez.  
15          Et... et on se pétait la gueule...

16          Q. **[569]** Attendez.

17          R. ... et là les travailleurs qui avaient perdu leur  
18          emploi, des fois, ils mettaient leurs économies  
19          pour garder la « shop » ouverte puis, finalement,  
20          on réussissait pas, ça fait que là ils perdaient  
21          leurs économies en plus. Et de là est venue l'idée  
22          du Fonds de solidarité. Mettre une mise en commun  
23          de capital de risque où tout le monde mettrait de  
24          l'argent dans le pot et, quand il y en a un qui est  
25          mal pris, bien, on se servirait de ça pour

1 maintenir puis créer des emplois. C'était l'idée  
2 du... l'idée du Fonds de solidarité vient de cette  
3 période économique là très difficile.

4 Q. **[570]** Et quelle est la centrale syndicale qui a  
5 proposé la création du Fonds de solidarité au  
6 Québec?

7 R. La FTQ, Madame.

8 Q. **[571]** Est-ce que la CSN était d'accord avec la  
9 création du Fonds de solidarité à l'époque?

10 R. Non. Question idéologique, la CSN a été, pendant  
11 dix (10), quinze (15) ans, contre. Parce que, pour  
12 eux, c'était de la collaboration avec le patronat  
13 puis ça c'était un crime épouvantable envers la  
14 classe ouvrière. Mais je dois vous dire, moi, j'ai  
15 des amis à la CSN depuis toujours, et il y avait  
16 des gens dans la CSN qui... nous regardaient avec  
17 envie puis... Mais, malheureusement, ils pouvaient  
18 pas avoir la majorité de leurs gens pour embarquer  
19 dans un fonds de travailleurs.

20 Q. **[572]** Est-ce que les milieux d'affaires étaient  
21 d'accord avec la création du Fonds de solidarité à  
22 l'époque?

23 R. C'était mitigé.

24 Q. **[573]** Est-ce que le monde patronal était d'accord  
25 avec la création du Fonds de solidarité à l'époque?

1 R. C'était mitigé.

2 Q. **[574]** Et, le Fonds de solidarité, conviendriez-vous  
3 avec moi que c'était la solution pragmatique que  
4 votre centrale a proposé pour répondre à une crise  
5 socio-économique à l'époque?

6 R. Oui.

7 Q. **[575]** Dans le monde politique, quel est le parti  
8 politique qui a approuvé la proposition de la FTQ  
9 et en a fait une réalité?

10 R. Le Parti Québécois de René Lévesque à Québec et à  
11 ma grande surprise à l'époque, en quatre-vingt-  
12 quatre (84), le parti Conservateur au fédéral avec  
13 Brian Mulroney comme Premier Ministre.

14 Q. **[576]** Seriez-vous d'accord pour dire qu'il existe  
15 au sein de la centrale FTQ une grande fierté  
16 relativement au Fonds de solidarité et ses  
17 réussites?

18 R. Certainement.

19 Q. **[577]** Pour quelle raison?

20 R. Parce que nous avons innové. Quand on a fondé le  
21 Fonds, il n'y avait pas de modèle à suivre puis il  
22 a fallu innover puis dans des processus, comme j'ai  
23 dit, d'amélioration continue depuis le début  
24 qu'on... qu'on innove en même temps, on est très  
25 content de la... de la confiance de nos



1           actionnaires, je l'ai expliqué en début de semaine,  
2           quand je suis arrivé là, moi, il y avait cinq cent  
3           soixante-quinze mille (575 000) actionnaires, on  
4           est rendu à six cent dix-sept mille (617 000) mais  
5           la plus grande fierté, les deux plus... les trois  
6           plus grandes fiertés que moi j'ai comme ex-  
7           président de la FTQ, la première chose, c'est qu'on  
8           a inculqué des notions d'économie chez les  
9           travailleurs puis les travailleuses au Québec.  
10          Quand je suis arrivé à la FTQ, moi, il y avait deux  
11          pour cent (2 %) de nos membres qui avaient des  
12          REER. Aujourd'hui, il y a plus de soixante-treize  
13          pour cent (73 %) de nos membres qui ont des REER.

14                 Deuxièmement, on a maintenu, on a créé au  
15          Québec cinq cent mille (500 000) jobs et  
16          finalement, il y a sur six cent mille (600 000)  
17          membres, il y a deux cent mille (200 000) de nos  
18          membres qui ont rien d'autre à la retraite à part  
19          que la Régie des rentes du Québec et le Fonds de  
20          solidarité parce qu'ils travaillent dans des  
21          endroits où il y a pas de fonds de pension. Pour  
22          les autres, aussi, ça amène des gens à avoir...  
23          ceux qui ont des petites retraites, ça les amène à  
24          avoir une retraite plus confortable.

25                 Et finalement, moi je suis profondément

1 convaincu de par notre formation économique, on a  
2 changé les mentalités au Québec et quand je suis  
3 arrivé dans le monde syndical, le Québec était le  
4 numéro un pour le nombre d'heures de grèves et de  
5 lock-out au Canada puis aujourd'hui, on est à la  
6 queue du peloton, c'est ici qu'il y a le moins de  
7 conflits de travail et moi je crois qu'en grande  
8 partie c'est le tripartisme, les valeurs socio-  
9 économiques, sociales démocrates, pardonnez-moi,  
10 qu'on a à la FTQ puis dans les autres centrales  
11 syndicales aussi et finalement, c'est ça, nous  
12 sommes au Québec, je crois, humblement, après avoir  
13 voyagé partout sur le globe, la société, en tout  
14 cas, la plus égalitaire des Amériques puis on se  
15 compare facilement à l'Allemagne, les pays  
16 scandinaves.

17 Q. **[578]** Pour quelle raison historique la FTQ a-t-elle  
18 reçu le droit de nommer la majorité des  
19 administrateurs au Fonds de solidarité, si c'est à  
20 votre connaissance?

21 R. C'était... c'était notre bébé, c'est nous qui  
22 avons... qui l'avons mis au monde et comme j'ai  
23 expliqué, on voulait à la FTQ, on voulait avoir une  
24 institution financière avec du capital patient puis  
25 on voulait avoir une institution financière qui va

1           respecter les trois grandes priorités qu'on s'était  
2           données, c'est-à-dire maintenir, créer des jobs, du  
3           rendement pour nos actionnaires puis faire de la  
4           formation économique pour nos gens.

5           Q. **[579]** Est-il exact que pendant les trente dernières  
6           années, la FTQ a mené bénévolement des campagnes  
7           d'adhésion au sein de ses syndicats affiliés pour  
8           construire le capital-actions du Fonds de  
9           solidarité?

10          R. C'est exact. Ce sont des gens partout au Québec qui  
11          ont une formation du Fonds de solidarité et qui  
12          font la promotion du Fonds de solidarité dans tous  
13          les lieux syndiqués au Québec, public, para-public,  
14          dans toutes les régions du Québec.

15          Q. **[580]** Voulez-vous expliquer à la Commission le rôle  
16          des RL au sein de la FTQ?

17          R. Les RL, ce sont, je viens de le dire, c'est des  
18          gens qui font la promotion du Fonds de solidarité  
19          et en même temps, on est redevable, bien sûr, à nos  
20          RL, nos RL font ça bénévolement mais en même temps,  
21          quand je parlais de la double imputabilité, c'est  
22          exactement ça, nos RL parlent en bien du Fonds de  
23          solidarité, stimulent leurs compagnes... leur  
24          compagnes, compagnons de travail à maintenir leurs  
25          déductions à la source au Fonds de solidarité.

1                   On a... on a également innové au niveau de  
2                   la retenue à la source. Quand tu... on a, dans la  
3                   loi, une prévision, s'il y a plus de tant  
4                   d'employés, tu peux bénéficier immédiatement de ta  
5                   déduction fiscale. Ça veut dire quelqu'un, par  
6                   exemple, qui fait cinquante mille dollars  
7                   (50 000 \$) par année, ça peut être beaucoup mettre  
8                   cent dollars (100 \$) par semaine dans le Fonds de  
9                   solidarité, mais si tu peux retirer ton soixante-  
10                  cinq dollars (65 \$) par semaine de déductions  
11                  fiscales, à ce moment-là, tu mets seulement que  
12                  trente-cinq dollars (35 \$) de côté, c'est-à-dire  
13                  ton taux de paie baissait de trente-cinq dollars  
14                  (35 \$) mais en réalité, tu as mis cent dollars  
15                  (100 \$) de côté.

16                Q. **[581]** Monsieur Arsenault, est-ce que c'est exact de  
17                  dire que monsieur Claude Blanchet a été l'un des  
18                  concepteurs du Fonds de solidarité et qu'il a agi  
19                  avant la création comme telle du Fonds de  
20                  solidarité de façon bénévole pour concevoir le  
21                  Fonds?

22                R. C'est un concepteur avec Jean-Guy Frenette qui  
23                  était conseiller politique à l'époque de Louis  
24                  Laberge et t'avais au niveau des politiques bien  
25                  sûr, c'était Louis Laberge, monsieur Parizeau,

1 monsieur Lévesque et à Ottawa, il y avait monsieur  
2 Mulroney et Michael Wilson à l'époque qui était  
3 ministre des finances qui a consenti lui aussi. On  
4 a débuté ça avec deux dix millions de dollars  
5 (10 M\$). On a eu dix millions de dollars (10 M\$) du  
6 Québec et dix millions de dollars (10 M\$) du  
7 gouvernement fédéral pour partir.

8 Q. [582] Est-il exact de dire que monsieur Claude  
9 Blanchet a été le premier président-directeur  
10 général du Fonds de solidarité entre mil neuf cent  
11 quatre-vingt-trois (1983) et mil neuf cent quatre-  
12 vingt-dix-sept (1997)?

13 R. C'est exact.

14 Q. [583] Est-ce que vous diriez avec moi que son  
15 expertise et son dévouement inlassable pendant  
16 toutes ces années ont permis au Fonds de devenir le  
17 plus grand fonds des travailleurs du Canada?

18 R. Je dirais que les bases de notre fonds de  
19 solidarité ont été établies à l'époque où monsieur  
20 Blanchet était PDG du Fonds et après qu'il est  
21 parti bien sûr, le Fonds a continué à croître parce  
22 qu'il était solidement implanté sur les bases que  
23 monsieur Blanchet avait faites.

24 Q. [584] Par qui a-t-il été remplacé monsieur  
25 Blanchet?

1 R. Par Raymond Bachand.

2 Q. [585] Monsieur Raymond Bachand a été directeur  
3 général pendant quelle période?

4 R. Monsieur Blanchet est parti en quelle année,  
5 Maître?

6 Q. [586] Mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept (1997).

7 R. Donc il a été là de quatre-vingt-dix-sept (1997) à  
8 deux mille deux, deux mille trois (2002-2003), là,  
9 je ne me souviens pas exactement.

10 Q. [587] Bon. Monsieur Blanchet a quitté en quatre-  
11 vingt-dix-sept (1997) et monsieur Bachand lui, à  
12 son départ, je crois qu'il est devenu ministre au  
13 sein du gouvernement libéral, n'est-ce pas?

14 R. Non.

15 Q. [588] Non?

16 R. Lorsque monsieur Bachand est parti, il est allé  
17 travailler à Secor.

18 Q. [589] Et après il est entré en politique?

19 R. Oui.

20 Q. [590] C'est ça? Alors après monsieur Bachand,  
21 quelle personne a agi comme président-directeur  
22 général du Fonds de solidarité?

23 R. Pierre Genest.

24 Q. [591] Pour quelle période?

25 R. Pour peut-être quatre ans. Dites-le moi, je vais

1 vous dire si c'est vrai, là. C'est quatre, cinq  
2 ans, là.

3 Q. [592] Et après monsieur Genest, quelle personne a  
4 assumé cette fonction?

5 R. Yvon Bolduc.

6 Q. [593] Il est encore en fonction présentement?

7 R. Oui.

8 Q. [594] Bon. Est-ce que vous convenez avec moi que le  
9 Fonds de solidarité est une des grandes réussites  
10 économiques de votre centrale et du Québec?

11 R. Grande réussite économique du Québec après, moi je  
12 dirais, après la Caisse de dépôt, l'Hydro-Québec.  
13 Puis c'est une grande réussite collective du Québec  
14 sur les derniers cinquante (50) ans.

15 Q. [595] Passons maintenant à la FTQ, Monsieur  
16 Arsenault. Est-ce qu'il est exact de dire qu'en  
17 deux mille huit, deux mille neuf (2008-2009), la  
18 FTQ était la plus importante centrale syndicale au  
19 Québec?

20 R. Elle l'est encore.

21 Q. [596] Mais elle l'était en deux mille huit, deux  
22 mille neuf (2008-2009)?

23 R. Oui, oui, oui.

24 Q. [597] Et elle s'est donnée une mission politique  
25 n'est-ce pas, la FTQ? On voit ça sur le site, la

1 mission politique de la FTQ. Est-ce que je peux  
2 vous le lire?

3 R. Bon ce qu'on a fait...

4 Q. [598] On dit :

5 Le premier champ de lutte des  
6 syndicats ce sont les milieux de  
7 travail. C'est d'abord là qu'il faut  
8 reconnaître les droits de leurs  
9 membres. L'action politique que mène  
10 la FTQ depuis ses origines vise à  
11 étendre ses gains au plus grand nombre  
12 et à les consolider dans des lois.  
13 Plus globalement, cette action a pour  
14 objectif d'instaurer au Québec un  
15 régime de justice sociale, de dignité  
16 de l'individu et de liberté  
17 démocratique. Depuis 50 ans, la FTQ  
18 porte haut et fort son projet de  
19 société sur toutes les tribunes y  
20 compris sur la scène électorale.  
21 Ponctuellement, la FTQ a accordé son  
22 appui à des partis politiques : le NPD  
23 puis le Bloc Québécois sur la scène  
24 fédérale, le Parti Québécois au  
25 Québec. Ces appuis conjuncturels n'ont



1                                   jamais été des cartes blanches ni  
2                                   automatiques entre les scrutins et la  
3                                   FTQ maintient une distance critique  
4                                   face aux partis politiques.

5       R. C'est exact.

6       Q. [599] Alors est-ce que c'est bien la mission  
7                                   politique qui a été adoptée par votre centrale?

8       R. C'est exact, c'est exact. Mais si vous me  
9                                   permettez, j'aimerais rajouter... Ça c'est je pense  
10                                  la plate-forme électorale de l'élection de deux  
11                                  mille huit (2008) que vous me lisez là, est-ce que  
12                                  c'est correct?

13      Q. [600] C'est tiré du site web ftq.qc.ca Monsieur.

14      R. O.K. Mais c'était notre plate-forme politique.  
15                                  Comme j'ai expliqué avant, Maître Tremblay, à la  
16                                  FTQ dans nos statuts, on peut se prononcer avant  
17                                  chaque élection et je l'ai expliqué cette semaine.  
18                                  On peut laisser nos membres, c'est-à-dire  
19                                  laisser... On peut informer nos membres d'une  
20                                  plate-forme, qu'est-ce que nous on voit comme un  
21                                  gouvernement... un gouvernement qui répond à nos  
22                                  aspirations et là les membres vont dans chaque  
23                                  comté parler au député avec la plate-forme. On peut  
24                                  également, ponctuellement, c'est arrivé qu'on a  
25                                  pris position pour un parti politique, mais la FTQ,

1           contrairement, contrairement aux syndicats du  
2           Canada anglais, qui eux ont une attache officielle  
3           au NPD, la FTQ n'a pas d'attache permanente à aucun  
4           parti politique au Québec. Lorsqu'on appuie les  
5           partis politiques, c'est de façon ponctuelle, et  
6           tout ça doit se faire dans un processus  
7           démocratique, le bureau, le conseil général, et  
8           finalement un conseil consultatif, souvent de mille  
9           (1 000) personnes, quand j'ai eu à présider ce  
10          genre de conseil-là.

11        Q. **[601]** Et donc, en deux mille sept (2007), lors des  
12          élections provinciales du vingt-six (26) mars deux  
13          mille sept (2007), votre centrale a appuyé le Parti  
14          québécois, alors qu'Henri Massé en était le  
15          président. N'est-ce pas?

16        R. C'est exact, Madame.

17        Q. **[602]** Cependant, en deux mille huit (2008) et en  
18          deux mille douze (2012), la centrale n'a pas donné  
19          son appui au Parti québécois, alors que vous en  
20          étiez le président. N'est-ce pas?

21        R. C'est exact, Madame.

22        Q. **[603]** Et, Monsieur Arsenault, est-ce que je me  
23          trompe lorsque je vous dis, ou affirme que vous  
24          êtes inscrit au registre des lobbyistes du Québec?

25        R. La FTQ, c'est exact.

1 Q. **[604]** Comme représentant de la FTQ.

2 R. Bien, là ça a été...

3 Q. **[605]** Vous-même, personnellement.

4 R. Ça a été changé il y a trois semaines, là. J'ai vu  
5 les lettres passer, c'est monsieur...

6 Q. **[606]** Mais vous l'avez été...

7 R. Je l'ai été jusqu'au...

8 Q. **[607]** ... en tout temps pertinent.

9 R. ... premier (1er) décembre deux mille treize  
10 (2013).

11 Q. **[608]** Donc, de votre élection...

12 R. Oui.

13 Q. **[609]** ... le trente (30) novembre deux mille sept  
14 (2007), jusqu'en décembre deux mille treize (2013).

15 R. C'est exact, Madame.

16 Q. **[610]** C'est exact?

17 R. Oui.

18 Q. **[611]** Très bien. Alors vous avez des enjeux  
19 politiques à faire valoir aux partis politiques  
20 provinciaux. Un de ces enjeux, n'est-ce pas, était  
21 la tenue d'une enquête publique dans l'industrie de  
22 la construction.

23 R. C'est exact, Madame.

24 Q. **[612]** Et peut-on dire que vous aviez une divergence  
25 d'opinion profonde avec le Parti québécois, dirigé

1 par madame Marois, à propos de cette question de la  
2 tenue d'une enquête politique? D'une enquête  
3 publique, pardon, dans l'industrie de la  
4 construction.

5 R. Publique. C'est exact, Madame. C'est exact.

6 Q. **[613]** Ça va?

7 R. Oui.

8 Q. **[614]** Alors j'aimerais savoir, outre ce... cette  
9 question de l'enquête publique, quels étaient les  
10 enjeux politiques prioritaires de votre centrale en  
11 deux mille neuf (2009)?

12 R. Vous avez le document devant vous, mais de mémoire  
13 c'était, bien sûr, la Régie des rentes du Québec,  
14 notre grande campagne. Nos grandes campagnes,  
15 c'était un système de santé...

16 Q. **[615]** Moi j'ai lu sur votre site, Monsieur, qu'en  
17 deux mille neuf (2009) vous avez - vous, je parle  
18 de la FTQ - présenté six mémoires au gouvernement  
19 du Québec. Vous en avez présenté pour l'équité  
20 salariale, vous en avez présenté également pour le  
21 projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique  
22 sur la rivière Romaine, vous en avez présenté sur  
23 les sociétés d'aménagement des forêts, vous en avez  
24 présenté sur le régime des rentes du Québec, vous  
25 en avez présenté en ce qui concerne l'occupation du

1 territoire forestier. Alors, est-ce que je  
2 résume...

3 R. Oui.

4 Q. **[616]** ... bien vos enjeux? Oui?

5 R. Hum.

6 Q. **[617]** En deux mille huit (2008), vous aviez  
7 également d'autres enjeux et d'autres mémoires que  
8 vous avez présentés au gouvernement du Québec?

9 R. Bien, j'avais d'autres enjeux, certainement. Notre  
10 campagne sur... sur les changements, par exemple, à  
11 la législation de santé et sécurité, qui n'ont pas  
12 changé depuis trente (30) ans. On en avait aussi  
13 également sur... sur notre régime de santé, que, la  
14 bataille avec notre régime de santé qui s'effrite.  
15 On veut maintenir un régime de santé universel  
16 gratuit quand on s'en sert, et, et... et public.  
17 Ça, ça a été un des grands enjeux après que j'aie  
18 été... que j'aie été président de la FTQ.

19 Q. **[618]** Quelle instance de la FTQ a la responsabilité  
20 de définir les enjeux politiques prioritaires de la  
21 centrale?

22 R. Le congrès et ensuite le conseil général, qui est  
23 l'instance suprême entre les congrès. Le président  
24 a l'obligation d'en tenir au moins trois par année.

25 Q. **[619]** Dois-je comprendre que lors de votre

1 conversation téléphonique avec monsieur Lavallée,  
2 le vingt (20) avril deux mille neuf (2009), celle  
3 où vous faites mention d'un « deal » avec monsieur  
4 Blanchet, dois-je comprendre qu'à ce moment-là la  
5 FTQ n'avait pas encore pris position, pour ou  
6 contre la tenue d'une enquête publique dans  
7 l'industrie de la construction?

8 R. On était contre une enquête publique de la  
9 construction, après avoir parlé au bureau et au  
10 conseil général.

11 Q. **[620]** Vous situez la... la décision du bureau et du  
12 conseil général à quel moment, Monsieur Arsenault?

13 R. Dès qu'on a commencé à parler d'enquête publique,  
14 de mémoire.

15 Q. **[621]** Donc, vous situez ça au printemps deux mille  
16 neuf (2009)?

17 R. Oui.

18 Q. **[622]** À peu près?

19 R. À peu près.

20 Q. **[623]** Bon. La conversation que vous avez eue avec  
21 monsieur Lavallée, est-ce que vous en avez discuté  
22 avec les instances de la centrale?

23 R. Non.

24 Q. **[624]** Est-ce que vous avez discuté avec les  
25 instances ou le bureau d'un « deal » avec monsieur

1 Blanchet...

2 R. Jamais.

3 Q. **[625]** ... qui ferait en sorte que vous auriez un  
4 moyen...

5 R. Bien non.

6 Q. **[626]** ... de change sur une élue de l'Assemblée  
7 nationale?

8 R. Non non. Quand je suis arrivé au bureau avec cette  
9 idée-là, je me suis fait rabrouer par mon... mon  
10 conseiller politique, puis après deux secondes de  
11 réflexion intelligente, j'ai dit : « Regarde, ça a  
12 pas de bon sens, t'as raison, puis on s'en ira pas  
13 dans cette voie-là. »

14 Q. **[627]** Donc, cette conversation que vous avez eue  
15 avec monsieur Lavallée n'a pas dépassé monsieur...  
16 votre conseiller politique?

17 R. Non.

18 Q. **[628]** Il y a pas eu de discussion...

19 R. Non.

20 Q. **[629]** ... de cette nature...

21 R. Non.

22 Q. **[630]** ... au sein des instances de la FTQ?

23 R. J'aurais jamais amené une idée de même au bureau,  
24 au conseil général, voyons ça (inaudible).

25 Q. **[631]** Est-ce qu'il y a eu une discussion de cette

1 nature au sein du conseil d'administration du Fonds  
2 de solidarité?

3 R. Jamais.

4 Q. **[632]** Alors, vous maintenez alors que vous êtes  
5 sous serment, Monsieur Arsenault, que cette  
6 conversation n'a jamais dépassé les deux personnes  
7 que vous nous mentionnez, c'est-à-dire monsieur  
8 Lavallée ainsi que monsieur Audette votre  
9 conseiller politique?

10 R. C'est en quelle année ça?

11 Q. **[633]** Le vingt (20) avril deux mille neuf (2009)?

12 R. J'ai pu peut-être en parler à René Roy le  
13 secrétaire général, peut-être que René et Gilles  
14 étaient dans mon bureau, on faisait du  
15 brainstorming, mais ça a arrêté là.

16 Q. **[634]** Donc, vous nous dites qu'il n'y a pas eu de  
17 discussion au sein des instances...

18 R. Non.

19 Q. **[635]** ... du Fonds de solidarité ou de la centrale,  
20 qu'il y aurait pour effet de faire chanter le Parti  
21 québécois ou madame Marois en regard d'un placement  
22 de la SOLIM dans Capital BLF?

23 R. Jamais.

24 Q. **[636]** Jamais.

25 (16:35:55)



1 LA PRÉSIDENTE :

2 Q. [637] Et, je m'excuse, dans votre esprit à vous  
3 lorsque vous avez parlé avec, je pense que c'est  
4 monsieur Audette?

5 R. Lavallée.

6 Q. [638] Non?

7 R. Audette?

8 Q. [639] Avec monsieur Audette, dans votre esprit à  
9 vous quand vous lui dites, ou monsieur Bolduc,  
10 quand vous lui dites de oui qu'il y a pas de  
11 problème, que cet... avec la conversation où vous  
12 dites que c'est le « flo » de madame Marois, là, je  
13 pense que c'est avec monsieur...

14 Me ESTELLE TREMBLAY :

15 Q. [640] Monsieur Louis Bolduc?

16 R. Louis Bolduc.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Avec monsieur Bolduc.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Oui.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Q. [641] Alors, donc, cette conversation-là, dans  
23 votre esprit à vous, vous y voyez potentiellement  
24 un levier au moment où vous le conseillez?

25 R. Mais, là, je viens... je viens de les informer

1 aussi, j'avais parlé avec Louis Bolduc. Avec Louis  
2 Bolduc, Gilles Audette, peut-être René Roy, Jean  
3 Lavallée, mais... je sais pas comment vous le dire.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. **[642]** Mais ce que je veux savoir...

6 R. Ça a aucune allure cette phrase-là...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Q. **[643]** Peut-être, peut-être...

9 R. ... puis je l'ai pas faite, Madame.

10 Q. **[644]** ... peut-être que ça n'a pas d'allure, mais  
11 dans votre esprit à vous...

12 R. Oui.

13 Q. **[645]** ... au moment où vous conseillez d'aller de  
14 l'avant, c'est ce que vous avez dans votre tête,  
15 parce que c'est ce que vous dites.

16 R. Je pouvais pas prévoir en deux mille neuf (2009)  
17 que Pauline Marois, mais je l'ai dit, regardez, je  
18 l'ai dit à deux reprises, puis je l'ai dit à quatre  
19 personnes, puis ça a pas d'allure.

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Q. **[646]** Alors, mon point, Monsieur, c'est de savoir  
22 jusqu'à quel point votre idée a pu être discutée au  
23 sein des instances du Fonds de solidarité ou de la  
24 centrale?

25 R. Si j'avais trouvé que c'était une si bonne idée que

1           ça, je l'aurais amenée au bureau de la FTQ puis au  
2           conseil général de la FTQ.

3           Q. **[647]** Donc, si je comprends bien...

4           R. Et je comprends que je peux être rustre à  
5           l'occasion, puis je peux tourner les coins ronds de  
6           temps en temps, mais quand tu réfléchis à ça comme  
7           il faut, tu peux pas amener ça au bureau.

8           LA PRÉSIDENTE :

9           Q. **[648]** Mais peut-on dire que l'idée était  
10           suffisamment riche en soi sans faire de jeu de mots  
11           pour que vous prêtiez trois millions (3 M), moins  
12           trente sous (0,30 ¢) ou que vous investissiez...

13          R. C'est pas moi qui a décidé.

14          Q. **[649]** ... dans la compagnie trois millions (3 M),  
15           moins trente sous (0,30 ¢) dans la compagnie BLF?

16          R. Ça, Madame, c'est pas ma décision.

17          Me ESTELLE TREMBLAY :

18          Q. **[650]** L'investissement a été fait en deux mille  
19           huit (2008), Madame Charbonneau, alors que la  
20           discussion a eu lieu le vingt (20) avril deux mille  
21           neuf (2009).

22          R. Mais j'aimerais quand même rajouter, Madame,  
23           pour... je vous expliquais depuis lundi, en tout  
24           cas je l'ai dit à plusieurs fois, j'étais pas  
25           « hands-on » le Fonds, je veux dire, Yvon il me

1            parlait... La préoccupation d'Yvon Bolduc c'était  
2            de dire : « Étant donné que Claude Blanchet c'est  
3            un ancien PDG, vois-tu un problème à ce qu'on  
4            investit dans une compagnie où lui est  
5            actionnaire? » Et moi je me disais s'il avait  
6            quitté son poste de PDG, il y a trois semaines  
7            passées, oui, je vois un problème. Après quinze  
8            ans, je voyais plus de problème. C'était ça.

9            Q. **[651]** On va y arriver, Monsieur, à cet... à toute  
10            cette... à ce placement-là, je vais voir quelle  
11            connaissance vous avez de ce placement-là, je vais  
12            vous soumettre quelques données techniques et je  
13            verrai avec vous si c'était à votre connaissance ou  
14            pas. Bien que je comprenne que vous nous avez  
15            référé à monsieur Bélanger, là, pour l'aspect  
16            technique de cette transaction-là. Mais vu  
17            l'importance de la question, vous me permettrez  
18            tout à l'heure de vous poser des questions pour  
19            vérifier qu'est-ce que vous connaissiez.

20            R. Hum, hum.

21            Q. **[652]** Monsieur Arsenault, est-ce que dans  
22            l'exercice de votre fonction de président de la  
23            centrale FTQ vous devez rencontrer des  
24            personnalités politiques québécoises et canadiennes  
25            pour les sensibiliser aux préoccupations de la

1 centrale et des salariés qu'elle représente?

2 R. Sur une base régulière.

3 Q. **[653]** Est-ce que dans ce contexte, vous avez eu des  
4 rencontres avec des politiciens pour faire valoir  
5 les préoccupations de votre centrale et de ses  
6 salariés au cours des années deux mille huit (2008)  
7 et deux mille neuf (2009)?

8 R. De tous les partis politiques au Québec.

9 Q. **[654]** Est-ce qu'il s'agissait de rencontres  
10 fortuites ou de rencontres planifiées?

11 R. C'était des rencontres planifiées.

12 Q. **[655]** Est-ce que les partis politiques  
13 sollicitaient des rencontres avec vous pour obtenir  
14 l'appui de votre centrale à leurs programmes  
15 politiques?

16 R. Les politiciens... Bien, quand c'est nous autres  
17 qui demandent, quand on veut les rencontrer, bien  
18 sûr, c'est pour parler de notre plate-forme à nous.  
19 Quand c'est eux qui demandent à nous rencontrer,  
20 c'est pas pour avoir notre appui, c'est pour parler  
21 de certaines politiques. Par exemple, François  
22 Legault est venu souvent à mon bureau, monsieur  
23 Dubé est venu. Quand on avait la campagne de la  
24 Régie des rentes du Québec, monsieur Dubé de la CAQ  
25 est venu me rencontrer à quelques reprises. Michael

1 Ignatieff est déjà venu à mon bureau. Et je me suis  
2 rendu bien plus souvent au bureau des ministres  
3 qu'ils sont venus chez nous. Mario Dumont est déjà  
4 venu à mon bureau lorsqu'il était président de la  
5 CAQ, ou chef de l'opposition. Et la mentalité au  
6 Québec, la façon de faire, c'est que les chefs de  
7 parti rencontrent les différentes centrales  
8 syndicales. Sans me tromper, ça se passe avec la  
9 CSN aussi, la FIQ, la CSQ, ainsi de suite.

10 Q. **[656]** Vous parlez de monsieur Legault. Est-ce que  
11 monsieur Legault a déjà présidé un Fonds régional  
12 de solidarité?

13 R. Je crois que oui dans Lanaudière, hein.

14 Q. **[657]** Dans Lanaudière. Savez-vous quand?

15 R. À l'époque qu'il était à Transat, j'imagine.

16 Q. **[658]** Est-ce que, effectivement, vous êtes au  
17 courant que monsieur Legault, chef de la CAQ, a eu  
18 des partenariats avec le Fonds de solidarité  
19 pour...

20 R. Certainement.

21 Q. **[659]** ... son entreprise Air Transat?

22 R. Exactement.

23 Q. **[660]** Est-ce que vous avez rencontré des députés  
24 libéraux aussi? Parce que, là, vous avez mentionné  
25 des députés de la CAQ ou de l'ADQ.

1 R. Oui. C'est sûr que quand les Libéraux étaient au  
2 pouvoir, on a rencontré pratiquement tous les  
3 ministres du Parti libéral.

4 Q. **[661]** Quels sont-ils?

5 R. Monsieur Charest, monsieur Bachand, madame  
6 Courchesne, madame Beauchamp, monsieur Whissel,  
7 monsieur... qui était à Val-d'Or, ancien... Gobeil,  
8 monsieur Fournier, madame Thériault, madame Blais,  
9 madame Jérôme-Forget, madame Monique Gagnon-  
10 Tremblay, ainsi de suite.

11 Q. **[662]** Ces gens-là, vous les avez rencontrés pendant  
12 que vous étiez président de la centrale. Est-ce que  
13 vous les avez rencontrés alors qu'ils étaient  
14 membres du gouvernement libéral majoritaire du  
15 Québec?

16 R. Majoritaire et minoritaire.

17 Q. **[663]** Et est-ce que les personnalités politiques  
18 que vous avez rencontrées vous ont parlé d'enjeux  
19 socio-économiques ou d'enjeux personnels?

20 R. Socio-économiques.

21 Q. **[664]** Est-ce qu'il y a un seul, à part monsieur  
22 Tomassi, est-ce qu'un seul de ces personnalités,  
23 une seule de ces personnalités politiques a discuté  
24 d'enjeux personnels dans une rencontre avec vous?

25 R. Monsieur Tomassi... Personne a discuté d'enjeux

1           personnels, incluant monsieur Tomassi. Monsieur  
2           Tomassi me référerait une connaissance. Moi, je n'ai  
3           jamais pensé que monsieur Tomassi avait des  
4           intérêts avec cet employeur-là.

5           Q. **[665]** Et est-ce que c'est... toutes ces  
6           personnalités avec qui vous avez eu des rencontres,  
7           des discussions, vous ont fait valoir des occasions  
8           d'affaires, comme celle que monsieur Tomassi vous a  
9           fait valoir?

10          R. Ça arrivait régulièrement lorsque, par exemple, une  
11          entreprise ferme dans un comté, souvent, le député  
12          va appeler, va dire : « Pensez-vous... à qui je  
13          peux parler au Fonds? Pensez-vous qu'on pourrait  
14          repartir l'usine avec un autre partenaire? » et  
15          cetera.

16          Q. **[666]** Donc, c'est dans ce contexte-là que les  
17          personnalités politiques vous approchent.

18          R. C'est clair.

19          Q. **[667]** Bon. Est-ce que vous avez discuté avec  
20          monsieur Charest ou rencontré celui-ci pour qu'il  
21          n'y ait pas d'enquête publique dans l'industrie de  
22          la construction?

23          R. J'ai parlé régulièrement à ses chefs de Cabinet.

24          Q. **[668]** Est-ce que vous avez discuté avec monsieur  
25          Bachand de cet...



1 R. Oui.

2 Q. **[669]** ... de votre opposition? Oui?

3 R. Oui.

4 Q. **[670]** À combien de reprises?

5 R. Bah! Peut-être deux, trois, quatre reprises. Je ne  
6 le rencontrais pas pour... Oui.

7 (16:43:52)

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Si vous me permettez, Maître Tremblay.

10 Q. **[671]** J'aimerais juste savoir, est-ce que monsieur  
11 Jo Blo aurait la même facilité de pouvoir vous  
12 parler relativement à sa compagnie qui serait, qui  
13 aurait des difficultés financières?

14 R. Certainement.

15 Q. **[672]** Est-ce que c'est arrivé souvent? Est-ce que  
16 c'est déjà arrivé?

17 R. C'est arrivé souvent. L'an passé, il y a deux ans,  
18 je suis allé au soccer avec mes petits-fils, et  
19 j'ai été accaparé par monsieur Jo Blo une partie de  
20 la game. Pour finalement lui donner mon... le email  
21 à Jean Thiffault, j'ai dit : « Regarde, appelle ce  
22 gars-là. Moi, là, ça arrive une fois par trois mois  
23 que je peux passer un après-midi avec mes petits-  
24 fils, là, puis j'aimerais parler d'autre chose »  
25 là, t'sais. Mais ça a arrivé fréquemment, Madame,

1 il y a des gens qui m'ont déjà arrêté dans le  
2 centre d'achat.

3 Q. [673] Non, ça je comprends mais...

4 R. Pour dire: « Regarde, on aurait besoin de l'aide du  
5 Fonds, bla, bla, bla » mais là, je... moi je  
6 référerais ça. Qu'est-ce que c'est que vous voulez,  
7 le monde me reconnaissait sur la rue puis c'est  
8 correct, là, ça me tannait pas, là, c'est juste que  
9 je veux pas me faire conter toute l'histoire le  
10 seul samedi après-midi que j'ai au mois de juillet,  
11 là.

12 Q. [674] Ça je comprends ça.

13 R. Mais c'est correct les gens puis moi je... j'aime  
14 la causette puis j'aime le monde puis j'aime ça  
15 jaser ça fait que je parlais avec ces gens-là puis  
16 je les référerais au Fonds constamment, quand  
17 quelqu'un me le demandait.

18 (16:46:06)

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Q. [675] À la conversation qui est produite comme  
21 1333.2, conversation que vous avez eue le vingt  
22 (20) avril deux mille neuf (2009), donc le même  
23 jour que la conversation qui me préoccupe comme  
24 procureure du Parti québécois, vous avez une  
25 conversation avec Henri Massé et dans cette

1 conversation-là, à la ligne 195. Moi je n'ai pas  
2 l'onglet, Madame, on ne me divulgue pas le numéro  
3 des onglets, donc je ne l'ai pas. Pièce 1333.2.  
4 Pouvez-vous l'afficher, Madame Blanchette?

5 LA GREFFIÈRE :

6 L'onglet 53.

7 Me ESTELLE TREMBLAY :

8 Merci.

9 Q. **[676]** Alors si vous pouvez, Madame Blanchette,  
10 afficher les lignes 193 à 195 pour commencer. Alors  
11 je vous souligne que cette conversation intervient  
12 la même journée que la conversation que vous avez  
13 avec monsieur Lavallée.

14 R. À quelle ligne vous êtes, Madame?

15 Q. **[677]** 193.

16 R. Oui.

17 Q. **[678]** Alors vous voyez on dit :

18 Oui, en même temps, j'ai rencontré

19 Michel Audet.

20 Michel Audet, ça, c'est un ancien ministre libéral,  
21 n'est-ce pas?

22 R. C'est exact.

23 Q. **[679]** Il te salue en passant.

24 Réponse de Massé :

25 Oui.

1 Monsieur Arsenault, vous dites :

2 Puis Raymond Bachand, tout ça, puis  
3 ces gars-là nous félicitent de la  
4 façon qu'on a passé à travers cette  
5 crise-là.

6 R. C'est exact.

7 Q. [680] Alors donc, si je comprends bien, il y a un  
8 ministre au sein du gouvernement libéral qui vous  
9 félicite de la façon dont vous gérez votre crise.

10 R. Monsieur Audet et monsieur Bachand étaient  
11 terrorisés à l'idée, en deux mille huit (2008),  
12 lors de la crise économique de deux mille huit  
13 (2008), à ce que le Québec perde ses fleurons  
14 québécois et là, on a eu une approche du  
15 gouvernement de l'époque pour qu'on puisse mettre  
16 un point quatre milliards de dollars (1,4 G\$) à la  
17 disposition de ces grands fleurons québécois là. Je  
18 vais vous donner un exemple, par exemple, je sais  
19 pas si je devrais le dire, en tout cas, on a eu des  
20 discussions avec une grande compagnie québécoise,  
21 finalement, ça a pas... on a pas closé, mais ça a  
22 permis à cette compagnie-là de négocier avec ses  
23 bailleurs de fonds plus serré parce qu'ils savaient  
24 que le Fonds était là. Et dans d'autres cas, on  
25 a... on a mis... nous sommes l'institution

1 financière en deux mille huit (2008) qui a mis le  
2 plus d'argent au jeu pour sauver les fleurons  
3 québécois.

4 Q. **[681]** Donc...

5 R. Un point quatre milliards de dollars (1,4 G\$).

6 Q. **[682]** Monsieur Arsenault, le jour où vous parlez  
7 avec monsieur Lavallée à propos du Parti québécois,  
8 déjà, vous avez un appui solide d'un ministre  
9 libéral au sein du gouvernement libéral, n'est-ce  
10 pas?

11 R. À cette époque-là, les libéraux ne voulaient pas de  
12 commission d'enquête.

13 Q. **[683]** C'était un gros allié, n'est-ce pas?

14 R. Ils partageaient notre opinion à ce sujet-là.

15 Q. **[684]** Allons à la ligne 349. Alors 349, vous dites  
16 vous-même :

17 Ça s'explique bien, ça s'explique bien  
18 un gars qui nous aide terriblement,  
19 c'est Raymond Bachand.

20 Alors il vous aidait comment Raymond Bachand, le  
21 vingt (20) avril deux mille neuf (2009)?

22 R. Raymond Bachand, à ce moment-là, le Fonds de  
23 solidarité était attaqué de tous bords tous côtés  
24 par les médias et Raymond Bachand avait fait une  
25 conférence de presse en disant: « Écoutez, de la

1           pression au Fonds de solidarité j'en ai eu à tous  
2           les jours quand j'étais PDG, t'en as des syndicats  
3           affiliés, t'en as du monde de la finance, t'en as  
4           de tes employés, t'en as des gouvernements au  
5           pouvoir » et il avait expliqué son rôle comme PDG,  
6           qu'effectivement, il avait de la pression de tous  
7           bords tous côtés puis quand tu détiens ce genre de  
8           portefeuille là, c'est clair que t'as de la  
9           pression.

10          Q. **[685]** J'aimerais savoir si comme ministre, au sein  
11           du gouvernement, il vous apportait de l'aide et si  
12           oui, laquelle?

13          R. De l'aide dans quel sens?

14          Q. **[686]** C'est parce que vous avez...

15          R. Parce que sur la place publique...

16          Q. **[687]** C'est parce que vous avez un ministre  
17           libéral, qui est ministre des finances qui vous  
18           aide...

19          R. Raymond Bachand...

20          Q. **[688]** ... dans cette crise et vous en faites  
21           référence le jour même où vous avez la fameuse  
22           conversation avec monsieur Lavallée.

23          R. Lavallée ou Massé qu'importe mais...

24          Q. **[689]** Monsieur... bien avec monsieur Lavallée,  
25           quand vous avez parlé du deal de Claude Blanchet,

1 c'était le vingt (20) avril, la même journée.

2 R. Mon souvenir de ça, mon souvenir de ça, c'est  
3 qu'Yvon Ba... voyons... pardonnez-moi, Raymond  
4 Bachand défendait le Fonds de solidarité sur la  
5 place publique quand on était attaqué parce qu'il  
6 avait été PDG, j'ai pas besoin de vous dire qu'il  
7 était ministre des finances, quand il faisait une  
8 conférence de presse, bien là, les journalistes ils  
9 posaient des questions sur le Fonds et ce que je  
10 veux dire par là, c'est chaque fois que Raymond  
11 Bachand était questionné sur le Fonds de  
12 solidarité, défendait notre mission, défendait  
13 notre institution. Donc, il nous aidait sur la  
14 place publique.

15 Q. **[690]** Et quels arguments avez-vous fait valoir au  
16 gouvernement libéral pour qu'il maintienne sa  
17 décision de ne pas tenir d'enquête publique dans  
18 l'industrie de la construction?

19 R. Les mêmes que j'ai expliqués tantôt, notre  
20 insatisfaction vis-à-vis la Commission d'enquête  
21 Lesage et le fait que nous, on nous disait à cette  
22 époque-là qu'une commission d'enquête ça t'empêche  
23 pas d'avoir une défense pleine et entière, tu peux  
24 pas contre-interroger tes témoins puis là, on se  
25 réfère à Lesage et l'expérience que la FTQ

1 Construction avait vécue à ce moment-là avec  
2 Lesage... avec la Commission Lesage à Chandler en  
3 Gaspésie.

4 Q. **[691]** Et on doit dire que vos arguments ont été  
5 bien reçus par le gouvernement libéral.

6 R. On partageait la même opinion à l'époque.

7 Q. **[692]** Bon. Est-ce que vous avez obtenu l'engagement  
8 de monsieur Charest ou de monsieur Bachand de ne  
9 pas tenir d'enquête publique dans l'industrie de la  
10 construction?

11 R. Non, pas de... rien d'officiel ni d'officieux et à  
12 un moment donné, à la FTQ, les idées ont évolué sur  
13 ce sujet-là et finalement, nos syndicats sont  
14 devenus d'accord pour faire... demander une  
15 commission d'enquête et j'ai alors fait une  
16 conférence de presse avec les deux principaux  
17 synd... pas les deux principaux mais les deux  
18 syndicats qui... qui étaient d'accord ou pas,  
19 c'est-à-dire le Syndicat canadien de la fonction  
20 publique et la FTQ Construction. J'ai fait une  
21 conférence de presse avec Yves Ouellet qui était le  
22 directeur général de la FTQ Construction et Michel  
23 Bibeau, à l'époque, qui était le directeur du SCFP  
24 et là, officiellement, on a demandé une commission  
25 d'enquête publique.



1 Q. **[693]** Est-il exact que jusque là, le syndicat  
2 affilié le plus opposé à la tenue d'une enquête  
3 publique était la FTQ Construction?

4 R. C'est exact.

5 Q. **[694]** Est-il exact que d'autres syndicats de la FTQ  
6 favorisaient la tenue d'une enquête publique dans  
7 l'industrie de la construction?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[695]** Alors, est-ce qu'une majorité de syndicats  
10 affiliés à la centrale favorisait la tenue d'une  
11 enquête publique dans l'industrie de la  
12 construction?

13 R. Lorsque la majorité l'a... c'est-à-dire lorsqu'on a  
14 obtenu un consensus, on a fait une conférence de  
15 presse.

16 Q. **[696]** Je comprends que la FTQ Construction, au sein  
17 de la centrale a retenu l'appui de la centrale à la  
18 tenue d'une enquête publique, n'est-ce pas?

19 R. Il y avait pas juste la FTQ Construction qui était  
20 contre une enquête publique, il y avait d'autres  
21 syndicats également et au conseil général, on a eu  
22 des discussions au moins à deux conseils généraux  
23 où les gens venaient au micro, il y a des pours,  
24 des contres, mais la majorité était contre, donc on  
25 a continué dans ce sens-là et finalement, on a

1 fait...

2 Q. **[697]** Vous avez fait un conseil général le dix-sept  
3 (17) novembre deux mille dix (2010) et là, vous  
4 avez donné votre appui au Parti québécois qui le  
5 jour même présentait une motion à l'Assemblée  
6 Nationale, vous souvenez-vous de ça?

7 R. Non.

8 Q. **[698]** Vous vous souvenez pas que cette journée-là,  
9 madame Marois faisait une des onze (11) motions  
10 qu'elle a faites pour la tenue d'une enquête  
11 publique dans l'industrie de la construction?

12 R. Je me souviens d'avoir fait une conférence de  
13 presse, mais je me souviens pas d'avoir demandé au  
14 Parti québécois de... de faire cette motion-là.

15 Q. **[699]** Lorsque vous avez rencontré madame Marois, au  
16 357C, le dix-sept (17) février deux mille neuf  
17 (2009)...

18 R. Oui.

19 Q. **[700]** ... vous avez dit dans votre témoignage que  
20 vous aviez sollicité cette rencontre auprès de  
21 madame Marois.

22 R. C'est exact.

23 Q. **[701]** Alors est-ce que vous avez sollicité madame  
24 Marois pour discuter de sujets qui préoccupaient  
25 vos salariés ou est-ce que vous l'avez sollicitée

1           pour discuter des affaires de son mari?

2           R. J'ai jamais parlé à madame Marois des affaires de  
3           son mari?

4           R. J'ai jamais parlé à madame Marois des affaires de  
5           son mari lors de cette rencontre.

6           Q. [702] Lors de...

7           R. C'était exclusivement politique, parler des  
8           politiques du gouvernement du Québec puis je lui ai  
9           également parlé de mon insatisfaction vis-à-vis la  
10          Caisse de dépôt, le papier commercial, je crois que  
11          c'était passé à ce moment-là, et qu'il fallait...  
12          fallait avoir une réserve d'argent au Québec pour  
13          encourager nos entreprises à des taux d'intérêt  
14          comme les Espagnols, les autres, les... les  
15          Australiens, et c'est là que madame Marois m'a dit  
16          moi je fa... si j'étais au pouvoir, je favoriserais  
17          peut-être un dix milliards (10 G\$), qu'on mettrait  
18          un dix milliards (10 G\$) pour le développement  
19          économique du Québec dans l'ensemble de la Caisse  
20          de dépôt. Elle m'avait dit que ça faisait partie de  
21          ses idées et on a discuté de ça et...

22          Q. [703] Lors de cette rencontre, a-t-il été question  
23          d'une enquête publique dans l'industrie de la  
24          construction?

25          R. Je le pense pas.

1 Q. [704] Est-ce que lors de cette rencontre il a été  
2 question d'un placement de SOLIM II dans le  
3 capital-actions de Capital BLF...

4 R. Jamais.

5 Q. [705] ... une société cotée à la Bourse?

6 R. Jamais.

7 Q. [706] Vous dites jamais, vous êtes formel?

8 R. Ah! je suis formel.

9 Q. [707] Est-ce que, en ce qui concerne Capital BLF,  
10 vous avez été impliqué dans ce placement lorsque la  
11 SOLIM a discuté de ce placement?

12 R. D'aucune façon. Mon implication était au niveau  
13 politique comme je l'ai expliqué, Yvon Bolduc m'a  
14 demandé si je voyais un problème politique à cause  
15 de la « cooling period », le fait que ça faisait  
16 quinze (15) ans que monsieur Blanchet était parti.  
17 J'ai dit que je voyais pas de problème s'il avait  
18 parti... s'il avait été...

19 17:01:06

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Q. [708] Onze (11) ans.

22 R. ... s'il avait à six mois, un an, j'aurais pas  
23 trouvé ça correct.

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. [709] Si vous me permettez Monsieur, je vais vous

1           poser des questions sur Capital BLF de façon  
2           technique puis ce que vous savez, vous nous le  
3           dites, ce que vous savez pas, vous nous le dites.  
4           D'accord?

5           R. Hum.

6           Q. [710] Alors Monsieur Arsenault, en ce qui concerne  
7           Capital BLF, est-ce que vous savez qu'elle a été  
8           incorporée le dix-huit (18) avril deux mille sept  
9           (2007)...

10          R. Non.

11          Q. [711] ... alors que madame Marois n'était plus en  
12          politique?

13          R. Non.

14          Q. [712] Vous saviez pas ça.

15          R. Non.

16          Q. [713] Vous ne le savez toujours pas?

17          R. Mais là je le sais, vous venez de me le dire.

18          Q. [714] Mais vous... ce n'est qu'une question. Je  
19          vous demande si vous savez ça.

20          R. (inaudible) pas.

21          Q. [715] D'accord. Est-ce que c'est à votre  
22          connaissance que BLF est une société qui faisait  
23          dans l'investissement immobilier?

24          R. Ça je savais ça.

25          Q. [716] Est-ce que vous saviez qu'elle était

1           rattachée à SOLIM II qui est le bras immobilier du  
2           Fonds de solidarité en raison de ses activités  
3           immobilières?

4           R. Oui.

5           Q. [717] Donc elle était rattachée au bras immobilier  
6           du Fonds de solidarité. C'est ça?

7           R. En...

8           Q. [718] Puisque c'est une activité...

9           R. En quelle année Madame?

10          Q. [719] Lorsque vous avez fait le premier placement  
11          en juillet deux mille huit (2008), lorsque la SOLIM  
12          a fait son premier placement en juillet deux mille  
13          huit (2008)...

14          R. C'était SOLIM à l'époque O.K. Parce qu'en deux  
15          mille neuf (2009)...

16          Q. [720] SOLIM II...

17          R. ... c'est devenu le fonds... fonds immobilier. O.K.  
18          O.K.

19          Q. [721] C'est ça. SOLIM II avait... était le bras  
20          imm... un des bras immobiliers du Fonds de  
21          solidarité. Est-ce que c'est exact?

22          R. Hum. Hum.

23          Q. [722] Oui? Donc il y avait un rattachement par les  
24          activités.

25          R. Oui.

1 Q. [723] Ça vous saviez ça. Bon. Est-ce que vous  
2 saviez que Capital BLF avait fait son placement le  
3 neuf (9) juillet deux mille huit (2008) alors que  
4 madame Marois n'était pas chef de l'opposition  
5 officielle du Québec?

6 R. Non.

7 Q. [724] Est-ce que c'est à votre connaissance que BLF  
8 était une société cotée à la Bourse de croissance  
9 TSX de Toronto au moment du placement le neuf (9)  
10 juillet deux mille huit (2008)?

11 R. Oui.

12 Q. [725] Est-ce que c'est à votre connaissance que le  
13 placement de SOLIM dans BLF a été fait au coût de  
14 trois millions (3 M\$), soit trente sous (0,30 \$)  
15 par action?

16 R. Non.

17 Q. [726] J'aimerais, Madame, je vais vous faire  
18 montrer des informations financières qui sont  
19 publiées par le Fonds à cette date.

20 UNE VOIX :

21 Ça va être à l'onglet 8 de votre cahier, Madame la  
22 Présidente.

23

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. [727] Onglet 8, états financiers.

1 R. Hum, hum.

2 Q. [728] Au trente (30) novembre, données financières  
3 du Fonds au trente (30) novembre deux mille neuf  
4 (2009).

5 R. Hum, hum.

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. [729] L'onglet 8 c'est le...

8 R. Moi c'est le dix-sept (17) mai deux mille sept  
9 (2007).

10 Me ESTELLE TREMBLAY :

11 Q. [730] Je crois pas que ce soit l'onglet 8. Je  
12 dirais que c'est l'onglet 2.

13 R. À quelle page?

14 Q. [731] Alors Madame Blanchette, pouvez-vous dérouler  
15 le document jusqu'aux investissements de SOLIM II?  
16 Dans les investissements... Je vois que vous avez  
17 le document?

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Pouvez-vous nous indiquer la date?

20 Me ESTELLE TREMBLAY :

21 Alors, c'est au trente (30) novembre deux mille  
22 neuf (2009). Ce sont les... un répertoire de la  
23 quote-part du Fonds dans les investissements  
24 effectués par les fonds spécialisés au coût au  
25 trente (30) novembre deux mille neuf (2009). Vous



1           allez voir que l'investissement dans Capital BLF  
2           est mentionné au coût de trois millions (3 M).

3           R. Avez-vous la page?

4           Q. **[732]** Je ne... Si vous me permettez je vais  
5           m'approcher de vous.

6           R. Bien oui. Bien oui.

7           Me ANDRÉ RYAN :

8           11.

9           R. 11? Ah, O.K. Ça serait ça? La SOLIM.

10          Me ESTELLE TREMBLAY :

11          Q. **[733]** Le voyez-vous?

12          R. Oui oui.

13          Q. **[734]** Alors, vous voyez que ce n'est pas une  
14          cachette, cet investissement est divulgué  
15          publiquement dans les données que le Fonds publie.  
16          Et on voit qu'au trente et un (31) décembre deux  
17          mille huit (2008), l'investissement de la SOLIM II  
18          est de trois millions (3 M).

19          R. Exact.

20          LA PRÉSIDENTE :

21          Je comprends, Maître Tremblay, que vous discutez  
22          avec le témoin, mais j'aimerais pouvoir situer  
23          exactement sur quelle page se trouve...

24          Me ESTELLE TREMBLAY :

25          Page 11.

1 R. Page 11.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Page 11?

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Page 11. En dessous de...

6 R. SOLIM II.

7 Q. **[735]** Vous le voyez ici, SOLIM II, et vous allez  
8 voir Capital BLF dans la liste des placements  
9 immobiliers.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Alors c'est le huit (8) décembre.

12 Me ESTELLE TREMBLAY :

13 Alors au trente (30) novembre deux mille neuf  
14 (2009), c'est...

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Le trente (30)...

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Si mon souvenir est bon, c'est comptabilisé au coût  
19 au trente et un (31) décembre deux mille huit  
20 (2008). Vous voyez ici, bon, c'est bien dans le...

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Oui mais c'est le trente et un (31) décembre deux  
23 mille huit (2008).

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Alors, c'est au trente et un (31) décembre deux

1 mille huit (2008), l'investissement dans Capital  
2 BLF est comptabilisé au coût de... comptable de  
3 trois millions (3 M). On voit pas le... le coût par  
4 action, Madame Charbonneau, mais on voit le coût.

5 R. Oui.

6 Q. **[736]** Donc ça, ce n'est pas une cachette, c'est  
7 public, cette information-là, Monsieur Arsenault?

8 R. C'est exact.

9 Q. **[737]** On voit pas, par exemple, le prix des  
10 actions.

11 R. C'est exact.

12 Q. **[738]** N'est-ce pas? Est-ce que c'est à votre  
13 connaissance que trois mois avant le placement, le  
14 premier placement de juillet deux mille huit  
15 (2008), autour du trente et un (31) mars deux mille  
16 huit (2008), d'autres investisseurs, incluant  
17 monsieur Blanchet, ont acquis sept millions trois  
18 cent soixante-deux mille (7 362 000) actions de  
19 Capital BLF au coût de trente sous (30 ¢) par  
20 action?

21 R. J'ai souvenance de ça, oui.

22 Q. **[739]** Oui?

23 R. D'avoir entendu ça.

24 Q. **[740]** D'avoir entendu ça.

25 R. Oui.

1 Q. **[741]** Est-ce que, dans les informations que vous  
2 avez eues, il est à votre connaissance que monsieur  
3 Blanchet, trois mois avant la SOLIM, a investi pour  
4 cinq cent mille dollars (500 000 \$) d'actions à  
5 trente sous (30 ¢), dans le cadre d'une émission  
6 faite par Placements Banque Nationale? Financière  
7 Banque Nationale? Est-ce que ça, ça vous dit  
8 quelque chose, ou...

9 R. Oui. Bien, ça m'avait été expliqué à l'époque.

10 Q. **[742]** Ça vous avait été expliqué à l'époque.

11 R. On m'avait expliqué que monsieur Blanchet avait mis  
12 la main dans sa poche, là.

13 Q. **[743]** Bon. De sorte que quand monsieur Bolduc vous  
14 dit que monsieur Blanchet a payé ses actions à dix  
15 sous (10 ¢), puis vous, vous allez les payer à  
16 trente sous (30 ¢), il y a une information que vous  
17 avez à l'effet que monsieur Blanchet a acheté des  
18 actions à trente sous (30 ¢) de façon contemporaine  
19 à la SOLIM, n'est-ce pas?

20 R. Monsieur Bolduc n'est pas rentré avec moi dans ces  
21 menus détails-là. Il m'a dit que lui il pensait que  
22 c'était une bonne affaire.

23 Q. **[744]** Au moment...

24 R. Monsieur Bolduc m'a consulté pour quelles  
25 pourraient être les répercussions politiques au

1 niveau du risque réputationnel, ça, si j'étais  
2 confortable. C'est surtout là-dessus que monsieur  
3 Bolduc m'a consulté.

4 Q. **[745]** Monsieur Bolduc, ça c'est le monsieur qui est  
5 allé sur le Touch.

6 R. Non.

7 Q. **[746]** Non? C'est pas lui?

8 R. Monsieur Bolduc, c'est Yvon Bolduc, le PDG...

9 Me ANDRÉ RYAN :

10 Il faudrait préciser lequel monsieur Bolduc.

11 Me ESTELLE TREMBLAY :

12 Q. **[747]** Ah, c'est monsieur Yvon Bolduc.

13 R. Oui oui.

14 Q. **[748]** Mais la conversation que vous avez eue, c'est  
15 avec monsieur Louis Bolduc.

16 R. J'ai eu des conversations avec Yvon Bolduc...

17 Q. **[749]** Oui.

18 R. ... et Louis Bolduc...

19 Q. **[750]** Bon. Le...

20 R. ... dans cette entreprise-là.

21 Q. **[751]** D'accord. Le monsieur Bolduc qui estime, là,  
22 qu'il pourrait se faire avoir, pour prendre une  
23 expression polie, c'est le monsieur Louis Bolduc  
24 qui est allé sur le Touch?

25 R. Je vois pas ce que le Touch vient faire là-dedans,

1           là.

2           Q. [752] Non mais c'est ça, c'est le monsieur...

3           R. C'est monsieur Louis Bolduc.

4           Q. [753] ... qui est allé sur le Touch avec vous.

5           R. C'est monsieur Louis Bolduc.

6           Q. [754] Qui est vice-président de la FTQ.

7           R. Il n'est jamais allé sur le Touch avec moi.

8           Q. [755] Pas avec vous, mais il y est allé. C'est ça?

9           R. C'est ça.

10          Q. [756] D'accord. Alors, est-ce que c'est à votre  
11           connaissance que lorsque la SOLIM II fait son  
12           placement initial de trois millions (3 M), en  
13           juillet deux mille huit (2008), monsieur Blanchet  
14           est actionnaire minoritaire de la société Capital  
15           BLF?

16          R. Je sais pas, je suis pas là, moi là.

17          Q. [757] Madame Blanchette... alors, j'aimerais  
18           produire le document dont on vient de discuter,  
19           Madame la greffière. 114P-1367.

20           LA GREFFIÈRE :

21           1367.

22

23           114P-1367 : Répertoire de la quote-part du Fonds  
24           dans les investissements effectués par  
25           les fonds spécialisés, au coût (non

1 vérifié) au 30 novembre 2009

2

3 Me ESTELLE TREMBLAY :

4 Q. **[758]** Madame Blanchette, pourriez-vous afficher  
5 l'onglet 8 qui est le prospectus de Capital BLF du  
6 dix-sept (17) mai deux mille sept (2007)?

7 R. L'onglet 8.

8 Q. **[759]** L'onglet 8. Pourriez-vous dérouler le texte,  
9 Madame Blanchette, page par... page après page,  
10 pour que je puisse vous identifier à quel moment  
11 vous devrez faire une pause. Alors, on voit que la  
12 société BLF fait un appel public à l'épargne,  
13 n'est-ce pas? Ce n'est pas une transaction... c'est  
14 une transaction publique, en d'autres termes,  
15 Monsieur Arsenault, est-ce que vous êtes d'accord  
16 avec moi?

17 R. Oui, Maître.

18 Q. **[760]** Et ce prospectus qui a été publié puis qui  
19 était à la disposition de SOLIM, n'est-ce pas,  
20 indique que monsieur Claude Blanchet est  
21 actionnaire minoritaire?

22 R. Oui.

23 Q. **[761]** Vous êtes d'accord avec ça?

24 R. Oui.

25 Q. **[762]** Bon. Je vais le produire pour que la

1 Commission puisse le consulter et voir que  
2 l'affirmation du témoin est vraie. On voit que  
3 monsieur Blanchet est administrateur, n'est-ce pas?

4 R. Il est président, mais il est minoritaire.

5 Q. **[763]** Il est président, puis il est actionnaire  
6 minoritaire, n'est-ce pas?

7 R. C'est exact.

8 Q. **[764]** C'est indiqué dans le document, Madame la  
9 greffière, peut-on produire ce document pour  
10 l'information de la Commission?

11 LA GREFFIÈRE :

12 1368.

13

14 114P-1368 : Prospectus Capital BLF inc. du 17 mai  
15 2007

16

17 Me ESTELLE TREMBLAY :

18 Q. **[765]** Je vais revenir à l'onglet 2, Monsieur  
19 Arsenault. Moi j'ai fait des petits calculs pour  
20 connaître le montant des investissements  
21 immobiliers du Fonds de solidarité en date du  
22 trente (30) novembre deux mille neuf (2009). Alors,  
23 ça c'est le... pardon, c'est l'onglet 4.

24 R. L'onglet 4.

25 Q. **[766]** Trente (30) novembre, non, c'est l'onglet 2,



1           pardon. Je m'excuse.

2           R. À la page 1.

3           Q. **[767]** Alors, l'onglet 2. Alors, moi j'ai calculé  
4           tout le coût des investissements immobiliers de...  
5           du Fonds de solidarité dans ces fonds spécialisés  
6           et je suis arrivée à la somme de deux cent quatre-  
7           vingt-un millions zéro vingt-trois mille dollars  
8           (281 023 000 \$) en termes de coût d'acquisition de  
9           tous les actifs immobiliers du Fonds?

10          R. Deux cents (200).

11          Q. **[768]** Deux cent quatre-vingt-un millions de dollars  
12          (281 M\$).

13          R. O.K.

14          Q. **[769]** Est-ce que vous pensez que...

15          R. C'est dans le « ballpark ».

16          Q. **[770]** ... je suis, je fais un bon calcul?

17          R. Je pense que oui.

18          Q. **[771]** Et si on fait une proportion avec le  
19          placement de Capital BLF, on se rend compte que ce  
20          placement représente environ un pour cent (1 %) du  
21          coût de tous les actifs...

22          R. C'est exact.

23          Q. **[772]** ... immobiliers du Fonds. Donc, c'est un  
24          placement plus que marginal, est-ce que j'ai  
25          raison, Monsieur?

1 R. Oui, Madame, un pour cent (1 %) c'est...

2 Q. [773] C'est peu?

3 R. Mais quatre-vingt-dix-neuf pour cent (99 %)  
4 ailleurs.

5 Q. [774] Ailleurs. Est-ce que vous êtes d'accord avec  
6 moi pour dire qu'en juillet deux mille huit (2008)  
7 lors du placement initial de la SOLIM dans Capital  
8 BLF, ce placement a été analysé par les  
9 spécialistes de la SOLIM sans aucune perspective  
10 politique?

11 R. Oui. Madame Marois était même pas en politique, à  
12 ce moment-là.

13 Q. [775] Vous considérez qu'il y avait pas... le  
14 placement a été analysé dans sa juste perspective  
15 comptable financière et marchande. Êtes-vous  
16 d'accord avec ça?

17 R. Je suis confiant que les gens de SOLIM ont eu ça à  
18 l'esprit lorsqu'ils ont approuvé cet  
19 investissement-là.

20 Q. [776] Je comprends que vous êtes prêt à remettre  
21 l'ensemble du dossier de la SOLIM à la Commission  
22 pour qu'elle l'analyse. Est-ce que j'ai raison,  
23 vous avez offert ça tout à l'heure? Vous avez  
24 offert que la Commission entende monsieur Normand  
25 Bélanger?

1 R. Pas de problème.

2 Q. [777] Il y avait pas de problème pour ça?

3 R. Non.

4 Q. [778] Bon. Est-ce que ce dossier-là a été analysé  
5 par la Commission au moment où on se parle,  
6 Monsieur Arsenault?

7 R. Par la Commission ici?

8 Q. [779] Oui, est-ce que vous avez eu des demandes des  
9 enquêteurs de la Commission pour l'analyser?

10 Me ANDRÉ RYAN :

11 Il me semble que oui, mais je ne peux pas vous le  
12 certifier.

13 Me ESTELLE TREMBLAY :

14 Q. [780] Parfait. Est-ce que c'est à votre  
15 connaissance, Monsieur Arsenault, qu'il y a eu  
16 aucune exception dans le processus d'analyse de  
17 rentabilité dans le placement de la SOLIM en  
18 juillet deux mille huit (2008)?

19 R. Je suis confiant de ça.

20 Q. [781] Parce qu'il y a eu un communiqué du Fonds la  
21 semaine dernière, n'est-ce pas, qui a été publié à  
22 cet effet-là?

23 R. Hum.

24 Q. [782] Et c'est les mots employés : « Aucune  
25 exception n'a été faite dans le processus d'analyse

1 de rentabilité. »

2 R. Je suis confiant de ça. Je suis convaincu.

3 Q. **[783]** Est-ce que c'est à votre connaissance que  
4 monsieur Blanchet a vendu l'ensemble de ses actions  
5 en deux mille treize (2013)...

6 R. J'ai su...

7 Q. **[784]** ... en même temps que la SOLIM?

8 R. De mémoire, monsieur Blanchet aurait vendu ses  
9 actions, je pense que c'était la semaine du congrès  
10 de la FTQ. Est-ce que ça se peut?

11 Q. **[785]** En deux mille treize (2013).

12 R. En deux mille treize (2013), je veux dire la  
13 dernière semaine de novembre ou l'avant-dernière  
14 semaine de novembre deux mille treize (2013).

15 Q. **[786]** Et en même temps, la SOLIM a vendu une  
16 certaine partie de ses actions?

17 R. Oui.

18 Q. **[787]** Alors, lorsque maître Décary vous parle de...  
19 lorsque maître Décary vous parle d'une perte de six  
20 cent mille dollars (600 000 \$), vous faites  
21 référence à une transaction, je pense, de deux  
22 mille douze (2012), n'est-ce pas?

23 R. Je n'ai pas agréé avec l'affirmation de maître  
24 Décary. J'ai dit que je n'avais pas le dossier en  
25 main.

1 Q. [788] Donc, vous n'êtes pas en mesure de  
2 confirmer...

3 R. Non.

4 Q. [789] ... qu'il y a eu une perte de six cent mille  
5 (600 000 \$)?

6 R. Non.

7 Q. [790] Êtes-vous en mesure de confirmer que monsieur  
8 Blanchet a vendu des actions lui aussi...

9 R. Oui.

10 Q. [791] ... en même temps que la SOLIM?

11 R. Oui.

12 Q. [792] Et, par conséquent, si la SOLIM a fait une  
13 perte, lui aussi en aurait fait une?

14 R. Oui. Au congrès de la FTQ, j'ai rencontré Normand  
15 Bélanger, puis il m'a informé que monsieur Blanchet  
16 était sorti de cette compagnie-là.

17 Q. [793] Maintenant, il y a eu un deuxième...  
18 (17:11:13)

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Q. [794] Mais la question, c'était qu'il a fait une  
21 perte?

22 R. Ça, je ne le sais pas.

23

24 Me ESTELLE TREMBLAY :

25 Q. [795] Vous ne le savez pas?

1 R. Non.

2 Q. **[796]** Vous savez ni pour la SOLIM ni pour monsieur  
3 Blanchet?

4 R. Ce que je sais, c'est que monsieur Blanchet est  
5 sorti.

6 Q. **[797]** Bon. Monsieur Blanchet est sorti complètement  
7 en deux mille treize (2013)...

8 R. Exact.

9 Q. **[798]** ... ça, vous savez ça?

10 R. Ça, je savais ça.

11 Q. **[799]** Mais vous savez aussi qu'en deux mille douze  
12 (2012), la SOLIM et monsieur Blanchet ont vendu un  
13 certain pourcentage d'actions à monsieur Mathieu  
14 Duguay?

15 R. Ça, je savais ça aussi.

16 Q. **[800]** Ça, vous savez ça. Ils l'ont vendu ensemble?

17 R. Et ma compréhension, c'est Mathieu Duguay qui est  
18 maintenant le président de la compagnie.

19 Q. **[801]** Est-ce que c'est lors de cette transaction de  
20 deux mille douze (2012) avec Mathieu Duguay qu'il y  
21 aurait eu une perte?

22 R. Je ne sais pas.

23 Q. **[802]** Vous ne le savez pas. Ça, vous n'êtes pas  
24 capable de confirmer qu'il y a eu une perte?

25 R. Non.

1 Q. **[803]** D'accord. Maintenant, entre les deux, entre  
2 le neuf (9) juillet deux mille huit (2008) puis  
3 deux mille treize (2013), il y a eu un deuxième  
4 placement de quarante-deux mille dollars (42 000 \$)  
5 de la SOLIM.

6 R. En décembre deux mille neuf (2009).

7 Q. **[804]** En décembre deux mille neuf (2009). Plus  
8 précisément...

9 R. C'est ça.

10 Q. **[805]** ... le dix-huit (18) décembre deux mille neuf  
11 (2009), n'est-ce pas?

12 R. Ça, je me souviens de ça.

13 Q. **[806]** Alors, Madame Blanchette, pourriez-vous, s'il  
14 vous plaît, afficher l'onglet 3. Et vous allez à  
15 « fonds immobilier du Fonds de solidarité FTQ 2 »  
16 Qui est le nouveau nom de la SOLIM, n'est-ce pas, à  
17 compter de deux mille neuf (2009)? Et là on va voir  
18 que le coût du placement est de trois millions  
19 quarante-deux mille (3 042 000 \$). Voulez-vous  
20 regarder le document 3, Monsieur?

21 R. Le document 3?

22 Q. **[807]** Oui.

23 R. Quelle page, Maître?

24 Q. **[808]** C'est à la fin, la toute fin, c'est dans les  
25 dernières informations. Voyez-vous, on les voit,

1 Capital BLF, on le voit à l'écran, trois millions  
2 quarante-deux mille (3 042 000 \$).

3 R. O.K.

4 Q. **[809]** Donc, vous êtes, Madame, vous êtes à Fonds  
5 immobilier de solidarité. Il faut aller à Fonds  
6 immobilier de solidarité FTQ 2. Voilà! Alors, on  
7 voit l'investissement de Capital BLF pour trois  
8 millions quarante-deux mille dollars (3 042 000 \$),  
9 n'est-ce pas?

10 R. Oui.

11 Q. **[810]** Bon. Donc, le coût en capital initial de  
12 trois millions (3 M\$) a été augmenté de quarante-  
13 deux mille dollars (42 000 \$). Ces informations,  
14 évidemment, sont...

15 R. En décembre.

16 Q. **[811]** En date du trente et un (31) décembre deux  
17 mille neuf (2009).

18 R. Oui.

19 Q. **[812]** Madame la greffière, nous allons produire ce  
20 document.

21 LA GREFFIÈRE :

22 1369.

23

24 114P-1369 : Répertoire de la quote-part du Fonds  
25 dans les investissements effectués par



1                                   les fonds spécialisés au coût (non  
2                                   vérifié) au 30 novembre 2010

3

4       Q. **[813]** Maintenant, ce nouvel investissement de  
5           quarante-deux mille dollars (42 000 \$), Monsieur  
6           Arsenault, a été fait alors que les nouvelles  
7           règles de gouvernance étaient en vigueur?

8       R. C'est exact. Et dans le SOLIM, qui s'appelle  
9           maintenant fonds immobilier.

10      Q. **[814]** Et, par conséquent, comme les nouvelles  
11           règles de gouvernance étaient en vigueur, ce nouvel  
12           investissement a été approuvé par une majorité de  
13           membres externes?

14      R. C'est exact.

15      Q. **[815]** Est-ce que vous avez eu connaissance que le  
16           dix-huit (18) décembre deux mille neuf (2009), qui  
17           est la date de la deuxième transaction dans Capital  
18           BLF, le PQ avait déjà déposé à l'Assemblée  
19           nationale deux motions pour la tenue d'une  
20           Commission d'enquête sur l'industrie de la  
21           construction, soit le vingt et un (21) octobre deux  
22           mille neuf (2009) et le vingt-neuf (29) octobre  
23           deux mille neuf (2009)?

24      R. Oui.

25      Q. **[816]** Par conséquent, ce deuxième placement qui a

1           été approuvé par des membres externes, n'est-ce  
2           pas, a été fait après que le Parti québécois ait  
3           déposé des motions pour la tenue d'une enquête  
4           publique dans l'industrie de la construction.

5           R. C'est exact.

6           Q. **[817]** Maintenant, est-ce que vous convenez avec  
7           moi, Monsieur, que si on fait un prorata de ce  
8           quarante-deux mille dollars (42 000 \$) par rapport  
9           à l'ensemble des investissements de la SOLIM, on  
10          arrive à une proportion de zéro virgule zéro un  
11          quatre neuf pour cent (0,0149 %) ?

12          R. Il faudrait que je fasse la division, mais c'est...

13          Q. **[818]** Mais, c'est un... c'est très marginal, n'est-  
14          ce pas ?

15          R. Si vous divisez quarante-deux mille (42 000 \$) par  
16          quatre cents millions (400 M\$), ça ressemble à ça.

17          Q. **[819]** Parfait.

18          R. Il faut qu'il y ait un 1 à quelque part.

19          Q. **[820]** Alors, finalement, Monsieur, je vois que vous  
20          en saviez plus que vous croyiez au départ lorsque  
21          maître Décary et la Commission vous ont interrogé,  
22          n'est-ce pas ?

23          R. Bien, écoutez, j'ai été... l'histoire du mois de  
24          décembre... Oui, oui, ce que je savais, c'est...  
25          Durant la campagne électorale, il y a des

1           journalistes qui voulaient sortir ça comme un  
2           scandale, finalement ça a pas sorti et... On  
3           prétendait que, suite à ma rencontre avec madame  
4           Marois, c'est qu'on avait injecté de la nouvelle  
5           (sic) argent. Et moi, j'ai appelé... j'ai  
6           communiqué avec Yvon Bolduc, puis j'ai dit :  
7           « C'est quoi cette histoire-là? Parce que les  
8           journalistes m'ont appelé pour dire : « T'as  
9           rencontré madame Marois le dix-sept (17) février et  
10          là...

11        Q. **[821]** Hum, hum.

12        R. ... vous avez injecté de la nouvelle (sic)  
13          argent. » »

14        Q. **[822]** Le dix-huit (18) décembre deux mille neuf  
15          (2009).

16        R. Et... c'est ça. Quand je suis allé voir Yvon  
17          Bolduc, j'ai dit : « C'est quoi cette histoire-là?  
18          C'est une coïncidence incroyable. » Il m'a dit :  
19          « Regarde, Michel, on a fait ça neuf mois après,  
20          puis on parle de quarante mille piastres  
21          (40 000 \$). » Quarante mille piastres (40 000 \$),  
22          je comprends, pour bien du monde, c'est... c'est  
23          beaucoup d'argent, mais quarante mille piastres  
24          (40 000 \$) dans un Fonds de huit... de neuf point  
25          sept milliards (9,7 G\$) puis dans un Fonds de

1 quatre cents millions (400 M\$), c'est pas la mer à  
2 boire, là, sans être prétentieux. Ça fait que ça  
3 a... ça a tu les gens de la presse qui voulaient  
4 faire un grand scandale avec ça durant les  
5 élections. Quand on leur a expliqué que c'était  
6 quarante mille piastres (40 000 \$) au mois de  
7 décembre, et j'ai eu ma rencontre avec madame  
8 Blanchet le dix-sept (17) février.

9 Q. **[823]** Madame Marois.

10 R. Madame Marois. Il y avait plus... il y avait plus  
11 de scandale, là, t'sais.

12 Q. **[824]** Monsieur Marois et madame Blanchet.

13 R. Oui, je m'excuse.

14 Q. **[825]** Monsieur... Monsieur Arsenault, il reste  
15 quand même que lorsque le deuxième investissement a  
16 été fait le dix-huit (18) décembre deux mille neuf  
17 (2009) sous les nouvelles règles de gouvernance,  
18 qu'il y avait là l'opportunité pour la SOLIM de  
19 réviser l'ensemble de sa stratégie...

20 R. C'est exact.

21 Q. **[826]** ... avec un comité composé en majorité  
22 d'externes.

23 R. C'est exact.

24 Q. **[827]** Bon. Et lorsqu'on soupçonne le... on vous  
25 soupçonne d'avoir discuté des affaires du mari de

1 la chef du Parti québécois, est-ce que vous pensez  
2 que c'est le fruit d'esprits particulièrement  
3 soupçonneux?

4 R. Bien, le fait que j'ai dit ça au téléphone dans une  
5 session de « brainstorming », je peux comprendre  
6 qu'il y ait des gens qui soupçonnent qu'il y avait  
7 un gros scandale là puis que je tirais des ficelles  
8 dans le but de... en me servant de l'influence du  
9 Fonds au niveau politique. Mais avec la  
10 démonstration que vous venez de faire puis avec le  
11 témoignage que j'ai fait, moi, ça me semble assez  
12 clair qu'il y a aucun rapprochement entre les deux.

13 Q. **[828]** Est-ce qu'à quelque moment que ce soit,  
14 depuis le dix-sept (17) février deux mille neuf  
15 (2009) inclusivement, madame Marois vous a fait la  
16 promesse d'un avantage ou d'une faveur au cours  
17 d'un entretien quelconque, y compris celui du... du  
18 dix-sept (17) février deux mille neuf (2009)?

19 R. Oui.

20 Q. **[829]** Oui. Alors, quel est cet engagement?

21 R. Elle s'est engagée à faire la promotion de... de  
22 l'amélioration de la Régie des rentes du Québec,  
23 par lettre et en personne. Vous savez, pour  
24 améliorer les bénéficiaires de la Régie des rentes du  
25 Québec, tout ça se passe dans un cadre canadien et

1           notre Régie des rentes, c'est l'équivalent du  
2           Régime de pension du Canada, qu'on appelle le CPP,  
3           et pour augmenter la Régie des rentes du Québec, ça  
4           prend les deux tiers des provinces qui représentent  
5           les deux tiers de la population canadienne et quand  
6           les ministres des finances se rencontrent, si t'as  
7           un consensus des ministres des finances qui  
8           représentent les deux tiers de la population  
9           canadienne, à ce moment-là il pourrait y avoir  
10          augmentation et madame Marois s'était engagée, lors  
11          de la dernière campagne électorale, à supporter la  
12          position de la FTQ... pas supporter la position de  
13          la FTQ mais supporter le fait que la Régie des  
14          rentes du Québec devrait être augmentée, améliorée.

15        Q. [830] Et, Monsieur Arsenault, dans la conversation  
16        téléphonique 1252.2 que vous avez le vingt (20)  
17        avril avec monsieur Lavallée, je comprends qu'il y  
18        avait pas de « deal » politique avec madame Marois  
19        de quelque manière que ce soit?

20        R. En ce qui regarde l'investissement de son mari,  
21        non.

22        Q. [831] Je comprends que lorsque vous expliquiez,  
23        vous preniez l'expression « deal », vous faisiez  
24        référence aux placements de la SOLIM?

25        R. Oui.

1 Q. [832] Et est-ce que vous vous sentiez autorisé à ce  
2 moment-là de faire un chantage ou une pression sur  
3 madame Marois...

4 R. Je l'ai pas... je l'ai pas fait.

5 Q. [833] ... en raison de ce placement?

6 R. Écoutez, c'est des paroles en l'air, c'était du  
7 « brainstorming » et mon conseiller politique,  
8 quand il m'a dit, es-tu après devenir fou, ça a pas  
9 de bon sens, j'ai dit t'as bien raison, on peut pas  
10 faire ça puis ça a pas été fait.

11 Q. [834] Est-ce que vous vous êtes déjà senti autorisé  
12 à faire pression sur monsieur Bachand du fait qu'il  
13 a été PDG du Fonds de solidarité?

14 R. Non.

15 Q. [835] Est-ce que vous avez pensé faire de la  
16 pression sur le Parti libéral du Québec en raison  
17 du fait que monsieur Bachand avait été PDG du  
18 Fonds?

19 R. Non.

20 Q. [836] Est-ce que vous vous êtes senti autorisé à  
21 faire pression sur monsieur Legault en raison du  
22 fait qu'il avait déjà eu des liens étroits avec les  
23 fonds régionaux?

24 R. On y met sur le nez de temps en temps sur la place  
25 publique parce qu'il nous critique haut et fort,

1 là, mais j'ai jamais fait pression parce qu'il  
2 avait eu... Je trouve un peu cavalier monsieur  
3 Legault, là, qui nous malmène sur la place publique  
4 avec le partenariat qu'il a eu avec nous autres  
5 puis on sait que monsieur Legault, lorsqu'il a  
6 quitté, il est parti de là avec beaucoup d'argent.

7 Q. [837] Alors je constate, Monsieur Arsenault, que  
8 vous faites une différence entre la vie  
9 professionnelle de messieurs Legault et Bachand et  
10 leur action politique?

11 R. Et madame Marois également.

12 Q. [838] Mais en ce qui concerne madame Marois au  
13 moment de la conversation, je constate que vous  
14 présentez madame Marois comme une personne qui  
15 pourrait être sous influence de son mari, ce que  
16 vous ne faites pas avec les deux messieurs  
17 politiques, n'est-ce pas?

18 R. Oui, oui.

19 Q. [839] Est-ce que vous considérez saugrenu, voire  
20 même sexiste, de soumettre ou de sous-entendre  
21 qu'une femme politique pourrait être soumise à  
22 l'influence de son mari, Monsieur Arsenault?

23 R. Jamais Madame, la même chose pourrait se passer le  
24 contraire. Une femme pourrait avoir de l'influence  
25 sur son mari également, comme un mari peut avoir de



1 l'influence sur sa femme.

2 Q. [840] Mais je constate, Monsieur Arsenault, que  
3 c'est madame Marois qui est gratifiée de cette  
4 influence maritale de l'avis professionnel de son  
5 mari et non pas les autres politiciens?

6 R. Je comprends pas votre question.

7 Q. [841] C'est-à-dire que quand vous discutez avec  
8 monsieur Lavallée, vous présentez madame Marois  
9 comme quelqu'un qui devrait être soumise, ou sous  
10 l'influence de son mari...

11 R. Bien voyons donc, arrêtez ça, là. Loin de moi cette  
12 pensée, là.

13 Q. [842] Vous savez...

14 R. Je me suis battu toute ma vie pour l'égalité des  
15 femmes, Madame. J'ai été élevé par une mère  
16 célibataire. Faites-moi pas passer pour un macho  
17 ici, là. J'accepte pas ça.

18 Q. [843] Croyez-vous... croyez-vous que les états de  
19 service de madame Marois, que vous connaissiez le  
20 vingt (20) avril deux mille neuf (2009), pouvaient  
21 vous autoriser à penser qu'elle était sous  
22 l'influence de son mari?

23 R. D'aucune façon. Pauline Marois c'est une  
24 politicienne. Son mari c'est un homme d'affaires.  
25 C'est un couple connu au Québec depuis quarante

1 (40), quarante-cinq (45) ans, puis je suis  
2 convaincu qu'elle mène sa barque sans l'influence  
3 de Claude Blanchet. Voyons!

4 Q. [844] Et a-t-il le droit, lui, d'avoir une vie  
5 professionnelle?

6 R. Oui, Madame.

7 Q. [845] Oui? Et a-t-il le droit que vous ne le  
8 soumettiez pas à une pression, que vous soumettiez  
9 son épouse à une pression?

10 R. Je l'ai pas fait, Madame. J'ai respecté ce droit-  
11 là. Je ne l'ai pas fait.

12 Q. [846] Était-ce souhaitable d'impliquer le Fonds de  
13 solidarité dans un pareil chantage?

14 R. Ça s'est pas fait.

15 Q. [847] Est-ce que c'était souhaitable d'impliquer la  
16 centrale dans un...

17 R. Ça s'est pas fait.

18 Q. [848] C'était pas souhaitable, n'est-ce pas?

19 R. C'est une...

20 Q. [849] Ça s'est pas fait parce que c'était une idée  
21 complètement saugrenue, n'est-ce pas?

22 R. C'est ce que je dis depuis quatre jours, Madame.

23 Q. [850] Est-ce que vous auriez pas discrédité  
24 irrémédiablement le Fonds de solidarité ou la FTQ  
25 en agissant de la façon proposée...

1 R. Je l'aurais jamais fait.

2 Q. [851] ... par monsieur Lavallée?

3 R. Après réflexion, j'aurais jamais fait ça.

4 Q. [852] Alors c'est exact de dire, après tout cet  
5 exposé, Monsieur Arsenault, que jamais la FTQ,  
6 jamais le Fonds de solidarité, n'a fait de pression  
7 ou de chantage sur le Parti québécois, à quelque  
8 niveau que ce soit, en utilisant le placement de la  
9 SOLIM.

10 R. C'est ce que je m'évertue à dire depuis lundi  
11 matin.

12 Q. [853] Alors j'aimerais revenir, Monsieur Arsenault,  
13 à la question des investissements du Fonds de  
14 solidarité dans des entreprises du Québec. Je  
15 comprends que le Fonds de solidarité investit, la  
16 plupart du temps, comme actionnaire plutôt que  
17 comme prêteur. Est-ce que j'ai raison? C'est-à-dire  
18 qu'il investit en équité...

19 R. Oui.

20 Q. [854] ... plutôt qu'en prêts. Est-ce que j'ai  
21 raison?

22 R. On a des prêts aussi, des débentures, oui.

23 Q. [855] Vous avez des prêts, mais généralement  
24 vous...

25 R. On a des partenariats et des prêts.

1 Q. **[856]** ... vous investissez en équité.

2 R. On a les deux.

3 Q. **[857]** Bon. Ce que vous appelez partena...

4 R. Les prêts... Les prêts sont plus risqués, parce que  
5 c'est des débentures.

6 Q. **[858]** Ce que vous appelez partenariat, ça veut dire  
7 que vous investissez des actions dans l'entreprise  
8 avec votre partenaire.

9 R. De préférence, de façon minoritaire.

10 Q. **[859]** Bon. Et donc vous devenez propriétaire, dans  
11 une certaine proportion, d'une entreprise.

12 R. Si on veut.

13 Q. **[860]** C'est bien? Et, en même temps que le Fonds  
14 investit dans cette entreprise, le Fonds délègue  
15 aussi des administrateurs au conseil  
16 d'administration de la société, n'est-ce pas?

17 R. C'est exact.

18 Q. **[861]** Et le Fonds acquiert le droit d'avoir les  
19 informations privilégiées de cette entreprise.  
20 N'est-ce pas?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[862]** Donc vous avez les états financiers, les  
23 procédés, les plans d'affaires, enfin, tout ce  
24 qu'on considère être de l'information privilégiée.  
25 Est-ce que j'ai raison?

1 R. C'est partagé avec les gens qui nous représentent  
2 sur les différents conseils d'administration.  
3 Certains, c'est des employés du Fonds; d'autres,  
4 c'est des gens qu'on choisit dans notre banque  
5 d'administrateurs, comme j'ai expliqué cette  
6 semaine.

7 Q. **[863]** Et vous créez aussi un environnement  
8 juridique, comme des conventions d'actionnaires,  
9 par lesquelles vous vous engagez à protéger  
10 l'information confidentielle de l'entreprise dans  
11 laquelle vous investissez avec votre partenaire.  
12 Est-ce que j'ai raison?

13 R. C'est exact.

14 Q. **[864]** Et vous avez également un environnement  
15 juridique qui prescrit que les actionnaires ne  
16 concurrenceront pas la société dans laquelle ils  
17 investissent. Est-ce que c'est exact?

18 R. Il y a certaines conventions... Je ne sais pas si  
19 toutes les conventions prévoient ça, mais ça doit  
20 exister dans bien des conventions.

21 Q. **[865]** Et je comprends que, de toute façon, comme  
22 bonne règle d'affaires, puisque vous voulez  
23 préserver votre rendement, vous vous donnez comme  
24 règle de ne pas concurrencer la société dans  
25 laquelle vous investissez. Ai-je raison?

1 R. Lorsque c'est prévu dans le contrat, oui.

2 Q. **[866]** Bon. Par conséquent, le Fonds ne cherche pas  
3 d'emblée à investir dans des entreprises qui  
4 concurrenceraient les entreprises dans lesquelles  
5 il est actionnaire.

6 R. En général, oui.

7 Q. **[867]** Parce que, à ce moment-là, le Fonds se  
8 placerait en conflit d'intérêts.

9 R. On tirerait dans notre propre...

10 Q. **[868]** Face à son partenaire.

11 R. On tirerait... On...

12 Q. **[869]** Ça serait pas adroit sur le plan économique,  
13 mais ça serait également un conflit d'intérêts.

14 R. On tirerait dans notre propre canon.

15 Q. **[870]** Bon. Et, ce faisant, s'il faisait ça, il  
16 compromettrait la rentabilité de son placement.  
17 N'est-ce pas?

18 R. C'est exact.

19 Q. **[871]** Et il compromettrait aussi la préservation  
20 des emplois à l'intérieur de l'entreprise dans  
21 laquelle le Fonds investit.

22 R. C'est exact.

23 Q. **[872]** Parfait. Donc, dans les faits, il y a une  
24 forme de prohibition ou de restriction d'affaires  
25 au fait de ne pas investir dans des entreprises qui

1           sont concurrentes à celles dans lesquelles vous  
2           investissez.

3           R. En géné...

4           Q. **[873]** Est-ce que je comprends ça?

5           R. En général. Il peut y avoir des exceptions, mais en  
6           général, c'est ça.

7           Q. **[874]** Alors j'aimerais maintenant aller à la  
8           conversation téléphonique déposée comme pièce 1293,  
9           Madame Blanchette, à la ligne 63. Alors dans cette  
10          conversation, madame Zakaïb dit :

11                           C'tait, c'tait public qu'y était parti  
12                           pis y m'avait dit c't'une histoire de  
13                           compte de dépenses...

14          Donc là, ici je comprends que madame Zakaïb parle  
15          du conflit syndical qui sévit...

16          R. C'est exact.

17          Q. **[875]** ... entre monsieur Dupuis et monsieur  
18          Lavallée, entre les deux groupes?

19          R. Oui, la FTQ aussi, parce que moi j'étais pas  
20          content, en tout cas, c'est ça.

21          Q. **[876]** Donc, c'est un problème syndical...

22          R. C'est syndical.

23          Q. **[877]** ... dont elle parle ici.

24          R. C'était...

25          Q. **[878]** Elle parle pas du problème des fonds

1 régionaux?

2 R. C'est clair.

3 Q. **[879]** Elle parle d'un... elle parle du problème?

4 R. Elle m'explique que Jocelyn Dupuis est venu la  
5 saluer.

6 Q. **[880]** Bon. Et donc, elle veut en savoir le moins  
7 possible sur ce conflit syndical?

8 R. Oui, elle m'a fait part que moi c'est pas de mes  
9 affaires, puis j'aime autant pas... je mêlerais pas  
10 de ça.

11 Q. **[881]** Et est-ce que c'était pas la bonne chose à  
12 faire pour éviter de se placer en conflit  
13 d'intérêts...

14 R. C'était la chose.

15 Q. **[882]** ... entre sa gestion des fonds régionaux et  
16 le monde syndical?

17 R. C'était la chose à faire.

18 Q. **[883]** En d'autres termes, elle ne devait pas se  
19 mêler comme responsable d'un fonds régional d'une  
20 querelle syndicale?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[884]** Bon. Vous avez dit que c'était une très bonne  
23 administratrice?

24 R. Excellente.

25 Q. **[885]** Alors, pouvez-vous nous dire pendant quel...



1 R. Madame... madame Zakaïb a... lorsqu'on lui a confié  
2 la tâche de PDG des fonds régionaux, on perdait de  
3 l'argent avec les fonds régionaux, elle a  
4 restructuré ça et sous son leadership nos fonds  
5 régionaux sont devenus rentables.

6 Q. **[886]** Et pendant combien de temps a-t-elle été  
7 impliquée dans la restructuration des fonds  
8 régionaux?

9 R. C'est avant ma présidence, mais je l'avais  
10 rencontrée quelques vice-présidents, Henri Massé,  
11 René Roy et moi pour lui confier cette tâche-là,  
12 elle est arrivée avec un plan. On a dû  
13 rationaliser, on a dû fusionner certaines régions,  
14 mais c'est elle qui a présenté le plan et je peux  
15 vous dire que j'ai été peiné quand elle a décidé de  
16 faire de la politique. Moi j'aurais aimé qu'elle  
17 reste avec nous autres.

18 Q. **[887]** Alors, donc, vous êtes passé de la non-  
19 rentabilité à la rentabilité sous la gouverne de  
20 madame Zakaïb?

21 R. C'est exact.

22 Q. **[888]** Et combien de fonds régionaux administrait-  
23 elle?

24 R. Dites-moi-le, il y a Sherbrooke, Rimouski...

25 Q. **[889]** Dans toutes les régions du Québec?

1 R. Dans toutes les régions du Québec finalement, Côte-  
2 Nord, Bas Saint-Laurent, Abitibi, Saguenay-Lac-  
3 Saint-Jean, Sherbrooke, Gatineau, Montréal, Québec.

4 Q. **[890]** Et vous dites que ces fonds étaient tous  
5 déficitaires ou généralement déficitaires?

6 R. L'ensemble, de mémoire, là, quand qu'on mettait  
7 tout ça ensemble, c'était déficitaire. Il y en  
8 avait qui étaient... qui étaient rentables, mais  
9 quand qu'on faisait le « bottom line », pardonnez-  
10 moi l'expression, quand on regardait l'ensemble, on  
11 perdait de l'argent. Et on avait confié la mission  
12 à madame Zakaïb de restructurer ça. On a dû  
13 rationaliser, par exemple, puis comme fusionner  
14 deux régions sur l'ancien système, mais madame  
15 Zakaïb a définitivement rendu ça rentable.

16 Q. **[891]** Et lorsque vous parlez de rentabilité, est-ce  
17 que vous parlez de rendement ou vous parlez  
18 également d'un bilan au niveau de la création  
19 d'emploi ou le maintien des emplois?

20 R. Les deux. Les deux, mais au niveau du bilan  
21 financier.

22 Q. **[892]** Donc, je comprends que madame Zakaïb a eu une  
23 évaluation très positive du Fonds de solidarité au  
24 regard de sa gestion des fonds régionaux?

25 R. C'est exact.

1 Q. **[893]** Alors, j'aimerais faire maintenant un  
2 historique avec vous de ce qui s'est passé en  
3 politique au Québec à compter du huit (8) décembre  
4 deux mille huit (2008). Le huit (8) décembre deux  
5 mille huit (2008) si vous vous souvenez bien il y a  
6 eu les élections au Québec. Vous vous souvenez?

7 R. Oui, oui.

8 Q. **[894]** Et le dix (10) décembre deux mille huit  
9 (2008), vous vous êtes vanté dans la conversation  
10 1355.2, ligne 49, d'avoir fait en sorte de faire  
11 élire un gouvernement majoritaire libéral?

12 R. Je ne me suis pas vanté. J'ai rencontré quelqu'un  
13 du Parti libéral qui m'a dit : « Le fait que vous  
14 ayez pas pris position ça a fait la différence pour  
15 nous en tant que gouvernement minoritaire ou  
16 majoritaire ».

17 Q. **[895]** Le vingt-sept (27) décembre deux mille huit  
18 (2008), votre épouse reçoit le cadeau de monsieur  
19 Accurso qui est finalement retourné, les boucles  
20 d'oreille?

21 R. Oui.

22 Q. **[896]** Le huit (8) janvier deux mille neuf (2009),  
23 vous discutez de votre nomination au... à la Caisse  
24 de dépôt et placement avec monsieur Tony Accurso.  
25 C'est la pièce 1351, ligne 143?

1 R. Oui.

2 Q. **[897]** Le douze (12) janvier deux mille neuf (2009),  
3 vous discutez avec monsieur Charest, d'abord sur la  
4 question du... de l'ingénierie confiée à des  
5 chinois?

6 R. Oui.

7 Q. **[898]** Et vous discutez également avec monsieur  
8 Charest qui vous promet votre nomination au  
9 conseil... à la Caisse de dépôt et placement,  
10 pardon?

11 R. C'est exact.

12 Q. **[899]** C'est exact?

13 R. Oui.

14 Q. **[900]** Et le vingt (20) avril deux mille neuf  
15 (2009), vous avez la fameuse discussion avec  
16 monsieur Lavallée relativement à monsieur Blanchet?

17 R. Oui.

18 Q. **[901]** Et monsieur Lavallée à ce moment-là, il n'est  
19 plus président de la FTQ Construction?

20 R. Non.

21 Q. **[902]** Il n'est plus membre de la CCQ?

22 R. Non.

23 Q. **[903]** Il n'est plus à la CSST?

24 R. C'est exact.

25 Q. **[904]** Il n'est plus au Conseil général de la FTQ?

1 R. C'est exact.

2 Q. **[905]** Alors, il dit qu'il est tassé de tout. Est-ce  
3 que c'est exact ça, au moment où vous avez cette  
4 discussion-là?

5 R. Il faudrait que j'aie la date qu'il n'était plus à  
6 SOLIM. Mais s'il n'était pas tassé de tout, il  
7 l'était quasiment.

8 Q. **[906]** Par conséquent, vous faites un  
9 « brainstorming » avec quelqu'un qui n'est plus  
10 rien du tout au sein de la FTQ?

11 R. Je fais un « brainstorming » avec quelqu'un qui a  
12 été trente (30) ans président de la FTQ  
13 Construction puis qui a été un militant du Parti  
14 québécois pendant les... depuis la création du  
15 Parti québécois.

16 Q. **[907]** Mais vous êtes avec quelqu'un qui n'a pas de  
17 pouvoir...

18 R. Qui a été...

19 Q. **[908]** ... décisionnel?

20 R. ... un collecteur de fonds du Parti québécois, qui  
21 a milité, lui puis sa femme, toute sa vie pour la  
22 souveraineté et le Parti québécois, je dirais, à  
23 partir de dix-neuf cent soixante-treize (1973).

24 Q. **[909]** Mais vous êtes avec quelqu'un qui n'a plus de  
25 pouvoir décisionnel au sein de la FTQ?

1 R. Oui.

2 Q. **[910]** Le vingt-deux (22) mai deux mille neuf  
3 (2009), vous apprenez de la SQ que vous avez été  
4 sous écoute électronique?

5 R. C'est exact.

6 Q. **[911]** Pouvez-vous nous dire quelle a été votre  
7 réaction?

8 R. Bien, je me suis senti violé. Je veux dire, moi, je  
9 pensais jamais que ça m'arriverait d'être mis sous  
10 écoute. Surtout quand j'ai appris qu'on me  
11 soupçonnait d'être un sympathisant des Hells  
12 Angels, je veux dire, j'ai tombé en bas de ma  
13 chaise. Je ne peux pas me rentrer dans la tête  
14 encore qu'il y a des gens à la Sûreté du Québec qui  
15 croyaient que j'étais dans les Hells Angels, puis  
16 qu'il y a un juge qui a émis une ordonnance  
17 d'écoute.

18 Maintenant, maintenant que tout ça est  
19 fini, je suis content dans un premier temps, il y a  
20 eu deux procureurs de la Couronne qui ont passé là-  
21 dessus, il n'y a pas eu d'accusation au criminel.  
22 Et cette semaine, je me suis fait dire qu'il n'y a  
23 personne ici qui a la prétention que j'ai une  
24 relation avec le crime organisé. Disons que ça met  
25 un peu de baume sur ma plaie.

1 Q. **[912]** Qui vous a informé que vous étiez sous écoute  
2 par la SQ?

3 R. J'ai eu un téléphone chez moi du capitaine Éric  
4 Martin qui voulait me rencontrer dans les premiers  
5 temps dans le sous-sol de Parthenais. Ça fait que  
6 j'ai expliqué très clairement que s'il voulait me  
7 voir, il fallait qu'il vienne à mon bureau, je  
8 n'étais pas un gangster puis je n'irai pas  
9 rencontrer la police dans un sous-sol de poste de  
10 police. Il m'a rappelé une deuxième fois pour me  
11 dire qu'il voulait me rencontrer à l'hôtel à l'île  
12 Charron. Je lui ai réexpliqué une deuxième fois que  
13 la police, je suis prêt à coopérer avec la police,  
14 mais qu'il vienne me voir à mon bureau. Et  
15 finalement, il est venu deux policiers à mon bureau  
16 vers le vingt-cinq (25), vingt-six (26) mai pour me  
17 parler, me faire écouter des écoutes électroniques,  
18 puis me dire que j'avais été sous écoute.

19 Q. **[913]** De quelle manière avez-vous appris que vous  
20 ne seriez pas nommé à la Caisse de dépôt et de  
21 placement?

22 R. C'est soit Raymond Bachand ou Jean Charest. Je ne  
23 me souviens pas. Ou les deux.

24 Q. **[914]** Et qu'est-ce qu'on vous a dit pour vous  
25 informer que vous ne seriez pas nommé?

1 R. Non, je m'excuse, c'est Henri-Paul Rousseau qui m'a  
2 dit que je ne serais pas nommé. Puis il m'a dit  
3 qu'il n'y aurait plus de syndicalistes à la Caisse  
4 de dépôt.

5 (17:38:10)

6 LA PRÉSIDENTE :

7 Q. **[915]** Que quoi?

8 R. Qu'il n'y aurait plus de gens de syndicat. Parce  
9 qu'il y avait deux postes à la Caisse de dépôt :  
10 un, la FTQ; puis l'autre, la CSN. Avant mon  
11 arrivée, Henri Massé était là et madame Claudette  
12 Carbonneau. Et Henri-Paul Rousseau m'a dit :  
13 « Regarde, il n'y en aura plus de syndicalistes à  
14 la Caisse de dépôt. Puis en passant, quand  
15 Claudette Carbonneau va partir, elle ne sera pas  
16 remplacée non plus. » Puis, effectivement, c'est ce  
17 qui s'est passé jusqu'à date. On n'a jamais été  
18 remplacé.

19 Me ESTELLE TREMBLAY :

20 Q. **[916]** Et vous situez cette information à quel  
21 moment en deux mille neuf (2009)?

22 R. D'après moi, c'était avant que je sache... Écoutez,  
23 je ne m'en souviens pas. Mais je ne suis pas sûr,  
24 moi, que c'est... Monsieur Charest m'a dit que  
25 j'étais sur la Caisse de dépôt... Attendez un peu!



1 C'était avant ça, avant l'élection de monsieur  
2 Charest, que Rousseau m'avait dit que je ne serais  
3 pas là.

4 Q. [917] Avant?

5 R. Avant l'élection de monsieur Charest.

6 Q. [918] L'élection en deux mille douze (2012)?

7 R. Non, monsieur Charest n'a pas été élu en deux mille  
8 douze (2012).

9 Q. [919] Bien, oui, vous avez raison, mais c'est parce  
10 que, tantôt, on a fait l'historique en deux mille  
11 huit (2008)...

12 R. Bon, monsieur Charest...

13 Q. [920] ... puis en janvier deux mille neuf (2009),  
14 vous avez été...

15 R. O.K.

16 Q. [921] ... informé par monsieur Charest...

17 R. Quelle date que monsieur Charest m'a informé que je  
18 serais à la Caisse?

19 Q. [922] Douze (12) janvier deux mille neuf (2009).  
20 Alors à quel moment...

21 R. Bon, bien, je revenais...

22 Q. [923] ... avez-vous su que vous ne seriez pas nommé  
23 à la Caisse de dépôt et de placement?

24 R. Non, là, je revenais à une deuxième reprise, parce  
25 que j'avais été refusé par monsieur Rousseau. Et,

1           là, en janvier, j'ai... j'ai refait des tentatives.  
2           Et, là, monsieur Charest... Le premier qui m'a  
3           refusé à la Caisse de dépôt, qui m'a dit que je ne  
4           serais pas là puis que madame Claudette Carbonneau  
5           quand elle partirait, elle ne serait pas là, c'est  
6           Henri-Paul Rousseau.

7           Q. **[924]** Mais, est-ce que vous avez demandé une  
8           explication à monsieur Charest? Il vous avait  
9           promis d'être à la Caisse de dépôt. Lui avez-vous  
10          demandé ou avez-vous demandé à monsieur Bachand?  
11          Avez-vous demandé à quelqu'un...

12          R. C'est monsieur... c'est monsieur Bachand...

13          Q. **[925]** ... au sein du gouvernement libéral pourquoi  
14          vous n'étiez pas nommé?

15          R. Non. Monsieur Bachand m'a dit que je ne serais pas  
16          nommé.

17          Q. **[926]** Et est-ce qu'il vous a dit pourquoi vous ne  
18          seriez pas nommé?

19          R. Non, mais, moi, je lui ai dit : « C'est à cause des  
20          écoutes », puis il a pas répondu, il a pas dit un  
21          mot.

22          Q. **[927]** Donc...

23          R. Je savais bien qu'être sous écoute que je serais  
24          jamais nommé là. Voyons donc!

25          Q. **[928]** Donc, c'est arrivé après que vous ayez été

1           approché par la SQ. Vous avez su que vous seriez  
2           pas nommé après que vous ayez su...

3           R. Probablement, je me souviens pas. Oui, oui, oui,  
4           c'est sûr parce que j'y ai dit que j'ai été mis  
5           sous écoute. Bien oui.

6           Q. **[929]** Donc, dans l'historique, vous placez...

7           R. Oui.

8           Q. **[930]** ... l'information de la SQ et après...

9           R. Quand Bachand...

10          Q. **[931]** ... l'information du gouvernement.

11          R. Quand Raymond Bachand m'a dit que je serais pas  
12          nommé, j'ai fait plusieurs tentatives et je pense,  
13          c'est là que j'ai dit : « Regarde, t'sais, que j'ai  
14          été mis sous écoute. » J'ai vu dans son visage  
15          qu'il l'apprenait, mais il m'a regardé en voulant  
16          dire « voyons donc! » - « Bien, oui, j'ai dit, j'ai  
17          été mis sous écoute. On pense que...

18          Q. **[932]** Est-ce que vous avez...

19          R. ... je suis Hells Angels. »

20          Q. **[933]** Est-ce que vous avez pris connaissance du  
21          reportage de Radio-Canada sur la rencontre entre  
22          monsieur Eddy Brandone et le Premier ministre  
23          Charest?

24          R. Oui, oui, j'ai vu ça.

25          Q. **[934]** Oui. Alors, dans ce reportage-là, Radio-

1 Canada disait que un haut dirigeant de la FTQ  
2 Construction, Eddy Brandone, qui était sous  
3 filature, a dîné avec un dirigeant du Fonds de  
4 solidarité pour ensuite se rendre, sans rendez-vous  
5 rencontrer monsieur Charest. Est-ce que vous étiez  
6 ce haut dirigeant?

7 R. Non.

8 Q. [935] Qui était-il?

9 R. Aucune idée. J'ai jamais dîné avec Brandone.

10 Q. [936] Est-ce que la FTQ a demandé à monsieur  
11 Brandone de livrer un message à monsieur Charest?

12 R. Jamais, à ma connaissance.

13 Q. [937] Quels sont les politiciens provinciaux qui, à  
14 votre connaissance, ont fait un séjour sur le  
15 Touch?

16 R. À ma connaissance, il y en a pas un.

17 Q. [938] Monsieur Tomassi?

18 R. Je suis sûr que non, mais je gagerais...

19 Q. [939] Merci, j'ai fini.

20 R. ... je gagerais cinq piastres (5 \$).

21 Q. [940] On voudrait la vérité, pas des gageures.

22 R. Ah! Je gagerais mille piastres (1 000 \$), je suis  
23 convaincu qu'il y est pas allé.

24 Q. [941] Monsieur Bachand?

25 R. Jamais.

1 LA PRÉSIDENTE:

2 Q. [942] Après mure réflexion?

3 R. Jamais.

4 Me ESTELLE TREMBLAY :

5 Q. [943] Merci, Monsieur Arsenault, j'ai terminé.

6 R. Merci, Madame.

7 (17:41:45)

8 LA PRÉSIDENTE:

9 Parfait. Alors, donc les audiences sont suspendues  
10 et nous allons reprendre le dix (10)...

11 R. Madame...

12 Q. [944] ... février prochain.

13 Me SONIA LeBEL :

14 Madame la Présidente, je pense que monsieur...

15 LA PRÉSIDENTE:

16 Oui.

17 R. Vous m'avez fait des promesses.

18 Q. [945] Oui. C'est... Oui.

19 R. O.K. J'ai deux... deux petites remarques à faire à  
20 vos deux, mais sur une suggestion de monsieur  
21 Renaud Lachance. Monsieur Lachance me disait, entre  
22 autres, que peut-être qu'on devrait avoir un  
23 mécanisme pour pas avoir les mêmes personnes sur  
24 différents conseils d'administration. Je lui ai dit  
25 que ça mériterait une réflexion et je pense encore

1 la même chose. Mais, en même temps, il faudrait que  
2 ce soit la même mesure pour le côté patronal aussi,  
3 les associations patronales parce que je pense,  
4 entre autres, au Conseil du patronat du Québec, les  
5 chambres de commerce, la Chambre de commerce,  
6 l'Association des manufacturiers puis l'Association  
7 des entreprises indépendantes, là aussi, Monsieur  
8 Lachance, on retrouve les mêmes personnes partout,  
9 là, un peu partout. Donc, c'est... on peut pas  
10 avoir... il faudrait que ce soit deux poids, deux  
11 mesures. Je voulais mettre ça en complément de...

12 Et en terminant, Madame, je veux vous  
13 remercier, je l'ai fait tout à l'heure, pour le  
14 fait que vous avez dit que personne ici avait la  
15 prétention que j'étais relié au crime organisé. Et  
16 deuxièmement, j'ai énormément apprécié votre  
17 commentaire lorsque vous avez dit : « Il y a  
18 personne ici qui considère que le Fonds de  
19 solidarité de la FTQ n'est pas une bonne  
20 institution. » Je vous en remercie.

21 LA PRÉSIDENTE:

22 Parfait. Alors donc, au dix (10) février prochain.

23

24 ET LE TÉMOIN NE DIT RIEN DE PLUS

25 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

1

2

3

---

SERMENT

4

Nous, soussignés, CLAUDE MORIN et DANIELLE BERGERON

5

sténographes officiels, certifions que les pages

6

qui précèdent sont et contiennent la transcription

7

fidèle et exacte de l'enregistrement numérique, le

8

tout hors de notre contrôle et au meilleur de la

9

qualité dudit enregistrement.

10

11

Le tout conformément à la loi.

12

13

Et nous avons signé,

14

15

16

17

---

Claude Morin (Tableau #200569-7)

18

Sténographe officiel

19

20

21

22

---

Danielle Bergeron (Tableau #289077-1)

23

Sténographe officielle